



**Séance ordinaire du comité exécutif
du mercredi 24 mai 2017**

ORDRE DU JOUR PUBLIC

10 – Sujets d'ouverture

10.001 Ordre du jour

CE Direction générale , Cabinet du directeur général

Adoption de l'ordre du jour de la séance du comité exécutif

10.002 Procès-verbal

CE Service du greffe

Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif tenue le 19 avril 2017, à 8 h 30

10.003 Procès-verbal

CE Service du greffe

Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif tenue le 26 avril 2017, à 8 h 30

10.004 Procès-verbal

CE Service du greffe

Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif tenue le 3 mai 2017, à 8 h 30

10.005 Procès-verbal

CE Service du greffe

Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif tenue le 10 mai 2017, à 8 h 30

12 – Orientation

12.001 L'étude de ce dossier se fera à huis clos

Ce dossier concerne l'octroi d'un contrat dont l'objet est visé par l'un des critères prévus à la résolution CM11 0170. Puisqu'il sera soumis à la Commission sur l'examen des contrats, il sera traité à huis clos

12.002 L'étude de ce dossier se fera à huis clos

Ce dossier concerne l'octroi d'un contrat dont l'objet est visé par l'un des critères prévus à la résolution CM11 0170. Puisqu'il sera soumis à la Commission sur l'examen des contrats, il sera traité à huis clos

12.003 L'étude de ce dossier se fera à huis clos

Ce dossier concerne l'octroi d'un contrat dont l'objet est visé par l'un des critères prévus à la résolution CM11 0170. Puisqu'il sera soumis à la Commission sur l'examen des contrats, il sera traité à huis clos

12.004 L'étude de ce dossier se fera à huis clos

Ce dossier concerne l'octroi d'un contrat dont l'objet est visé par l'un des critères prévus à la résolution CG11 0082. Puisqu'il sera soumis à la Commission sur l'examen des contrats, il sera traité à huis clos

12.005 L'étude de ce dossier se fera à huis clos

Ce dossier concerne l'octroi d'un contrat dont l'objet est visé par l'un des critères prévus à la résolution CG11 0082. Puisqu'il sera soumis à la Commission sur l'examen des contrats, il sera traité à huis clos

12.006 L'étude de ce dossier se fera à huis clos

Ce dossier concerne l'octroi d'un contrat dont l'objet est visé par l'un des critères prévus à la résolution CM11 0170. Puisqu'il sera soumis à la Commission sur l'examen des contrats, il sera traité à huis clos

12.007 L'étude de ce dossier se fera à huis clos

Ce dossier concerne l'octroi d'un contrat dont l'objet est visé par l'un des critères prévus à la résolution CG11 0082. Puisqu'il sera soumis à la Commission sur l'examen des contrats, il sera traité à huis clos

12.008 L'étude de ce dossier se fera à huis clos

Ce dossier concerne l'octroi d'un contrat dont l'objet est visé par l'un des critères prévus à la résolution CM11 0170. Puisqu'il sera soumis à la Commission sur l'examen des contrats, il sera traité à huis clos

12.009 L'étude de ce dossier se fera à huis clos

Ce dossier concerne l'octroi d'un contrat dont l'objet est visé par l'un des critères prévus à la résolution CM11 0170. Puisqu'il sera soumis à la Commission sur l'examen des contrats, il sera traité à huis clos

12.010 (AJOUT) L'étude de ce dossier se fera à huis clos

Ce dossier concerne l'octroi d'un contrat dont l'objet est visé par l'un des critères prévus à la résolution CM11 0170. Puisqu'il sera soumis à la Commission sur l'examen des contrats, il sera traité à huis clos

12.011 (AJOUT) L'étude de ce dossier se fera à huis clos

Ce dossier concerne l'octroi d'un contrat dont l'objet est visé par l'un des critères prévus à la résolution CG11 0082. Puisqu'il sera soumis à la Commission sur l'examen des contrats, il sera traité à huis clos

20 – Affaires contractuelles

20.001 Contrat d'approvisionnement et de services autres que professionnels

CE Service de l'environnement , Direction de la gestion des matières résiduelles - 1170720001

Accorder un contrat à Avensys Solutions, plus bas soumissionnaire conforme, pour de la fourniture, installation et mise en service d'un système d'analyse du biogaz en continu et son système de prétraitement - Appel d'offres public # 17-15785 - (4 soumissionnaires) - Contrat et contingences: 100 028,25 \$, taxes incluses

Compétence d'agglomération : Annexe du décret - Parc du complexe environnemental Saint-Michel

20.002 Contrat d'approvisionnement et de services autres que professionnels

CG Service de police de Montréal , Direction des services corporatifs - 1175928002

Accorder un contrat à Globex Courrier Express International inc., pour la fourniture de service de messagerie exclusif au Service de Police de la Ville de Montréal, pour une période de 60 mois pour une somme maximale de 683 654.68 \$ taxes incluses - Appel d'offres public 17-15746 - (3 soumissionnaires)

Compétence d'agglomération : Éléments de la sécurité publique que sont les services de police, de sécurité civile, de sécurité incendie et de premiers répondants

Mention spéciale : L'adjudicataire a obtenu une autorisation de l'Autorité des marchés financiers

20.003 Contrat de construction

CM Pierrefonds-Roxboro , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises - 1176765008

Accorder un contrat à 3286916 Canada inc. Excavation Gricon pour des travaux de reconstruction de la chaussée, travaux de drainage, pavage, bordures et travaux connexes sur les rues Groulx, Gagnier, Chénier, Fortier, Paquette, Saraguay Est, dans l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro - Dépense totale de 2 721 431,15 \$, taxes incluses (contrat 2 496 126,14 \$ + incidences 225 305,01 \$) - Appel d'offres public ST-17-06 (5 soumissionnaires)

Mention spéciale : L'adjudicataire a obtenu une autorisation de l'Autorité des marchés financiers

20.004 Contrat de construction

CM Pierrefonds-Roxboro , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises - 1176765006

Accorder un contrat à 3286916 Canada inc. Excavation Gricon pour des travaux de reconstruction de la chaussée, travaux de drainage, remplacement des conduites d'aqueduc et d'égouts sanitaires, des branchements d'aqueduc et d'égouts, bordures, trottoirs, pavage et travaux connexes sur les rues Hamel, Perreault, Pascal, Boileau, Dupuis et Côté, dans l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro - Dépense totale de 3 409 441,42 \$, taxes incluses (contrat 3 120 578,23 \$ + incidences 288 863,19 \$) - Appel d'offres public ST-17-04 (7 soumissionnaires)

Mention spéciale : Les adjudicataires ont obtenu une autorisation de l'Autorité des marchés financiers

20.005 L'étude de ce dossier se fera à huis clos

Ce dossier requiert des vérifications additionnelles avant son approbation finale. En vertu du paragraphe 8 de l'article 8 du Règlement intérieur du comité exécutif relatif à la conduite de ses affaires (RCE 04-008), il sera traité à huis clos

20.006 Contrat de services professionnels

CE Commission des services électriques , Division de la gestion des projets et du développement - 1176850003

Accorder un contrat de services professionnels à Simo Management Inc., pour l'inspection de puits d'accès par caméra 360 degrés, suite à l'appel d'offres public 1641 (3 soumissionnaires), dans le cadre des projets de construction, de reconstruction, ou de modification du réseau souterrain de la CSEM, au montant de 228 300,11 \$, taxes incluses - Approuver un projet de convention à cet effet

20.007 Immeuble - Location

CM Service de la gestion et de la planification immobilière - 1174069005

Approuver un projet de sous-bail par lequel la Ville de Montréal sous-loue, à titre gratuit, à l'Association Québec-France Montréal Récollet, pour une période de 2 ans, à compter du 1er juillet 2017, un local d'une superficie de 28,1 m², situé au rez-de-chaussée de l'immeuble sis au 100, rue Sherbrooke Est, à des fins de bureaux, le tout selon les termes et conditions prévus au projet de sous-bail / Le montant de subvention immobilière octroyé à l'Association Québec-France Montréal Récollet dans le cadre de ce dossier est de 19 335,80 \$

20.008 Subvention - Contribution financière

CE Service du développement économique, Direction Entrepreneuriat - 1173931005

Autoriser le versement d'une contribution financière, non récurrente, de 2 500 \$ à l'Université Concordia, pour le parrainage de deux leaders urbains qui participeront à la conférence Next City Vanguard 2017 à Montréal du 31 mai au 3 juin 2017

Compétence d'agglomération : Acte mixte

20.009 Subvention - Soutien financier avec convention

CE Service de la diversité sociale et des sports - 1176368003

Accorder un soutien financier de 50 000 \$, pour l'année 2017, à Centre d'initiatives pour le développement communautaire, l'Unité pour la réalisation du projet « Ados », dans le cadre de l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales, au titre des Alliances pour la solidarité (Ville-MTESS 2013-2018) / Approuver un projet de convention à cet effet

Compétence d'agglomération : Annexe du décret - Contributions municipales et gestion d'ententes et de programmes gouvernementaux de lutte à la pauvreté

20.010 Subvention - Soutien financier avec convention

CE Direction générale, Bureau - Ville intelligente et numérique - 1175890001

Accorder un soutien financier spécial non récurrent de 44 000 \$ à InnoCité MTL, afin de permettre la tenue, en 2017 et 2018 à Montréal, de l'événement Rendez-vous Start-up InnoCité sur deux ans dans le cadre de la Stratégie Montréalaise 2014 - 2017 ville intelligente et numérique / Approuver un projet de convention à cet effet

20.011 Subvention - Soutien financier avec convention

CE Service du développement économique, Direction Entrepreneuriat - 1175008001

Accorder une contribution financière non récurrente de 15 000 \$ à la Fondation de l'entrepreneurship pour le Rendez-vous Réseau M qui se tiendra à Montréal les 1, 2 et 3 novembre 2017 / Adopter un projet de convention à cet effet

Compétence d'agglomération : Acte mixte

30 – Administration et finances

30.001 L'étude de ce dossier se fera à huis clos

Ce dossier requiert des vérifications additionnelles avant son approbation finale. En vertu du paragraphe 8 de l'article 8 du Règlement intérieur du comité exécutif relatif à la conduite de ses affaires (RCE 04-008), il sera traité à huis clos

30.002 Administration - Accord de principe / Mandat régulier

CE Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction des transactions immobilières et de la sécurité - 1171368005

Autoriser la Société en commandite Développements Laurent Clark à entamer des travaux de préparation de sol et d'excavation pour la construction d'un bâtiment à vocation résidentielle sur une partie d'un terrain appartenant à la Ville de Montréal, lequel est situé du côté est de la rue Clark, au nord du boulevard de Maisonneuve Ouest, dans l'arrondissement de Ville-Marie

30.003 Administration - Adhésion / Cotisation

CE Direction générale , Bureau des relations internationales - 1177044001

Autoriser le paiement de la cotisation annuelle de 13 184 euros (environ 19 768 \$ CAD) à Metropolis - Association mondiale des grandes métropoles, incluant la cotisation à l'organisation Cités et Gouvernements Locaux Unis (CGLU), pour l'année 2017

30.004 Administration - Déplacements / Frais de séjour et de représentation

CE Service du greffe - 1176849004

Autoriser la dépense relative au déplacement de Mme Chantal Rossi, conseillère associée à la culture, au patrimoine et au design, du 30 mai au 02 juin 2017, à Montmagny (Québec), afin de participer au colloque Les Arts et la Ville 2017 / Montant estimé : 1 479,82 \$

30.005 Budget - Budget de fonctionnement / PTI

CE Service des infrastructures voirie et transports - 1177310001

Autoriser, pour 2017, un budget de fonctionnement additionnel de revenus et dépenses de 2 822 225,42 \$, afin d'effectuer la correction de la source de financement au budget de fonctionnement initialement imputée au PTI des dépenses assumées par la Ville de Montréal aux travaux sur des actifs de son partenaire, l'Agence métropolitaine de transport (AMT), dans le cadre du projet intégré SRB Pie-IX / Autoriser, pour la période 2018-2020, un budget additionnel de revenus et dépenses de 336 484,87 \$ afin de permettre le prolongement du contrat d'embauche d'un avocat pour l'exécution des expropriations sur le boulevard Pie-IX

Compétence d'agglomération : Transport collectif des personnes

30.006 (AJOUT) L'étude de ce dossier se fera à huis clos

En vertu du paragraphe 8 de l'article 8 du Règlement intérieur du comité exécutif relatif à la conduite de ses affaires (RCE 04-008), ce dossier sera traité à huis clos

30.007 (AJOUT) L'étude de ce dossier se fera à huis clos

En vertu du paragraphe 8 de l'article 8 du Règlement intérieur du comité exécutif relatif à la conduite de ses affaires (RCE 04-008), ce dossier sera traité à huis clos

30.008 (AJOUT) L'étude de ce dossier se fera à huis clos

En vertu du paragraphe 8 de l'article 8 du Règlement intérieur du comité exécutif relatif à la conduite de ses affaires (RCE 04-008), ce dossier sera traité à huis clos

40 – Réglementation

40.001 Ordonnance - Autre sujet

CE Service du développement économique , Direction Entrepreneuriat - 1176352006

Édicter l'ordonnance requise afin de rendre le Règlement sur les subventions relatives à la revitalisation des secteurs commerciaux faisant l'objet de travaux majeurs d'infrastructure (Programme Réussir@Montréal-Artère en chantier) (RCG 15-083), financé par l'entente de 175 M\$ avec le Gouvernement du Québec, applicable au secteur « Jarry Est »

Compétence d'agglomération : Élément du développement économique qu'est toute aide destinée spécifiquement à une entreprise

40.002 Règlement - Emprunt

CM Service de la mise en valeur du territoire , Direction de l'habitation - 1164360001

Adopter un Règlement autorisant un emprunt de 3 000 000 \$ afin de financer des travaux d'infrastructures incluant les prérequis et les ouvrages de surdimensionnement nécessaires à la réalisation de nouveaux projets immobiliers

40.003 L'étude de ce dossier se fera à huis clos

Ce dossier requiert des vérifications additionnelles avant son approbation finale. En vertu du paragraphe 8 de l'article 8 du Règlement intérieur du comité exécutif relatif à la conduite de ses affaires (RCE 04-008), il sera traité à huis clos

50 – Ressources humaines

50.001 (AJOUT) L'étude de ce dossier se fera à huis clos

Ce dossier concerne une question relative aux ressources humaines. En vertu du paragraphe 4 de l'article 8 du Règlement intérieur du comité exécutif relatif à la conduite de ses affaires (RCE 04-008), il sera traité à huis clos

70 – Autres sujets

70.001 Levée de la séance

CE Direction générale . Cabinet du directeur général

Levée de la séance

Nombre d'articles de niveau décisionnel CE :	20
Nombre d'articles de niveau décisionnel CM :	12
Nombre d'articles de niveau décisionnel CG :	8

**Procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif
tenue le mercredi 19 avril 2017 à 8 h 30
Salle Peter-McGill, Hôtel de ville**

PRÉSENCES :

M. Denis Coderre, Maire
M. Pierre Desrochers, Président du comité exécutif
M. Harout Chitilian, Vice-président du comité exécutif
M. Dimitrios (Jim) Beis, Membre du comité exécutif
M. Richard Bergeron, Membre du comité exécutif
M. Russell Copeman, Membre du comité exécutif
Mme Manon Gauthier, Membre du comité exécutif
Mme Chantal Rouleau, Membre du comité exécutif
M. Aref Salem, Membre du comité exécutif
Mme Monique Vallée, Membre du comité exécutif

ABSENCES :

Mme Anie Samson, Vice-présidente du comité exécutif
M. Réal Ménard, Membre du comité exécutif
M. Lionel Perez, Membre du comité exécutif

AUTRES PRÉSENCES :

Me Jean-François Milot, Chef de division - soutien aux instances
Me Yves Saindon, Greffier de la Ville
M. Alain Marcoux, Directeur général
M. Benoit Dagenais, Directeur général adjoint - Services institutionnels
M. Francesco Miele, leader de la majorité
Mme Karine Boivin-Roy, conseillère associée
Mme Suzanne Décarie, conseillère associée
Mme Mary Deros, conseillère associée
M. Richard Guay, conseiller associé
Mme Elsie Lefebvre, conseillère associée
Mme Chantal Rossi, conseillère associée

Cette séance du comité exécutif est tenue conformément au règlement intérieur de la Ville sur la fixation des séances ordinaires du comité exécutif.

CE17 0588

Il est

RÉSOLU :

d'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du comité exécutif du 19 avril 2017, en y retirant les articles 20.012, 20.025, 20.028 et 30.005, et en y ajoutant les articles 40.008 et 60.006.

Adopté à l'unanimité.

10.001

CE17 0589

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

d'adopter l'ordre du jour consolidé de l'assemblée ordinaire du conseil municipal du 24 avril 2017.

Adopté à l'unanimité.

10.002

CE17 0590

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

d'adopter l'ordre du jour consolidé de l'assemblée ordinaire du conseil d'agglomération du 27 avril 2017.

Adopté à l'unanimité.

10.003

CE17 0591

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1 - d'accorder, au seul soumissionnaire Wajax Équipement, ce dernier ayant présenté une soumission conforme, le contrat pour la fourniture et l'installation d'un engin élévateur à nacelle et d'une carrosserie de service sur un châssis de camion, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 306 983,25 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 16-15744;
- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.001 1176859003

CE17 0592

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'accorder au seul soumissionnaire Croisières Navark inc., ce dernier ayant présenté une soumission conforme, le contrat pour la fourniture de services de navettes fluviales comprenant deux trajets, soit le Trajet 1 reliant la promenade Bellerive (Montréal) et l'Île Charron (Longueuil) et le Trajet 2 reliant l'Île Charron (Longueuil) et le parc René-Lévesque (Longueuil), pour les périodes estivales 2017 à 2019, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 883 787,53 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 17-15661;
- 2 - d'approuver le projet d'entente intermunicipale entre la Ville de Longueuil et la Ville de Montréal concernant le financement et le partage des coûts pour le contrat de navettes fluviales, pour les saisons estivales 2017, 2018 et 2019;
- 3 - d'autoriser la réception d'un revenu de 475 714,81 \$, taxes incluses, provenant de la Ville de Longueuil pour l'opération et le fonctionnement du Trajet 2 reliant l'Île Charron (Longueuil) et le parc René-Lévesque (Longueuil) pour les saisons estivales 2017, 2018 et 2019, ainsi que d'un revenu de 15 000 \$, taxes incluses, en frais de gestion de ce service pour la même période;
- 4 - d'imputer ces sommes conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.002 1177371002

CE17 0593

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1 - d'autoriser la prolongation de l'entente-cadre et d'autoriser une dépense de 243 000 \$ pour la fourniture de différents types de services de reliure de documents pour les bibliothèques de Montréal pour douze mois, soit du 25 mai 2017 au 25 mai 2018, dans le cadre du contrat à Les Reliures Caron & Létourneau ltée (CM14 0482);
- 2 - d'imputer ces dépenses de consommation à même les unités d'affaires concernés, et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.003 1170138002

CE17 0594

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'approuver, conformément à la loi, un projet de convention de gré à gré entre la Ville et la firme JSI Telecom, fournisseur unique, pour la mise à jour du système d'écoute électronique du Service de police de la Ville de Montréal (SPVM), incluant l'acquisition de composantes matérielles spécialisées, ainsi que l'entretien et le support, pour une période de 3 ans, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 817 544,15 \$, taxes incluses, conformément aux offres de service de cette firme en date des 9 et 10 mars 2017 et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention;

- 2 - d'autoriser le directeur du Service des technologies de l'information à signer ladite convention, pour et au nom de la Ville.
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.004 1175035001

CE17 0595

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'accorder à Grenier Chevrolet Buick GMC inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour la fourniture de 10 automobiles électriques de marque et modèle Chevrolet Bolt, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 467 424,08 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 16-15955 et au tableau des prix reçus joint au dossier décisionnel;
- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.005 1174922005

CE17 0596

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2 - d'accorder au seul soumissionnaire conforme Navettes Maritimes du Saint-Laurent inc., le contrat pour la fourniture de services de navettes fluviales comprenant deux trajets, soit le Trajet 1 reliant le Vieux-Port de Montréal, le parc Jean-Drapeau et le port de plaisance Réal-Bouvier (Longueuil) et le second, le trajet « Express », reliant le Vieux-Port de Montréal et le parc Jean-Drapeau pour les périodes estivales 2017 à 2019, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 2 588 481,61 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 17-15660;
- 3 - d'approuver un projet d'entente intermunicipale entre la Ville de Longueuil et la Ville de Montréal concernant le financement et le partage des coûts pour le contrat de navettes fluviales, pour les saisons estivales 2017, 2018 et 2019;
- 4 - d'autoriser la réception d'un revenu de 801 122,23 \$, taxes incluses, provenant de la Ville de Longueuil pour l'opération et le fonctionnement du Trajet 1 reliant le Vieux-Port de Montréal, le parc Jean-Drapeau et le port de plaisance Réal-Bouvier (Longueuil) pour les saisons estivales 2017, 2018 et 2019, ainsi que d'un revenu de 15 000 \$, taxes incluses, en frais de gestion de ce service pour la même période;
- 5 - d'imputer ces sommes conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.006 1177371001

CE17 0597

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1 - de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2 - de conclure une entente-cadre, pour une période de trois ans, avec deux possibilités de prolongation de 12 mois chacune, pour la fourniture et la livraison, sur demande, de peinture pour le marquage routier;
- 3 - d'accorder au seul soumissionnaire, Peintures Ennis Canada ULC, ce dernier ayant présenté une soumission conforme, le contrat à cette fin, aux prix unitaires de sa soumission, conformément aux documents de l'appel d'offres public 17-15537 et aux tableaux de prix reçus joints au dossier décisionnel;
- 4 - d'imputer ces dépenses de consommation à même le budget de la Division de l'entretien, de l'éclairage, de la signalisation et du marquage de la Direction des travaux publics de l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie, et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.007 1177482001

CE17 0598

Vu la résolution CA17 210067 du conseil d'arrondissement de Verdun, en date du 4 avril 2017;

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1 - d'autoriser une dépense de 3 074 337,74 \$, taxes incluses, représentant 95,4 % du coût total du contrat pour des travaux de reconstruction de la 3^e Avenue, entre la rue de Verdun et le boulevard LaSalle, dans l'arrondissement de Verdun, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 2 - d'accorder à Les excavations Super inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 3 088 928,74 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public S17-002;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.008 1176459002

CE17 0599

Vu la résolution CA17 210068 du conseil d'arrondissement de Verdun en date du 4 avril 2017;

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1 - d'autoriser une dépense de 3 347 062,86 \$, taxes incluses, représentant 95,20 % du coût total du contrat pour des travaux de reconstruction de la rue Brault, entre la rue Bannantyne et le boulevard LaSalle, ainsi que de la rue de Verdun, entre les rues Godin et Manning, dans l'arrondissement de Verdun, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant ;
- 2 - d'accorder à Pavages Chenail inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 3 329 376,08 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public S17-003;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.009 1176459003

CE17 0600

Vu la résolution CA17 210070 du conseil d'arrondissement de Verdun en date du 4 avril 2017;

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1 - d'autoriser une dépense de 2 180 226,56 \$, taxes incluses, représentant 65,6 % du coût total du contrat pour des travaux de reconstruction des rues Crawford, Truman et Parkdale, dans l'arrondissement de Verdun, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 2 - d'accorder à Sintra inc. (Région Montérégie-Rive-Sud), plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 3 228 524,21 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public S17-012;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.010 1176730002

CE17 0601

Vu la résolution CA17 210069 du conseil d'arrondissement de Verdun en date du 4 avril 2017;

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1 - d'autoriser une dépense de 3 213 523,74 \$, taxes incluses, représentant 98,8 % du coût total du contrat, pour des travaux de reconstruction de la rue Egan, entre les rues Bannantyne et Wellington, ainsi que de la rue Wellington, entre les rues Egan et Argyle, dans l'arrondissement de Verdun comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;

- 2 - d'accorder à Sintra inc. (Région Montérégie-Rive-Sud), plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 3 146 000,91 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public S17-001;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.011 1176459004

CE17 0602

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1 - d'autoriser une dépense de 3 538 591,62 \$, taxes incluses, pour des travaux d'égout, de conduite d'eau et de voirie dans la rue Berri et l'avenue Coloniale, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant ;
- 2 - d'accorder aux Entreprises Michaudville inc, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 3 175 830 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 266601 ;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.013 1177231013

CE17 0603

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1 - de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats
- 2 - d'autoriser une dépense de 2 868 091,94 \$, taxes incluses, représentant 87,16 % du coût total du contrat, pour des travaux d'égout, de conduites d'eau, de voirie et d'éclairage dans la rue Panet, de la rue Ontario Est à la rue Sherbrooke, dans l'arrondissement de Ville-Marie, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant ;
- 3 - d'accorder à Les Excavations Super Inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 2 991 428,24 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 316101 ;
- 4 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.014 1177231010

CE17 0604

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2- d'autoriser une dépense de 3 921 011,52 \$, taxes incluses, pour la réfection du passage inférieur Clark / Van Horne, dans les arrondissements de Rosemont–La Petite-Patrie et du Plateau-Mont-Royal, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 3- d'accorder à Eurovia Québec Grands Projets inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 3 757 565,13 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 335001;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.015 1177000002

CE17 0605

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2- d'autoriser une dépense de 10 118 411,41 \$, taxes incluses, pour la réhabilitation de conduites d'eau potable par chemisage dans diverses rues, dans les arrondissements d'Anjou, de Mercier–Hochelaga-Maisonneuve, de Montréal-Nord, de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles et de Saint-Léonard, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 3- d'accorder à Sanexen Services Environnementaux inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 9 938 411,41 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 333704;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.016 1177231018

CE17 0606

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;

- 2 - d'autoriser une dépense de 75 384 000,32 \$, taxes incluses, pour la construction d'une canalisation en tunnel pour la protection de l'alimentation en eau brute de l'usine Atwater, dans l'arrondissement de Verdun, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant ;
- 3 - d'accorder à CRT Construction inc., firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 71 116 981,43 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 10210;
- 4 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.017 1177100001

CE17 0607

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2- d'autoriser une dépense de 10 996 128,21 \$, taxes incluses, pour des travaux de réhabilitation de conduites d'égout par chemisage, dans les arrondissements de Rosemont–La Petite-Patrie, de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension et de Mercier–Hochelaga-Maisonneuve, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 3- d'accorder à Sade Canada inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 10 791 128,21 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 333709;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.018 1177231017

CE17 0608

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2- d'autoriser une dépense de 4 646 000 \$, taxes incluses, pour des travaux de réhabilitation de conduites d'égout par chemisage dans diverses rues, dans les arrondissements d'Anjou, de Mercier–Hochelaga-Maisonneuve, de Montréal-Nord, de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles, de Saint-Léonard et du Plateau-Mont-Royal, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 3- d'accorder à Clean Water Works inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 4 561 000 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 333710;

4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.019 1177231022

CE17 0609

Vu la résolution CA17 210072 du conseil d'arrondissement de Verdun en date du 4 avril 2017;

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1 - d'autoriser une dépense de 517 074,10 \$, taxes incluses, représentant 96,5 % du coût total du contrat, pour la surveillance qualitative et quantitative des travaux de reconstruction des rues Brault, Egan et la 3^e Avenue, dans l'arrondissement de Verdun, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant ;
- 2 - d'approuver un projet de convention par lequel Solmatech inc., firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis à cette fin, pour une somme maximale de 536 034,72 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public S17-004, et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention ;
- 3 - d'autoriser le maire d'arrondissement ou, en son absence, le maire suppléant d'arrondissement et la secrétaire du conseil d'arrondissement ou, en son absence, la secrétaire substitut du conseil d'arrondissement à signer la convention de services professionnels ainsi que tout autre document pertinent, pour et au nom de la Ville.
- 4 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.020 1176459001

CE17 0610

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1 - d'autoriser une dépense de 1 073 937,19 \$, taxes et contingences incluses, pour la surveillance d'arrosage, d'entretien et de suivi de la garantie des arbres;
- 2- d'approuver un projet de convention par lequel Tremblay et Tremblay, SENC/Trame-Verte, seule firme ayant obtenu le pointage intérimaire en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis à cette fin, pour une somme maximale de 976 306,54 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 17-15754 et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention ;
- 2 - d'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.021 1177334004

CE17 0611

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- de résilier l'entente-cadre Bérubé-Drapeau conclue en 1986 avec la Ville et Bell Canada concernant certaines modalités d'implantation du réseau de Bell Canada sur le territoire de la Ville de Montréal. Cette résiliation prendra effet lors de l'adoption de la résolution du conseil municipal approuvant la présente demande de résiliation et sera transmise à Bell Canada;
- 2- d'approuver l'entente transitoire entre la Ville et Bell Canada définissant le cadre général du déploiement d'une partie du réseau de Bell Canada sur l'ensemble du territoire de la Ville de Montréal;
- 3- d'approuver une lettre entre Bell Canada et la Ville portant sur les principales modalités et conditions complémentaires à l'entente transitoire.

Adopté à l'unanimité.

20.022 1175322001

CE17 0612

Il est

RÉSOLU :

d'approuver un projet de convention par lequel le Syndicat des copropriétaires de Vue phase I et II (lot 4 758 614 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal) et le Syndicat des copropriétaires de Vue phase III et IV (lot 5 272 695 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal) autorisent la Ville à occuper une partie de leur immeuble aux fins de construction d'un muret de soutènement situé en façade de la rue Buchan, dans l'arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce et par lequel le Syndicat des copropriétaires Vue Phase III et IV autorise la Ville à construire, sur une partie de son immeuble ledit muret et s'engage à consentir une servitude en faveur de la Ville à cette fin.

Adopté à l'unanimité.

20.023 1173558015

CE17 0613

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'accorder un soutien financier de 5 000 \$ à la Fédération québécoise d'athlétisme (FQA) pour le soutien à la candidature de deux éditions des Championnats canadiens extérieurs d'athlétisme entre 2019 et 2022, dans le cadre du Programme de soutien aux événements sportifs internationaux, nationaux et métropolitains 2017, volet soutien à la candidature;

2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.024 1174141002

CE17 0614

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'accorder, à même le budget de fonctionnement du Bureau du développement durable, un soutien financier non récurrent de 20 000 \$ au Conseil régional de l'environnement de Montréal dans le cadre de la production du Gala de reconnaissance en environnement et développement durable de Montréal, qui se tiendra le 25 avril 2017 au marché Bonsecours;
- 2 - d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.026 1177584001

CE17 0615

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'accorder un soutien financier de 5 467 \$, à Quartier Éphémère, Centre d'arts visuels, afin de réaliser une étude de faisabilité incluant un programme fonctionnel et technique, dans le cadre du Programme de soutien aux études préalables de l'Axe 4 de l'Entente sur le développement culturel de Montréal;
- 2- d'approuver un projet de convention entre la Ville et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.027 1171654005

CE17 0616

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'accorder un soutien financier de 6 000 000 \$ à la Société du Musée d'archéologie et d'histoire de Montréal Pointe-à-Callière afin de réaliser le projet de fouilles archéologiques du marché Sainte-Anne et du parlement de la province du Canada;
- 2- d'approuver un projet de convention entre la Ville cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.029 1177233004

CE17 0617

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'autoriser une dépense de 11 193 181,82 \$, taxes incluses, pour le projet Agglomération de Montréal - Régulation de la pression et mesure du débit - Travaux 2017, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant ;
- 2- d'accorder à Groupe TNT inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 9 850 000 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 10219 ;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.030 1173775001

CE17 0618

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'adopter la politique d'attribution, d'utilisation et de renflouement des surplus de gestion dégagés de l'exercice financier de 2016 de la Ville de Montréal;
- 2- d'approuver la méthode de calcul permettant d'établir les résultats financiers de 2016 des arrondissements dans le but d'établir leur surplus de gestion;
- 3- d'adopter l'affectation du surplus d'un montant de 58 530,4 \$ (en milliers de dollars) aux arrondissements et d'en autoriser les transferts;

- 4- d'adopter l'affectation des surplus d'un montant de 35 000,0 \$ (en milliers de dollars) du conseil municipal pour l'équilibre budgétaire 2017;
- 5- d'adopter l'affectation du surplus d'un montant de 3 635,0 \$ (en milliers de dollars) à la Commission des services électriques pour le fonds de stabilisation des taux de redevances;
- 6- d'adopter l'affectation des surplus pour les mesures d'allègement pour un montant total de 36 600,0 \$ (en milliers de dollars);
- 7- d'adopter l'affectation du surplus des autres demandes d'affectation pour un montant total de 13 482,8 \$ (en milliers de dollars), conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.001 1175205001

CE17 0619

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'adopter l'affectation des surplus d'un montant de 2 550,3 \$ (en milliers de dollars) du conseil d'agglomération pour l'équilibre budgétaire 2017;
- 2- d'adopter l'affectation du surplus des autres demandes d'affectation pour les dossiers suivants (en milliers de dollars) :

- Contrôle de la circulation – remboursement aux villes reconstituées	(64,1)
- Communication accompagnant le Règlement sur le contrôle des animaux	(79,6)
- Le Groupe de Citoyens Testeurs	(8,7)
- Services professionnels en actuariat-conseil reliés au régime de retraite de policiers	(17,0)
Total	(169,4)

le tout conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.002 1175205002

CE17 0620

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'adopter un budget supplémentaire de 271 120 000 \$ au PTI 2017-2019, provenant du report des surplus du budget d'emprunt à la charge des contribuables au 31 décembre 2016, et ce, pour l'ensemble des arrondissements selon le document présenté en pièce jointe au dossier décisionnel;

- 2- de signifier aux arrondissements qu'ils ont l'entière responsabilité de prévoir le budget de fonctionnement requis à l'exploitation de tout nouvel équipement.

Adopté à l'unanimité.

30.003 1175929001

CE17 0621

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

d'adopter un budget supplémentaire de 5 858 000 \$ au PTI 2017-2019, provenant de report de surplus du budget d'emprunt à la charge des contribuables d'agglomération au 31 décembre 2016, et ce, pour les arrondissements de Ville-Marie, de Saint-Laurent, et de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension, selon le document joint au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.004 1175929002

CE17 0622

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'autoriser un virement budgétaire de 500 000 \$ au cours de l'année 2017 en provenance des dépenses contingentes imprévues d'administration vers le budget de la Direction santé, sécurité et mieux-être du Service des ressources humaines pour le financement des enquêtes externes en matière de harcèlement psychologique durant les six mois à venir et ce, à compter du 1^{er} mars 2017;
- 2 - d'autoriser un ajustement récurrent à la base budgétaire de 1 125 000 \$ pour les années 2018 et subséquentes;
- 3 - de créditer le compte budgétaire de la Direction santé, sécurité et mieux-être au Service des ressources humaines conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.006 1174346002

CE17 0623

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

de demander au ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire d'autoriser la Société du Parc Jean-Drapeau à conclure un contrat de gré à gré avec le Groupe de course Octane inc. sans devoir procéder par demande de soumissions publique, et ce afin d'exécuter rapidement certains travaux obligatoires sur le site du Grand Prix du Canada.

Adopté à l'unanimité.

30.007 1173570002

CE17 0624

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil municipal, pour avis de motion et adoption de projet, le projet de règlement intitulé « Règlement relatif à la cession pour fins d'établissement, de maintien et d'amélioration de parcs, de terrain de jeux et de préservation d'espaces naturels sur le territoire de la Ville de Montréal », et d'en recommander l'adoption à une séance ultérieure;

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'adopter le projet de règlement intitulé « Règlement relatif à la cession pour fins d'établissement, de maintien et d'amélioration de parcs, de terrains de jeux et de préservation d'espaces naturels sur le territoire de la Ville de Montréal »;
- 2- de tenir une assemblée publique de consultation par l'intermédiaire du maire ou d'un autre membre du conseil désigné par le maire ;
- 3- de déléguer au greffier le pouvoir de fixer la date, l'heure et le lieu de l'assemblée publique, un rapport de consultation devant être déposé au conseil municipal afin que la version finale du règlement puisse être adoptée par ce dernier.

Adopté à l'unanimité.

40.001 1166968004

CE17 0625

Vu la résolution CA17 22 0127 du conseil d'arrondissement du Sud-Ouest en date du 11 avril 2017;

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'adopter le projet de Plan de développement urbain, économique et social (PDUÉS) pour les quartiers aux abords de l'échangeur Turcot;

- 2- de mandater l'Office de consultation publique de Montréal pour assurer la tenue de la consultation publique portant sur le projet de PDUÉS.

Adopté à l'unanimité.

40.002 1170511001

CE17 0626

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour conseil d'agglomération, pour adoption avec modification, le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur le Code de conduite des employés de la Ville de Montréal (RCG 12-026) ».

Adopté à l'unanimité.

40.003 1163088002

CE17 0627

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil municipal, pour avis de motion, le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 10 636 000 \$ pour le financement des travaux d'aménagements muséaux dans le cadre du projet de relocalisation du Centre d'histoire de Montréal au Carré Saint-Laurent », et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.004 1170387001

CE17 0628

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil municipal, pour avis de motion, le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 21 000 000 \$ afin de financer l'achat de véhicules et de leurs équipements », et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.005 1161081004

CE17 0629

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil d'agglomération, pour avis de motion, le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 17 000 000 \$ afin de financer l'achat de véhicules et de leurs équipements », et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.006 1161081005

CE17 0630

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'approuver le Règlement 533-68 modifiant le Règlement de zonage 533, adopté le 13 mars 2017 par le conseil municipal de la Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue, celui-ci étant conforme aux objectifs et aux dispositions du document complémentaire du Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal;
- 2 - d'autoriser le greffier à délivrer un certificat de conformité à son égard et à transmettre une copie certifiée conforme du certificat à la Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue;
- 3 - d'abroger la résolution CE16 1022 adoptée le 8 juin 2016 par le comité exécutif.

Adopté à l'unanimité.

40.007 1172622002

CE17 0631

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil municipal, pour avis de motion, le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur les tarifs (exercice financier 2017) (16-065) », et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.008 1170335002

CE17 0632

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour de la prochaine assemblée du conseil municipal et du conseil d'agglomération, le rapport annuel d'activités du Comité de vérification élargi de la Ville de Montréal pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2016.

Adopté à l'unanimité.

60.001 1171711001

CE17 0633

Il est

RÉSOLU :

de prendre acte du rapport trimestriel sur les mainlevées, couvrant la période du 1^{er} janvier 2017 au 31 mars 2017, le tout conformément à l'encadrement administratif C-OG-SCARM-D-11-002 « Mainlevées (Directive) ».

Adopté à l'unanimité.

60.002 1173496001

CE17 0634

Il est

RÉSOLU :

de prendre acte du rapport mensuel des décisions déléguées concernant les transactions d'acquisition ou d'aliénation d'un immeuble (terrain) d'une valeur maximale de 25 000 \$, couvrant la période du 1^{er} mars 2017 au 31 mars 2017, conformément au Règlement intérieur du comité exécutif sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés (RCE 02-004).

Adopté à l'unanimité.

60.003 1174396006

CE17 0635

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

de déposer à la prochaine assemblée du conseil municipal le rapport financier consolidé vérifié de la Ville de Montréal pour l'exercice financier terminé le 31 décembre 2016, ainsi que le document Reddition de comptes financière 2016, y compris le rapport produit sur les formules prescrites par le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT).

Adopté à l'unanimité.

60.004 1170029001

CE17 0636

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

de déposer à la prochaine assemblée du conseil d'agglomération, le rapport financier consolidé vérifié de la Ville de Montréal pour l'exercice financier terminé le 31 décembre 2016, ainsi que le document Reddition de comptes financière 2016, y compris le rapport produit sur les formules prescrites par le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT).

Adopté à l'unanimité.

60.005 1170029002

CE17 0637

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

déposer à la prochaine assemblée du conseil municipal et du conseil d'agglomération, le rapport 2017 présentant le suivi des mandats des commissions reçus des conseils municipal et d'agglomération et le suivi des motions référées aux commissions et aux services municipaux.

Adopté à l'unanimité.

60.006 1173570003

Levée de la séance à 10 h 20

70.001

Les résolutions CE17 0588 à CE17 0637 consignées dans ce procès-verbal sont considérées signées comme si elles l'avaient été une à une.

Pierre Desrochers
Président du comité exécutif

Yves Saindon
Greffier de la Ville

**Procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif
tenue le mercredi 26 avril 2017 à 8 h 30
Salle Peter-McGill, Hôtel de ville**

PRÉSENCES :

M. Denis Coderre, Maire
M. Pierre Desrochers, Président du comité exécutif
Mme Anie Samson, Vice-présidente du comité exécutif
M. Harout Chitilian, Vice-président du comité exécutif
M. Richard Bergeron, Membre du comité exécutif
M. Russell Copeman, Membre du comité exécutif
Mme Manon Gauthier, Membre du comité exécutif
M. Réal Ménard, Membre du comité exécutif
M. Lionel Perez, Membre du comité exécutif
Mme Chantal Rouleau, Membre du comité exécutif
M. Aref Salem, Membre du comité exécutif
Mme Monique Vallée, Membre du comité exécutif

ABSENCE :

M. Dimitrios (Jim) Beis, Membre du comité exécutif

AUTRES PRÉSENCES :

Me Jean-François Milot, Chef de division - soutien aux instances
Me Emmanuel Tani-Moore, Greffier adjoint
M. Alain Marcoux, Directeur général
M. Benoit Dagenais, Directeur général adjoint - Services institutionnels
M. Alain Dufort, Directeur général adjoint - Ville-Marie et Concertation des arrondissements
Mme Chantal Gagnon, Directrice générale adjointe - Qualité de vie
M. Francesco Miele, leader de la majorité
Mme Mary Deros, conseillère associée
Mme Chantal Rossi, conseillère associée

Cette séance du comité exécutif est tenue conformément au règlement intérieur de la Ville sur la fixation des séances ordinaires du comité exécutif.

CE17 0638

Il est

RÉSOLU :

d'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du comité exécutif du 26 avril, en y retirant les articles 12.001 à 12.004 et 30.002.

Adopté à l'unanimité.

10.001

CE17 0639

Il est

RÉSOLU :

d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif tenue le 22 mars 2017.

Adopté à l'unanimité.

10.002

CE17 0640

Il est

RÉSOLU :

d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif tenue le 29 mars 2017

Adopté à l'unanimité.

10.003

CE17 0641

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'autoriser une dépense de 244 221,90 \$, taxes incluses, pour la réalisation de travaux de ventilation dans l'édicule technique de la place des festivals du Quartier des spectacles, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant ;
- 2 - d'accorder à Tuyauterie Michel K et Denis inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 208 040,88 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 5896;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.001 1171009005

CE17 0642

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'accorder un contrat de gré à gré à Vidéotron s.e.n.c., pour réaliser des travaux sur son réseau câblé dans le cadre du projet de conversion des rues Cartier et Dorion (projet de l'entente 83-89 - Fiche 1), pour une somme maximale de 113 022,88 \$, taxes incluses;

- 2- d'autoriser le président de la Commission des services électriques de Montréal à signer tous les documents requis pour et au nom de la Ville;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.002 1170025002

CE17 0643

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'autoriser une dépense de 409 461,62 \$, taxes incluses, pour les travaux d'installation d'un système de captation des gaz à la source et travaux correctifs aux casernes de pompiers n° 65 (3070) et n° 77 (3220) situées au 1300, avenue Dollard, dans l'arrondissement de LaSalle et au 114, avenue Westminster Nord, dans l'arrondissement de Montréal-Ouest, respectivement, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 2 - d'accorder à Construction Arcade, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, au prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 382 674,74 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 5865;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.003 1175350001

CE17 0644

Vu la résolution CA17 210063 du conseil d'arrondissement de Verdun en date du 4 avril 2017;

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'autoriser une dépense de 85 004,88 \$, taxes incluses, représentant 65,6 % du coût total du contrat pour le contrôle de matériaux et surveillance qualitative et quantitative des travaux de reconstruction des rues Crawford, Truman et Parkdale, dans l'arrondissement de Verdun, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant ;
- 2 - d'approuver un projet de convention par lequel Groupe ABS inc., firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis à cette fin, pour une somme maximale de 129 653,28 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public S17-006 et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention;
- 3 - d'autoriser le maire d'arrondissement ou, en son absence, le maire suppléant d'arrondissement et la secrétaire du conseil d'arrondissement ou, en son absence, la secrétaire substitut du conseil d'arrondissement à signer la convention de services professionnels ainsi que tout autre document pertinent, pour et au nom de la Ville;
- 4 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.004 1176459005

CE17 0645

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'accorder un soutien financier de 10 000 \$ à Manoeuvres pour réaliser la phase 2 de l'étude de besoins et de développement du projet « Place à la tour ! », dans le cadre du Programme de soutien aux études préalables de l'Axe 4 de l'Entente sur le développement culturel de Montréal;
- 2- d'approuver un projet de convention entre la Ville et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.005 1171654006

CE17 0646

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'accorder un soutien financier de 24 064,60 \$ au Centre design et impression textile, pour l'acquisition et l'installation d'équipements spécialisés pour maintenir et améliorer la pratique et la formation, dans le cadre de l'Entente sur le développement culturel de Montréal - Programme Équipements - Aide d'urgence;
- 2- d'approuver un projet de convention entre la Ville et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.006 1171654004

CE17 0647

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'autoriser à la demande de l'organisme « Fierté Montréal » la tenue des célébrations de Fierté Montréal, du 10 au 20 août 2017;
- 2- d'autoriser l'occupation du domaine public pour la tenue des célébrations de Fierté Montréal, telle que décrite au dossier décisionnel;

de recommander au conseil municipal :

- 3- d'approuver un projet de protocole d'entente de soutien technique estimé à 150 000 \$ et de soutien financier de 30 000 \$ avec l'organisme « Fierté Montréal », établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien technique et financier;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.007 1167317001

CE17 0648

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'accorder un soutien financier non récurrent de 5 000 \$ à TechnoMontréal pour la réalisation d'une analyse prospective sur le positionnement et les opportunités d'affaires technologiques liés au secteur du transport intelligent;
- 2- d'approuver un projet de protocole d'entente entre la Ville et cet organisme établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.008 1173455002

CE17 0649

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'accorder un soutien financier spécial non récurrent de 25 000 \$ à l'Université de Montréal, en provenance du budget de fonctionnement du Service des technologies de l'information, afin d'adhérer au Réseau intégré sur la cybersécurité (SERENE-RISC);
- 2- d'approuver un projet de convention entre la Ville et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.009 1177438002

CE17 0650

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'accorder un soutien financier de 50 000 \$ au *Aboriginal Peoples Television Network Incorporated* (APTN) (Réseau de télévision des peuples autochtones), à même le budget du Bureau des relations gouvernementales et municipales de la Direction générale, pour la présentation de la Journée nationale des Autochtones en direct, à Montréal, le 21 juin 2017;
- 2- d'approuver un projet de protocole d'entente entre la Ville et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.010 1170018002

CE17 0651

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'autoriser une dépense additionnelle de 29 803,98 \$, taxes incluses, pour un contrat de location d'un tracteur-chargeur avec opérateur, pour l'exploitation du lieu d'élimination de la neige Carrière St-Michel dans le cadre du contrat accordé à Jean-Louis Blais (CM16 0921), majorant ainsi le montant total du contrat de 46 192,36 \$ à 75 996,34 \$, taxes incluses;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

de recommander au conseil municipal:

- 3- d'autoriser une dépense additionnelle de 8 217,17 \$, taxes incluses, pour un contrat de location d'une rétrocaveuse avec opérateur, pour l'exploitation du lieu d'élimination de la neige Carrière St-Michel dans le cadre du contrat accordé à 9297-6646 Québec inc. (anciennement DC Excavation Enr.) (CM16 0921), majorant ainsi le montant total du contrat de 98 019,06 \$ à 106 236,23 \$, taxes incluses;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.011 1174631006

CE17 0652

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'accepter une subvention de 110 000 \$ du Trust Royal afin de permettre la programmation des Concerts d'été de la Succession Campbell qui seront présentés dans le cadre de la programmation 2017 des activités culturelles municipales dans les parcs;
- 2- d'approuver un projet de protocole d'entente entre la Ville et Compagnie Trust Royal concernant la programmation des Concerts d'été de la Succession Campbell;

- 3- d'accorder un budget additionnel de dépenses équivalent au revenu additionnel et d'autoriser la Division de l'action culturelle et des partenariats du Service de la culture à affecter cette somme pour l'octroi de contrats d'artistes et le paiement des dépenses afférentes aux spectacles, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.001 1170879001

CE17 0653

Il est

RÉSOLU :

- 1 - de ratifier la dépense de 1 707,67 \$ relative au déplacement de Mme Manon Gauthier, membre du comité exécutif et responsable de la culture, du patrimoine, du design, de l'Espace pour la vie et du statut de la femme, en remplacement de M. Denis Coderre, maire de Montréal, qui a pris part à une mission en compagnie des représentants du Bureau du cinéma et de la télévision du Québec (BCTQ) qui s'est tenue à Los Angeles du 5 au 7 mars 2017;
- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.003 1176849003

CE17 0654

Vu la résolution CA17 090079 du conseil d'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville en date du 10 avril 2017;

Il est

RÉSOLU :

- 1 - de modifier le budget de la Ville, pour l'année 2017, en conformité avec l'article 144 de la *Charte de la Ville de Montréal*, afin de tenir compte de la réception, par l'arrondissement, d'un soutien financier de 25 000 \$ provenant du ministère de la Culture et des Communications, dans le cadre du Fonds de promotion et de valorisation de la langue française, afin de réaliser le projet « Des mots sur mesure »;
- 2 - d'autoriser un budget additionnel de dépense équivalent au revenu additionnel conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.004 1171082002

CE17 0655

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'autoriser un virement budgétaire de 340 000 \$ pour 2017 en provenance des dépenses contingentes imprévues d'administration vers le Bureau des relations gouvernementales et municipales pour la mise en place d'une stratégie de réconciliation avec les peuples autochtones (Métropole de la Réconciliation);
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.005 1177608001

CE17 0656

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'autoriser une dépense additionnelle de 60 000 \$, plus taxes, pour les services professionnels de monsieur Éric Barbieri, expert-comptable de la firme Richter dans le cadre du dossier de la liquidation du groupe corporatif Catania;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.006 1173219003

CE17 0657

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

d'autoriser le Service de police de la Ville de Montréal à transmettre une demande de qualité pour agir à la Commission d'Enquête nationale sur les femmes et les filles autochtones disparues ou assassinées pour le volet régional - Québec et quant à des questions particulières (Système de justice pénale et services policiers).

Adopté à l'unanimité.

30.007 1172647001

CE17 0658

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'autoriser la création d'un poste temporaire de chargé de dossiers-missions – circulation au Cabinet du directeur général;
- 2- d'approuver un projet de contrat de travail pour l'embauche de M. Pierre Lacasse à titre de chargé de dossiers-missions au Cabinet du directeur général, dans la fourchette salariale FM-07 (86 119 \$ - 107 648 \$ - 129 175 \$) pour une période de 3 ans, et ce, à compter du 1^{er} mai 2017;
- 3- d'autoriser le directeur général à signer le contrat de travail pour et au nom de la Ville;
- 4- d'autoriser un virement budgétaire de 103 900 \$, en provenance des dépenses contingentes imprévues d'administration vers le budget de fonctionnement du Cabinet du directeur général;
- 5- d'autoriser l'ajustement à la base budgétaire 2018 et subséquentes, soit de 161 000 \$, conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

50.001 1176083003

CE17 0659

Il est

RÉSOLU :

- 1 - de déposer à la prochaine assemblée du conseil municipal et du conseil d'agglomération le bilan de l'année 2016 de la mise en œuvre du schéma de couverture de risques en sécurité incendie pour l'agglomération de Montréal;
- 2 - d'autoriser le directeur du Service de sécurité incendie de Montréal à acheminer les bilans de la mise en œuvre du schéma de couverture de risques en sécurité incendie au ministre de la Sécurité publique.

Adopté à l'unanimité.

60.001 1171887001

Levée de la séance à 8 h 50

70.001

Les résolutions CE17 0638 à CE17 0659 consignées dans ce procès-verbal sont considérées signées comme si elles l'avaient été une à une.

Pierre Desrochers
Président du comité exécutif

Yves Saindon
Greffier de la Ville

**Procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif
tenue le mercredi 3 mai 2017 à 8 h 30
Salle Peter-McGill, Hôtel de ville**

PRÉSENCES :

M. Denis Coderre, Maire
Mme Anie Samson, Vice-présidente du comité exécutif
M. Harout Chitilian, Vice-président du comité exécutif
M. Dimitrios (Jim) Beis, Membre du comité exécutif
M. Richard Bergeron, Membre du comité exécutif
M. Russell Copeman, Membre du comité exécutif
Mme Manon Gauthier, Membre du comité exécutif
M. Réal Ménard, Membre du comité exécutif
M. Lionel Perez, Membre du comité exécutif
Mme Chantal Rouleau, Membre du comité exécutif
M. Aref Salem, Membre du comité exécutif
Mme Monique Vallée, Membre du comité exécutif

ABSENCE :

M. Pierre Desrochers, Président du comité exécutif

AUTRES PRÉSENCES :

Me Jean-François Milot, Chef de division - soutien aux instances
Me Emmanuel Tani-Moore, Greffier adjoint
M. Alain Marcoux, Directeur général
M. Benoit Dagenais, Directeur général adjoint - Services institutionnels
Mme Mary Deros, conseillère associée
M. Richard Guay, conseiller associé

Cette séance du comité exécutif est tenue conformément au règlement intérieur de la Ville sur la fixation des séances ordinaires du comité exécutif.

CE17 0660

Il est

RÉSOLU :

d'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du comité exécutif du 3 mai 2017, en y retirant les articles 12.001, 20.039, 40.002, et en y ajoutant l'article 30.011.

Adopté à l'unanimité.

10.001

CE17 0661

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

d'adopter l'ordre du jour de l'assemblée ordinaire du conseil municipal du 15 mai 2017.

Adopté à l'unanimité.

10.002

CE17 0662

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

d'adopter l'ordre du jour de l'assemblée ordinaire du conseil d'agglomération du 18 mai 2017.

Adopté à l'unanimité.

10.003

CE17 0663

Il est

RÉSOLU :

d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif tenue le 5 avril 2017.

Adopté à l'unanimité.

10.004

CE17 0664

Il est

RÉSOLU :

d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif tenue le 12 avril 2017.

Adopté à l'unanimité.

10.005

CE17 0665

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'autoriser l'augmentation de la valeur de l'entente-cadre avec ESI Technologies inc. (CG15 0277) d'une somme additionnelle de 153 326,25 \$ taxes incluses, pour la fourniture de solutions de stockage d'entreprise, majorant ainsi le montant total de l'entente de 1 022 174,99 \$ à 1 175 501,24 \$, taxes incluses;
- 2 - d'imputer cette dépense de consommation à même les budgets des arrondissements et des services corporatifs, et ce au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.001 1175035004

CE17 0666

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'accorder à Complexe Enviro Progressive Ltée, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour les services d'un lieu d'enfouissement technique pour la disposition de boues déshydratées, granules, sable et autres résidus de la station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte, pour une période de trois ans, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 276 503,85 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 17-15775 et au tableau de prix reçus joint au dossier décisionnel;
- 2 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.002 1173438002

CE17 0667

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'autoriser la prolongation de l'entente-cadre conclue avec Teknion Roy et Breton inc. (CG13 0116), pour l'acquisition de mobilier de bureau, pour une période de 12 mois, soit du 30 avril 2018 au 29 avril 2019, sans frais supplémentaire;
- 2 - d'imputer ces dépenses mixtes de consommation à même les budgets des services corporatifs et des arrondissements et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.003 1175085001

CE17 0668

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'accorder à RDL Métal inc. (Atelier de soudure Rivière-du-Loup), seul soumissionnaire conforme, le contrat pour la fourniture et la livraison de batardeaux et leurs accessoires pour les structures de dérivation des intercepteurs nord et sud de la Ville de Montréal, aux prix de sa soumission, soit une somme maximale de 244 342,34 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 17-15909 et au tableau de prix joint au dossier décisionnel;
- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.004 1177526007

CE17 0669

Il est

RÉSOLU :

- 1 - de conclure une entente-cadre pour une période de soixante mois, avec deux possibilités de prolongation de douze mois chacune, pour la fourniture et la livraison, sur demande, de lunettes de sécurité de type prescription et de services connexes;
- 2 - d'accorder à Centrale de facturation Groupe Regard Sécurité, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix unitaires de sa soumission, conformément aux documents de l'appel d'offres public 17-15894 et au tableau de prix reçus joint au dossier décisionnel;
- 3 - d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des diverses unités administratives, services centraux et arrondissements de la Ville, et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.005 1176133001

CE17 0670

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'autoriser une dépense totale de 1 201 514,92 \$, taxes incluses, pour l'installation de caméras d'observation routière, de détecteurs véhiculaires et de capteur environnementaux, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 2- d'accorder à Néoelect Inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 766 514,92 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 17-64001;

3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.006 1176848002

CE17 0671

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'autoriser la première prolongation de l'entente-cadre collective, pour une période de six mois, avec Transat Distribution Canada inc. (CE15 0969) pour l'organisation des voyages d'affaires effectués par le personnel de la Ville de Montréal;
- 2 - d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des arrondissements et des services, et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.007 1177487002

CE17 0672

Le maire, M. Denis Coderre, déclare son intérêt et s'abstient de participer aux délibérations et de voter.

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'accorder à Montréal Chrysler Dodge Jeep (LaSalle), plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour la fourniture de 100 véhicules de patrouille de marque et modèle Dodge Charger, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 3 270 233,93 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 17-16034 et au tableau des prix reçus joint au dossier décisionnel;
- 2 - d'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.008 1174922006

CE17 0673

Vu la résolution CA17 12057 du conseil d'arrondissement d'Anjou en date du 7 mars 2017;

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'autoriser une dépense additionnelle de 28 250,17 \$, taxes incluses, pour le projet de réfection des infrastructures dans l'avenue du Curé-Clermont, entre les boulevards Louis-H.-La Fontaine et Joseph-Renaud, dans le cadre du contrat accordé à Les Excavations Payette ltée (CM15 0957), majorant ainsi le montant total du contrat de 2 678 917,49 \$ à 2 707 167,66 \$, taxes incluses;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.009 1162072006

CE17 0674

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'autoriser une dépense de 1 329 202,99 \$, taxes incluses, pour des travaux de planage et revêtement bitumineux à divers endroits, dans les pistes cyclables de l'agglomération de Montréal, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant ;
- 2- d'accorder à Aménagement De Sousa - 4042077 Canada inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 256 602,99 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 334501 ;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.010 1167231060

CE17 0675

Vu la résolution CA17 19 0099 du conseil d'arrondissement de Lachine en date du 10 avril 2017;

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'autoriser une dépense de 1 822 099,43 \$, taxes incluses, représentant 76 % du coût total du contrat, pour des travaux de réfection des infrastructures d'égout, d'aqueduc et de voirie, dans la 6^e Avenue, entre les rues Provost et Victoria, dans l'arrondissement de Lachine, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;

- 2- d'accorder à Les Excavations Payette ltée, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 2 410 526,64 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public numéro LAC-PUB-1702;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.011 1177436005

CE17 0676

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'autoriser une dépense de 6 497 015,89 \$, taxes incluses, pour le réaménagement des terrains de tennis du parc Jeanne-Mance, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 2 - d'accorder à Les Excavations Super inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 6 187 634,18 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 16-6854;
- 3 - d'autoriser, à la demande de l'arrondissement Le Plateau-Mont-Royal, un ajustement à leur base budgétaire à hauteur de 15 000 \$ pour une dépense annuelle et récurrente à compter de l'exercice 2019;
- 4 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.012 1176192001

CE17 0677

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'autoriser une dépense de 1 449 885,19 \$, taxes incluses, pour des travaux d'égout, de conduite d'eau et de voirie, dans l'avenue Plamondon, de l'avenue Clanranald à l'avenue McLynn et dans l'avenue Appleton, de l'avenue Decelles au chemin Hudson, dans l'arrondissement de Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 2- d'accorder à Excavations Gilbert Théorêt inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 258 085,19 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 325101;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.013 1177231027

CE17 0678

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'autoriser une dépense de 6 455 728,04 \$, taxes incluses, pour des travaux de voirie, dans les arrondissements de L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève et de Saint-Laurent (PCPR 2017), comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 2- d'accorder à La compagnie Meloche inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 6 066 728,04 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 332309;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.014 1177231029

CE17 0679

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'autoriser une dépense de 1 324 167,52 \$, taxes incluses, représentant 81,54 % du coût total du contrat, pour la reconstruction d'égout unitaire, de conduite d'eau, de réfection de chaussée et le réaménagement de trottoirs, dans la rue Garnier, de la rue Rachel à la rue Marie-Anne, dans l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 2- d'accorder à Excavations Payette ltée, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 433 255,30 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 315801;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.015 1177231019

CE17 0680

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'autoriser une dépense de 8 742 415,14 \$, taxes incluses, pour les travaux de mise aux normes de l'aréna Maurice-Richard, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 2- d'accorder à Groupe Unigesco inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 8 487 781,69 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 5886;

3- d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.016 1170765003

CE17 0681

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'autoriser une dépense de 5 442 164,26 \$, taxes incluses, pour l'exécution des travaux inhérents à la modernisation des filtres de l'usine d'eau potable de Dorval, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 2 - d'accorder à Norclair inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 5 303 804,15 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 10215;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.017 1177343001

CE17 0682

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'autoriser une dépense de 8 720 712,04 \$, taxes incluses, pour les travaux de réfection partielle de l'enveloppe et des systèmes électromécaniques du Quartier général du Service de la police de la Ville de Montréal dans l'arrondissement de Ville-Marie, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 2 - d'accorder à Saint-Denis Thompson inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 7 927 920,04 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 5843;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.018 1173285001

CE17 0683

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'autoriser une dépense de 2 320 518,62 \$, taxes incluses, pour le planage et la pose d'un nouveau revêtement bitumineux, la reconstruction de trottoirs, de bordures et d'îlots ainsi que la reconstruction de puits d'accès et de massifs sur le réseau de la Commission des services électriques de la Ville de Montréal (CSEM), dans la rue Notre-Dame, de l'avenue Bourbonnière à l'avenue Letourneux, dans l'arrondissement de Mercier–Hochelaga-Maisonneuve, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 2- d'accorder à Pavages Métropolitain inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 985 137,93 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 303401;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.019 1177231020

CE17 0684

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'autoriser une dépense de 2 254 929,23 \$, taxes incluses, représentant 93,58 % du coût total du contrat, pour des travaux d'égout, de conduite d'eau et de voirie dans la 13^e Avenue et dans la rue Legendre, dans l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 2- d'accorder à Entreprises Ventec inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 2 183 920,81 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 316501;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.020 1177231023

CE17 0685

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'autoriser une dépense de 7 981 106,56 \$, taxes incluses, pour des travaux de voirie dans les arrondissements de Mercier–Hochelaga-Maisonneuve et de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles (PCPR 2017), comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;

- 2- d'accorder à Eurovia Québec Construction inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 7 561 106,56 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 332313;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.021 1177231032

CE17 0686

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'autoriser une dépense de 2 203 532,83 \$, taxes incluses, représentant 98,63 % du coût total du contrat, pour des travaux d'égout, de conduite d'eau et de voirie, dans l'avenue Souigny, la rue Desmarteau et l'avenue Dubuisson, dans l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 2- d'accorder à Excavations Payette ltée, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 2 014 121,36 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 316301;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.022 1177231030

CE17 0687

Attendu que le contrat octroyé à la firme Norgéreq ltée est terminé et qu'il y a un montant de contingence non utilisé;

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'autoriser le transfert d'une somme de 390 685,53 \$, taxes incluses, du poste « dépenses contingentes » au poste « dépenses incidentes » dans le cadre du contrat accordé à Norgéreq ltée (CM12 0701) pour la mise aux normes de l'aréna Ahuntsic, dans l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville;
- 2- d'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel;
- 3- d'approuver le principe à l'effet que l'arrondissement de Ahuntsic-Cartierville s'engage à retourner les budgets non utilisés dans le projet de l'aréna Ahuntsic au programme de la Direction des sports afin d'en faire bénéficier d'autres projets par la suite.

Adopté à l'unanimité.

20.023 1170765004

CE17 0688

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'accorder à Céga Électricité Multimédia inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour l'installation d'un réseau d'éclairage pour le Jardin des Premières Nations au Jardin botanique de Montréal, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 434 180,09 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public JA-00097;
- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.024 1176891001

CE17 0689

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'autoriser une dépense de 1 640 348,33 \$, taxes incluses, pour les travaux d'installation d'un système de captation des gaz à la source et travaux correctifs aux casernes de pompiers n° 38, 56 et 64 situées au 14201, rue Sherbrooke Est, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles, au 230, boulevard Chèvremont, dans l'arrondissement de l'Île-Bizard–Sainte-Geneviève et au 3175, rue Remembrance, dans l'arrondissement de Lachine, respectivement, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 2 - d'accorder à Construction D.L.T. (2014) inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 491 225,75 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 5855;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.025 1175350003

CE17 0690

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'autoriser une dépense de 902 621,59 \$, taxes incluses, pour les travaux d'installation d'un système de captation des gaz à la source et travaux correctifs aux casernes de pompiers n° 8 , 15, 19 et 76 situées au 11371, rue Notre-Dame Est, à Montréal-Est; au 1255, rue de la Sucrierie, dans l'arrondissement Le Sud-Ouest, au 2000, avenue De Lorimier, dans l'arrondissement de Ville-Marie et au 19, rue Stanton, à Westmount, respectivement, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 2 - d'accorder à Procova inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 843 571,58 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 5874;

3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.026 1175350002

CE17 0691

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'autoriser une dépense de 4 906 797,99 \$, taxes incluses, pour des travaux de voirie, d'éclairage et de feux de circulation, dans le boulevard Langelier, de la rue Bélanger à la rue Jean-Talon, dans l'arrondissement de Saint-Léonard, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 2- d'accorder à Demix Construction, une division de Groupe CRH Canada inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 4 148 267,99 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 307801;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.027 1177231026

CE17 0692

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'autoriser une dépense de 1 866 988,63 \$, taxes incluses, pour des travaux d'égout, de conduite d'eau et de voirie, dans le boulevard du Mont-Royal, de la rue Maplewood au boulevard du Mont-Royal et des travaux d'égout dans le boulevard du Mont-Royal, de la limite de l'arrondissement à la rue Claude-Champagne, dans l'arrondissement d'Outremont, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 2- d'accorder à Pavage d'Amour inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 546 988,63 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 284501;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.028 1177231031

CE17 0693

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'autoriser une dépense de 6 548 290,61 \$, taxes incluses, pour des travaux de voirie, dans les arrondissements d'Ahuntsic-Cartierville, de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension, de Montréal-Nord, de Rivière-des-Prairies–Pointe-Aux-Trembles et d'Anjou (PRCPR 2017), comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 2- d'accorder à Demix Construction une division de Groupe CRH Canada inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 6 169 290,61 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 334701;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.029 1177231034

CE17 0694

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - de conclure 2 ententes-cadres pour la fourniture sur demande de services professionnels pour le soutien technique aux activités de la Division de l'exploitation du réseau artériel pour la mise en oeuvre du Plan stratégique sur les systèmes de transport intelligents;
- 2 - d'approuver les projets de convention par lesquels les firmes ci-après désignées ayant obtenu les plus hauts pointages en fonction des critères de sélection préétablis, s'engagent à fournir à la Ville les services professionnels requis à cette fin, pour les sommes maximales inscrites à l'égard de chacune d'elles, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 16-15707 et selon les termes et conditions stipulés aux projets de conventions;

Firme	Montant maximal
CIMA+ S.E.N.C	2 169 664,48 \$
Les Consultants S.M. inc.	1 559 118,49 \$

- 3 - d'imputer cette dépense à même les budgets de la Direction des transports, et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.030 1176848001

CE17 0695

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'approuver deux projets de convention par lesquels les firmes ci-après désignées ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, s'engagent à fournir à la Ville les services professionnels en ingénierie pour travaux divers dans les usines de production d'eau potable, pour les contrats et les sommes maximales inscrits à l'égard de chacune d'elles, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 17-15793 et selon les termes et conditions stipulés aux projets de convention;

Stantec Experts-conseils ltée	Contrat 1	3 842 018,98 \$
CIMA+s.e.n.c.	Contrat 2	3 093 977,25 \$

- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.031 1176279001

CE17 0696

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'autoriser une dépense de 943 767,51 \$, taxes incluses, pour le réaménagement de l'édifice Lucien-Saulnier, situé au 85-155, rue Notre-Dame Est, en prévision du déménagement des effectifs de l'hôtel de ville pendant les travaux de la phase 2 du projet de restauration patrimoniale et mise aux normes de l'hôtel de ville, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant ;
- 2 - d'approuver un projet de convention par lequel Beaupré Michaud et Associés Architectes, Martin Roy et associés et NCK inc., équipe ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis à cette fin, pour une somme maximale de 857 970,47 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 17-15718 et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention ;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.032 1177619001

CE17 0697

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'accorder, conformément à la loi, un contrat de gré à gré à la firme ABB inc., fournisseur unique, pour le service d'entretien du système MOD300 avec 800xA (SICOS) de la station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte, pour la période du 1^{er} juin 2017 au 31 mai 2020, pour la somme maximale de 1 597 823,56 \$, taxes incluses, conformément à l'offre de service de cette firme en date du 3 mars 2017;
- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.033 1177526005

CE17 0698

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'autoriser une dépense de 527 929,82 \$, taxes incluses, pour la réalisation d'un suivi ichtyologique des effets de la mise en service de l'unité de désinfection à l'ozone à la station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte ;
- 2 - d'approuver un projet de convention par lequel Aecom Consultants inc., firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis à cette fin, pour une somme maximale de 479 936,20 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 16-15919 et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention;
- 3 - d'autoriser le directeur de la Direction de l'épuration des eaux usées à signer la convention de services professionnels pour et au nom de la Ville et tout document y donnant suite;
- 4 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.034 1177526009

CE17 0699

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'approuver un projet de modification à l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre des Alliances pour la solidarité, entre le ministère, du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MTESS) et la Ville de Montréal (CG16 0194), afin de prolonger de six mois ladite entente et par laquelle le ministre confie à la Ville la gestion d'une enveloppe de 4,5 M\$ pour la période du 1^{er} avril 2017 au 30 septembre 2017;

- 2 - d'approuver la proposition de répartition budgétaire de l'enveloppe de 4,5 M\$, conformément aux informations inscrites au dossier décisionnel;
- 3 - d'autoriser la réception d'un soutien financier de 4,5 M\$ provenant du MTESS;
- 4 - d'autoriser le directeur général de la Ville de Montréal à signer ce projet d'entente pour et au nom de la Ville;
- 5 - de mandater le Service de la diversité sociale et des sports (SDSS) pour assurer la coordination, le suivi et la mise en œuvre de ce projet d'entente;
- 6 - d'imputer ce revenu et cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.035 1174910001

CE17 0700

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

d'approuver le projet d'entente 2015-2020 relative au Fonds de développement des territoires à intervenir entre la Ville de Montréal et le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

Adopté à l'unanimité.

20.036 1175175003

CE17 0701

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'édicter, en vertu de l'article 120 du Règlement sur les tarifs (exercice financier 2017), (16-065), l'ordonnance numéro 4 jointe au présent dossier décisionnel permettant l'accès gratuit au Planétarium Rio Tinto Alcan pour la réalisation d'une programmation spéciale dans le cadre de l'éclipse partielle de soleil du 21 août 2017;

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'accepter une somme totale de 30 000 \$, dont 10 000 \$ en provenance de l'Association des médecins ophtalmologistes du Québec, 10 000 \$ en provenance de l'Ordre des optométristes du Québec et 10 000 \$ en provenance de l'Ordre des opticiens d'ordonnance du Québec pour la réalisation d'une programmation spéciale au Planétarium Rio Tinto Alcan dans le cadre de l'éclipse partielle de soleil du 21 août 2017;
- 2- d'approuver les projets d'entente de commandite entre la Ville et ces organismes;
- 3- d'autoriser un budget additionnel de dépenses de 21 690 \$, couvert par les commandites, pour permettre la réalisation de la programmation spéciale au Planétarium Rio Tinto Alcan dans le cadre de l'éclipse partielle de soleil du 21 août 2017;
- 4- d'imputer ces sommes conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.037 1176157003

CE17 0702

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'approuver un projet de convention entre la Ville et M. Alejandro Bertolo, artiste en arts visuels, pour la présentation, pour une deuxième année, de ses oeuvres dans le cadre d'une exposition temporaire intitulée « Dessiner l'espace - Paravents d'Alejandro Bertolo », du 15 mai au 31 octobre 2017, au Pavillon japonais du Jardin botanique de Montréal, pour une somme maximale de 600 \$, taxes incluses;
- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.038 1177229002

CE17 0703

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'approuver le renouvellement d'un bail par lequel la Ville loue à la Société Telus Communications, à des fins de télécommunication, un terrain d'une superficie approximative de 525 mètres carrés, connu comme étant le site du dépôt à neige, dans l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro, situé au sud du boulevard Gouin et à l'ouest de l'avenue du Château-Pierrefonds, constitué du lot 5 042 357 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, pour une durée de 5 ans, soit du 1^{er} décembre 2017 jusqu'au 30 novembre 2022, pour la somme de 131 915 \$, plus les taxes applicables;
- 2- d'imputer ce revenu conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.040 1160515003

CE17 0704

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- de décréter l'acquisition, par expropriation ou autre moyen, d'une servitude temporaire de construction sur une partie du lot 1 412 799 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, situé du côté ouest du boulevard Pie-IX dans le cadre du projet SRB-Pie IX, le tout conformément à l'article 1 du plan d'expropriation P-29 Montréal-Nord, joint au présent dossier décisionnel;

- 2- de décréter l'acquisition, par expropriation ou autre moyen, d'une partie du lot 1 412 856 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, situé du côté ouest du boulevard Pie-IX pour permettre le futur alignement de la rue dans le cadre du projet SRB-Pie IX et de décréter l'acquisition, par expropriation ou autre moyen, d'une servitude temporaire de construction sur une partie de ce même lot, le tout conformément aux articles 1 et 2 du plan d'expropriation P-32 Montréal-Nord, joint au présent dossier décisionnel;
- 3- de décréter l'acquisition, par expropriation ou autre moyen, d'une partie du lot 1 412 857 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, situé du côté ouest du boulevard Pie-IX pour permettre le futur alignement de la rue dans le cadre du projet SRB-Pie IX et de décréter l'acquisition, par expropriation ou autre moyen, d'une servitude temporaire de construction sur une partie de ce même lot, le tout conformément aux articles 1 et 2 du plan d'expropriation P-36 Montréal-Nord, joint au présent dossier décisionnel;
- 4- de décréter l'acquisition, par expropriation ou autre moyen, d'une partie du lot 1 414 363 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, situé du côté ouest du boulevard Pie-IX pour permettre le futur alignement de la rue dans le cadre du projet SRB-Pie IX, le tout conformément à l'article 1 du plan d'expropriation P-30 Montréal-Nord, joint au présent dossier décisionnel;
- 5- de décréter l'acquisition, par expropriation ou autre moyen, d'une partie du lot 1 414 362 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, situé du côté ouest du boulevard Pie-IX pour permettre le futur alignement de la rue dans le cadre du projet SRB-Pie IX et de décréter l'acquisition, par expropriation ou autre moyen, d'une servitude temporaire de construction sur une partie de ce même lot, le tout conformément aux articles 1 et 2 du plan d'expropriation P-31 Montréal-Nord, joint au présent dossier décisionnel;
- 6- de décréter l'acquisition, par expropriation ou autre moyen, d'une partie du lot 1 412 979 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, situé du côté ouest du boulevard Pie-IX pour permettre le futur alignement de la rue dans le cadre du projet SRB-Pie IX, le tout conformément à l'article 1 du plan d'expropriation P-35 Montréal-Nord, joint au présent dossier décisionnel;
- 7- de décréter l'acquisition, par expropriation ou autre moyen, de deux (2) parties du lot 3 001 342 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, situé du côté ouest du boulevard Pie-IX pour permettre le futur alignement de la rue dans le cadre du projet SRB-Pie IX et de décréter l'acquisition, par expropriation ou autre moyen, de deux (2) servitudes temporaires de construction sur des parties de ce même lot, le tout conformément aux articles 1 à 4 du plan d'expropriation P-37 Montréal-Nord joint au présent dossier décisionnel;
- 8- de décréter l'acquisition, par expropriation ou autre moyen, d'une partie du lot 1 414 102 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, situé du côté ouest du boulevard Pie-IX pour permettre le futur alignement de la rue dans le cadre du projet SRB-Pie IX et de décréter l'acquisition, par expropriation ou autre moyen, d'une servitude temporaire de construction sur une partie de ce même lot, le tout conformément aux articles 1 et 2 du plan d'expropriation P-33 Montréal-Nord, joint au présent dossier décisionnel, le tout conditionnellement à l'autorisation du gouvernement conformément à l'article 571 de la *Loi sur les cités et villes* (LCV);
- 9- de décréter l'acquisition, par expropriation ou autre moyen, d'une partie du lot 4 711 805 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, situé du côté ouest du boulevard Pie-IX pour permettre le futur alignement de la rue dans le cadre du projet SRB-Pie IX et de décréter l'acquisition, par expropriation ou autre moyen, d'une servitude temporaire de construction sur une partie de ce même lot, le tout conformément aux articles 1 et 2 du plan d'expropriation P-34 Montréal-Nord, joint au présent dossier décisionnel, le tout conditionnellement à l'autorisation du gouvernement conformément à l'article 571 de la LCV;
- 10- de décréter l'acquisition, par expropriation ou autre moyen, d'une partie du lot 2 212 484 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, situé du côté ouest du boulevard Pie-IX pour permettre le futur alignement de la rue dans le cadre du projet SRB-Pie IX et de décréter l'acquisition, par expropriation ou autre moyen, d'une servitude temporaire de construction sur une partie de ce même lot, le tout conformément aux articles 1 et 2 du plan d'expropriation P-140 Saint-Michel, joint au présent dossier décisionnel;
- 11- de décréter l'acquisition, par expropriation ou autre moyen, d'une partie du lot 2 217 294 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, situé du côté ouest du boulevard Pie-IX pour permettre le futur alignement de la rue dans le cadre du projet SRB-Pie IX et de décréter l'acquisition, par expropriation ou autre moyen, d'une servitude temporaire de construction sur une partie de ce même lot, le tout conformément aux articles 1 et 2 du plan d'expropriation P-141 Saint-Michel, joint au présent dossier décisionnel;
- 12- de décréter l'acquisition, par expropriation ou autre moyen, d'une partie du lot 2 213 438 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, situé du côté ouest du boulevard Pie-IX pour permettre le futur alignement de la rue dans le cadre du projet SRB-Pie IX et de décréter l'acquisition, par expropriation ou autre moyen, d'une servitude temporaire de construction sur une partie de ce même lot, le tout conformément aux articles 1 et 2 du plan d'expropriation P-142 Saint-Michel, joint au présent dossier décisionnel;

- 13- de décréter l'acquisition, par expropriation ou autre moyen, d'une partie du lot 2 213 508 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, situé du côté ouest du boulevard Pie-IX pour permettre le futur alignement de la rue dans le cadre du projet SRB-Pie IX et de décréter l'acquisition, par expropriation ou autre moyen, d'une servitude temporaire de construction sur une partie de ce même lot, le tout conformément aux articles 1 et 2 du plan d'expropriation P-145 Saint-Michel, joint au présent dossier décisionnel;
- 14- de décréter l'acquisition, par expropriation ou autre moyen, d'une servitude temporaire de construction sur une partie d'une partie du lot 2 213 727 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, situé du côté ouest du boulevard Pie-IX dans le cadre du projet SRB-Pie IX, le tout conformément à l'article 1 du plan d'expropriation P-149 Saint-Michel, joint au présent dossier décisionnel.
- 15- de décréter l'acquisition, par expropriation ou autre moyen, d'une partie du lot 2 214 579 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, situé du côté ouest du boulevard Pie-IX pour permettre le futur alignement de la rue dans le cadre du projet SRB-Pie IX et de décréter l'acquisition, par expropriation ou autre moyen, d'une servitude temporaire de construction sur une partie de ce même lot, le tout conformément aux articles 1 et 2 du plan d'expropriation P-143 Saint-Michel, joint au présent dossier décisionnel;
- 16- de décréter l'acquisition, par expropriation ou autre moyen, d'une servitude temporaire de construction sur une partie d'une partie du lot 2 217 296 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, situé du côté ouest du boulevard Pie-IX dans le cadre du projet SRB-Pie IX, le tout conformément à l'article 1 du plan d'expropriation P-150 Saint-Michel, joint au présent dossier décisionnel;
- 17- de décréter l'acquisition, par expropriation ou autre moyen, d'une partie du lot 2 214 753 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, situé du côté ouest du boulevard Pie-IX pour permettre le futur alignement de la rue dans le cadre du projet SRB-Pie IX et de décréter l'acquisition, par expropriation ou autre moyen, d'une servitude temporaire de construction sur une partie de ce même lot, le tout conformément aux articles 1 et 2 du plan d'expropriation P-148 Saint-Michel, joint au présent dossier décisionnel;
- 18- de décréter l'acquisition, par expropriation ou autre moyen, d'une partie du lot 2 217 640 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, situé du côté ouest du boulevard Pie-IX pour permettre le futur alignement de la rue dans le cadre du projet SRB-Pie IX, le tout conformément à l'article 1 du plan d'expropriation P-144 Saint-Michel, joint au présent dossier décisionnel;
- 19- de décréter l'acquisition, par expropriation ou autre moyen, d'une partie du lot 2 217 040 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, situé du côté ouest du boulevard Pie-IX pour permettre le futur alignement de la rue dans le cadre du projet SRB-Pie IX, le tout conformément à l'article 1 du plan d'expropriation P-151 Saint-Michel, joint au présent dossier décisionnel;
- 20- de décréter l'acquisition, par expropriation ou autre moyen, d'une partie du lot 2 217 043 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, situé du côté ouest du boulevard Pie-IX pour permettre le futur alignement de la rue dans le cadre du projet SRB-Pie IX et de décréter l'acquisition, par expropriation ou autre moyen, d'une servitude temporaire de construction sur une partie de ce même lot, le tout conformément aux articles 1 et 2 du plan d'expropriation P-146 Saint-Michel, joint au présent dossier décisionnel;
- 21- de décréter l'acquisition, par expropriation ou autre moyen, d'une partie du lot 2 217 044 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, situé du côté ouest du boulevard Pie-IX pour permettre le futur alignement de la rue dans le cadre du projet SRB-Pie IX, le tout conformément à l'article 1 du plan d'expropriation P-147 Saint-Michel, joint au présent dossier décisionnel;
- 22- de décréter l'acquisition, par expropriation ou autre moyen, d'une servitude temporaire de construction sur une partie d'une partie du lot 4 547 836 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, situé du côté ouest du boulevard Pie-IX dans le cadre du projet SRB-Pie IX, le tout conformément à l'article 1 du plan d'expropriation P-75 Rosemont, joint au présent dossier décisionnel, le tout conditionnellement à l'autorisation du gouvernement conformément à l'article 571 de la LCV;
- 23- de décréter l'acquisition, par expropriation ou autre moyen, d'une servitude temporaire de construction sur une partie d'une partie du lot 1 881 758 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, situé du côté ouest du boulevard Pie-IX dans le cadre du projet SRB-Pie IX, le tout conformément à l'article 1 du plan d'expropriation P-76 Rosemont, joint au présent dossier décisionnel;
- 24- de décréter l'acquisition, par expropriation ou autre moyen, d'une partie du lot 1 881 887 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, situé du côté ouest du boulevard Pie-IX pour permettre le futur alignement de la rue dans le cadre du projet SRB-Pie IX, le tout conformément à l'article 1 du plan d'expropriation P-78 Rosemont, joint au présent dossier décisionnel;

- 25- de décréter l'acquisition, par expropriation ou autre moyen, d'une partie du lot 2 310 903 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, situé du côté ouest du boulevard Pie-IX pour permettre le futur alignement de la rue dans le cadre du projet SRB-Pie IX et de décréter l'acquisition, par expropriation ou autre moyen, d'une servitude temporaire de construction sur une partie de ce même lot, le tout conformément aux articles 1 et 2 du plan d'expropriation P-77 Rosemont, joint au présent dossier décisionnel;
- 26- de mandater le Service des affaires juridiques pour entreprendre toute procédure requise à cette fin;
- 27- d'autoriser l'arpenteur-géomètre en chef de la Ville et le chef de la Division de la géomatique à signer les documents cadastraux pour et au nom de la Ville de Montréal, et ce, à titre d'expropriant;
- 28- d'abroger la résolution CM16 0758 par laquelle le conseil a décrété l'acquisition, par expropriation ou par tout autre moyen, de 15 servitudes temporaires essentiellement pour l'installation d'un réseau électrique souterrain de la Commission des services électriques de Montréal, situées du côté ouest du boulevard Pie-IX, entre la 56e Rue et la rue Jean-Rivard, sur le boulevard Pie-IX;
- 29- d'autoriser une dépense maximale de 1 163 040,78 \$, taxes incluses, pour ces acquisitions;
- 30- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.041 1177310002

CE17 0705

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'accorder un soutien financier de 560 000 \$ au Musée des beaux-arts de Montréal afin de réaliser son projet de renforcement des plates-formes numériques dans le cadre de l'Entente sur le développement culturel de Montréal;
- 2- d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.042 1177233002

CE17 0706

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'accorder un soutien financier de 11 000 \$, non taxable, pour la participation des employés de la Ville de Montréal au Grand Défi Pierre Lavoie;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.043 1177304001

CE17 0707

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'accorder un soutien financier de 7 385 600 \$ en 2017, de 8 130 600 \$ en 2018 et de 8 380 600 \$ en 2019 à la Société du musée d'archéologie et d'histoire de Montréal Pointe-à-Callière pour l'exploitation d'un musée dans les immeubles situés au 350, Place Royale, au 150, rue Saint-Paul Ouest ainsi qu'aux 165, 173 et 214, Place d'Youville, pour la période du 1^{er} janvier 2017 au 31 décembre 2019;
- 3- d'approuver un projet de convention entre la Ville et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3- d'autoriser un ajustement récurrent de la base budgétaire dans les chapitres pour la Société du musée d'archéologie et d'histoire de Montréal Pointe-à-Callière pour un montant de 745 000 \$, à compter de 2018 et 250 000 \$, à compter de 2019;
- 4- d'imputer ces dépenses conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.044 1167233006

CE17 0708

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'accorder un soutien financier de 1 225 700 \$ au Centre canadien d'architecture afin de réaliser le projet d'édifice virtuel : CCA II dans le cadre de l'Entente sur le développement culturel de Montréal;
- 2- d'approuver un projet de convention entre la Ville et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.045 1167233007

CE17 0709

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1 - d'accorder un soutien financier totalisant 1 726 500,90 \$ pour les années 2017, 2018 et 2019 aux organismes ci-après désignés pour les montant inscrits en regard de chacun d'eux :

Nom de l'organisme	Contribution annuelle 2014-2016	Contribution financière totale	Contribution financière annuelle
Club de tir à l'arc de Montréal	15 004 \$	67 517,49 \$	22 505,83 \$
Club d'escrime « Fleuret d'argent »	12 430 \$	35 424,60 \$	11 808,20 \$
Le Club Gymnix inc.	76 875 \$	233 911,14 \$	77 970,38 \$
Club d'haltérophilie de Montréal	18 006 \$	51 317,19 \$	17 105,73 \$
Club de haute performance Montréal-Olympique inc.	13 800 \$	41 400,00 \$	13 800,00 \$
Club d'athlétisme Montréal- International	3 000 \$	11 563,41 \$	3 854,48 \$
Club d'athlétisme Fleur de Lys	3 590 \$	11 997,87 \$	3 999,29 \$
Club de lutte Inter - Concordia (C.L.I.C.)	8 650 \$	38 926,23 \$	12 975,41 \$
Club de judo métropolitain	12 737 \$	57 315,72 \$	19 105,24 \$
Club de tennis de table Prestige de Montréal	25 386 \$	91 341,90 \$	30 447,30 \$
Boxemontreal.com	6 675 \$	30 038,88 \$	10 012,96 \$
Club aquatique CAMO Montréal (natation)	86 140 \$	285 584,10 \$	95 194,70 \$
Club aquatique CAMO Montréal (water-polo)	53 854 \$	161 562,72 \$	53 854,24 \$
Club de plongeon CAMO Montréal	62 419 \$	194 777,88 \$	64 925,96 \$
Club de nage synchronisée Montréal Synchro	64 241 \$	192 721,74 \$	64 240,58 \$
Club d'aviron de Montréal	7 500 \$	22 500,00 \$	7 500,00 \$
Sports Montréal	60 700 \$	182 100,00 \$	60 700,00 \$
Club 50 ans + de Claude- Robillard	5 500 \$	16 500,00 \$	5 500,00 \$
Total	546 743 \$	1 726 500,90 \$	575 500,30 \$

- 2 - d'approuver les projets de convention entre la Ville de Montréal et ces organismes établissant les modalités et conditions de versement de ces soutiens financiers;
- 3 - d'autoriser un virement budgétaire de 40 000 \$ en provenance des dépenses contingentes imprévues d'administration vers le Service de la diversité sociale et des sports;
- 4 - d'ajuster la base budgétaire du Service de la diversité sociale et des sports à hauteur de 40 000 \$ pour les exercices 2018 et 2019;
- 5 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

CE17 0710

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'autoriser la tenue de l'événement « Un Tour la Nuit » le 2 juin 2017, de 19 h 30 à 24 h dans le cadre du Festival Go vélo Montréal;
- 2 - d'autoriser, selon le parcours et l'horaire des passages joints au dossier décisionnel, la fermeture des rues dans les arrondissements du Plateau Mont-Royal, de Ville-Marie et du Sud-Ouest.

de recommander au conseil d'agglomération :

d'approuver le projet de protocole de soutien technique avec Vélo Québec Événements pour la tenue de l'événement « Un Tour la Nuit » le 2 juin 2017, de 19 h 30 à 24 h dans le cadre du Festival Go vélo Montréal.

Adopté à l'unanimité.

20.047 1167195007

CE17 0711

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'autoriser la tenue de l'événement « Tour de l'Île » le 4 juin 2017, de 8 h 30 à 16 h 30, dans le cadre du Festival Go vélo Montréal;
- 2 - d'autoriser, selon le parcours et l'horaire des passages joints au dossier décisionnel, la fermeture des rues dans les arrondissements Le Plateau-Mont-Royal, de Rosemont–La Petite-Patrie, de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension, de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce, du Sud-Ouest, de LaSalle, de Verdun et de Ville-Marie.

de recommander au conseil d'agglomération:

d'approuver le projet de protocole de soutien technique avec Vélo Québec Événements pour la tenue de l'événement « Tour de l'Île » le 4 juin 2017, de 8 h 30 à 16 h 30, dans le cadre du Festival Go vélo Montréal.

Adopté à l'unanimité.

20.048 1167195008

CE17 0712

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'accorder un soutien financier totalisant la somme de 195 000 \$ aux organismes ci-après désignés, pour l'année 2017, pour le projet et le montant indiqués en regard de chacun d'eux, dans le cadre de l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales au titre des Alliances pour la solidarité (Ville-MTESS 2013-2018);

<u>Organisme</u>	<u>Projet</u>	<u>Montant</u>
Les YMCA du Québec	« Alternative Suspension »	25 000 \$
CyberCap	« TransiTIon - Intégration socioprofessionnelle de jeunes décrocheurs par le multimédia »	50 000 \$
Fondation Acrovive	« AcroAdo - Franchir les obstacles! Édition 2017 »	25 000 \$
Équipe R.D.P	« Jeunes Montréalais Engagés »	25 000 \$
Pour 3 points	« De coach sportif à coach de vie »	25 000 \$
Services horticoles, Les Pousses Urbaines	« Cultive ton avenir ! »	40 000 \$
Forum jeunesse de Saint-Michel	« Passeport Bénévole vers l'emploi »	5 000 \$

2 - d'approuver les projets de convention entre la Ville de Montréal et ces organismes, établissant les modalités et conditions de versements de ces soutiens financiers;

3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.049 1176368002

CE17 0713

Il est

RÉSOLU :

1 - d'accorder un soutien financier non récurrent de 10 000 \$ à l'organisme à but non lucratif Alternatives, Réseau d'action et de communication pour le développement international, dans le cadre de l'édition 2017 de Cultiver Montréal, qui se tiendra du 6 au 27 mai 2017 dans les quartiers de Montréal;

2 - d'approuver un projet de convention entre la Ville et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;

3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.050 1175360001

CE17 0714

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

1- d'accorder un soutien financier non récurrent de 296 750 \$ provenant du budget de fonctionnement, aux organismes désignés ci-après pour le projet et le montant indiqués en regard de chacun d'eux pour la réalisation de murales, dans le cadre du Programme d'art mural - volet 2;

Nom de l'organisme	Artiste principal	Nom du projet	Arrondissement	BUDGET			
				Service de la concertation des arrondissements	Arrondissement	Budget global	Proportion du budget global
Arrondissement Ville-Marie							
Société pour l'action, l'éducation et la sensibilisation environnementale	Benny Wilding / Five 8 / Earth Crusher / A'Shop	Projets d'art mural dans Peter-McGill	Ville-Marie	17 725,00 \$	17 725,00 \$	35 450,00 \$	50,0%
MU	Gene Pendon, Omen, Kevin Ledo, Dan Buller et al.	Hommage aux bâtisseurs culturels - Arts de la scène et télévision	Ville-Marie	30 500,00 \$	30 500,00 \$	75 000,00 \$	40,7%
A'Shop OBNL	Fluke / A'Shop	Hommage Bad News Brown	Ville-Marie	5 910,00 \$	5 910,00 \$	11 820,00 \$	50,0%
Total des contributions octroyées				54 135,00 \$	54 135,00 \$	122 270,00 \$	44,3%
Autres arrondissements							
La Table de Quartier Hochelaga-Maisonneuve	Zek / A'Shop	Murale Lien vert	Mercier-Hochelaga-Maisonneuve	25 900,00 \$	0,00 \$	48 400,00 \$	53,5%
Y'a QuelQu'un l'aut'bord du mur	Benny Wilding / A'Shop	Ruelle verte Darling-Saint-Germain	Mercier-Hochelaga-Maisonneuve	10 750,00 \$	0,00 \$	17 175,00 \$	62,6%
Prévention du crime Ahuntsic-Cartierville	Olivier Bonnard	Projet murale Gouin ouest	Ahuntsic-Cartierville	22 000,00 \$	10 000,00 \$	33 000,00 \$	66,7%
Coalition de la Petite-Bourgogne	Jasmin Guérard-Aïe et Simon Bachand	Communauté en action	Le Sud-Ouest	17 590,00 \$	0,00 \$	26 870,00 \$	65,5%
École Notre-Dame-du-Perpétuel-Secours	Monk-e / A'Shop	Murale NDPS	Le Sud-Ouest	20 100,00 \$	1 000,00 \$	30 550,00 \$	65,8%
Société de développement environnemental de Rosemont	Artistes variés	Ruelles 100 dessus dessous	Rosemont-La Petite-Patrie	27 035,00 \$	1 200,00 \$	48 065,00 \$	56,2%
Société de développement environnemental de Rosemont	Dodo Ose / A'Shop	La jeunesse s'engage	Rosemont-La Petite-Patrie	18 900,00 \$	500,00 \$	28 682,25 \$	65,9%
Maison des Jeunes l'Escalier de Lachine	Jasmin Guérard-Aïe et Simon Bachand	«Empress» sur la Dame	Lachine	31 165,00 \$	13 531,04 \$	50 196,26 \$	62,1%
A'Shop OBNL	Anh One et Benny Wilding / A'Shop	Murale de Verdun	Verdun	17 450,00 \$	15 000,00 \$	33 950,00 \$	51,4%
MU	Jason Botkin	Parc Joannette	Verdun	17 125,00 \$	15 000,00 \$	44 125,00 \$	38,8%
Vivre Saint-Michel en santé	Fluke / A'Shop	Révois Saint-Michel, d'une carrière à l'autre	Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension	34 600,00 \$	0,00 \$	51 780,00 \$	66,8%
Sous-total autres arrondissements				242 615,00 \$	56 231,04 \$	412 793,51 \$	58,8%
Total des contributions octroyées				296 750,00 \$	110 366,04 \$	535 063,51 \$	55,5%

- 2- d'approuver les projets de convention entre la Ville et chacun des organismes suivants, soit la Société pour l'action, l'éducation et la sensibilisation de Montréal, MU, 9267662 Canada Associations (A'Shop OBNL), La Table de Quartier Hochelaga-Maisonneuve, Y'a QuelQu'un l'aut'bord du mur, Prévention du crime Ahuntsic-Cartierville, Coalition de la Petite-Bourgogne / Quartier en santé, École Notre-Dame-du-Perpétuel-Secours, Société de développement environnemental de Rosemont, Maison des Jeunes l'Escalier de Lachine, Vivre Saint-Michel en santé;
- 3- d'autoriser la directrice du Service de la concertation des arrondissements à les signer pour et au nom de la Ville de Montréal;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.051 1175086002

CE17 0715

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'accorder un soutien financier maximal et non récurrent de 430 000 \$ à l'organisme à but non lucratif Triathlon International de Montréal pour la réalisation d'une étape de la Série mondiale de triathlon (WTS) de l'ITU 2017 à Montréal;
- 2 - d'accorder un soutien en biens et services d'une valeur totale et maximale de 125 000 \$ pour soutenir la réalisation de l'événement;
- 3 - d'approuver le projet de convention à intervenir entre la Ville et Triathlon International de Montréal, établissant les modalités et conditions de versement du soutien financier et du soutien en biens et services;

4 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.052 1176641002

CE17 0716

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1 - d'accorder un soutien financier de 100 000 \$ à Phi Muse inc. afin d'acquérir les équipements nécessaires à la réalisation de la troisième édition de l'exposition internationale à contenu numérique *Sensory Stories* dans le cadre de l'Entente sur le développement culturel de Montréal;
- 2 - d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.053 1177233005

CE17 0717

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1 - d'accorder un soutien financier non récurrent d'un maximum de 375 000 \$ à Fusion Jeunesse, soit 150 000 \$ en 2017, 125 000 \$ en 2018 et 100 000 \$ en 2019;
- 2 - d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel;
- 4 - d'autoriser un virement de crédit de 150 000 \$ en provenance des dépenses contingentes pour répondre aux besoins financiers de l'année 2017;
- 5 - d'ajuster la base budgétaire du Service du développement économique pour les années 2018 et 2019 conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.054 1176352002

CE17 0718

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1 - d'accorder un soutien financier de 450 000 \$ à l'organisme Montréal en Histoires pour supporter les coûts d'opération de l'événement Cité Mémoire en 2017;
- 2 - d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3 - d'autoriser un virement budgétaire de 450 000 \$ en provenance des dépenses contingentes imprévues d'administration vers le Service de la culture;
- 4 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.055 1171103002

CE17 0719

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'accorder un soutien financier de 100 000 \$ au Bureau du cinéma et de la télévision du Québec afin de réaliser son mandat de promotion pour l'année 2017;
- 2- d'approuver un projet de convention entre la Ville et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.056 1176307001

CE17 0720

Vu la résolution CA17 29 0109 du conseil d'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro en date du 3 avril 2017;

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

de résilier le contrat accordé à Construction Bau-Val inc. (CM16 0596), pour des travaux de construction d'un égout sanitaire (entre la station de pompage située au 10402, rue du Belvédère et la 3^e Avenue Nord), remplacement d'un égout sanitaire (entre la 6^e Avenue et la 8^e Avenue) et travaux connexes sur le boulevard Gouin Ouest, accordé à la suite de l'appel d'offres public ST-16-06.

Adopté à l'unanimité.

20.057 1176765005

CE17 0721

Vu la résolution CA17 090042 du conseil d'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville en date du 13 mars 2017;

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- de consentir à ce que la Ville de Montréal cautionne un emprunt de 99 500 \$ contracté par la S.I.D.A.C. La Promenade Fleury pour réaliser le projet « Courtepointe » visant à valoriser le domaine public de la Promenade Fleury par le design et d'approuver le projet de garantie à intervenir entre la Ville, la Caisse Desjardins d'Ahuntsic et la Société de développement commerciale S.I.D.A.C. La Promenade Fleury, à cet effet;
- 2- de constituer pour l'arrondissement une réserve équivalente au montant du financement pour toute la durée du contrat afin de garantir le paiement de ce contrat en cas de défaut de l'emprunteur;
- 3- d'affecter un montant de 99 500 \$ à même les surplus de l'arrondissement afin de constituer ladite réserve.

Adopté à l'unanimité.

30.001 1171388002

CE17 0722

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

de demander à la ministre de la Justice d'entreprendre les procédures nécessaires au lancement d'un avis de sélection aux candidats à la fonction de juge à une cour municipale afin de combler quatre postes à la cour municipale de la Ville de Montréal.

Adopté à l'unanimité.

30.002 1175304001

CE17 0723

Il est

RÉSOLU :

d'approuver les modifications au projet de legs de l'arrondissement Le Sud-Ouest dans le cadre du 375^e anniversaire de la Ville de Montréal et les conditions s'y rattachant.

Adopté à l'unanimité.

30.003 1175086003

CE17 0724

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'autoriser le Service de la culture à tenir un concours québécois par avis public pour l'acquisition d'une oeuvre d'art public dans le cadre du projet de réhabilitation de la jetée Alexandra dans le Vieux-Port de Montréal;
- 2 - d'autoriser une dépense de 30 000 \$, taxes incluses, pour la tenue du concours menant à l'acquisition de l'oeuvre d'art;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.004 1170552002

CE17 0725

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- de nommer, pour une période de 3 ans, les personnes suivantes à titre de commissaires supplémentaires à l'Office de consultation publique de Montréal :
 - Mme Priscilla Ananian;
 - M. Bruno-Serge Boucher;
 - M. Christian Giguère;
 - M. Danielle Sauvage;
 - M. Jean-François Thuot.
- 2- de fixer leur rémunération à 550 \$ par jour pour les commissaires et à 750 \$ par jour pour le commissaire désigné comme président d'une consultation, sous réserve de l'adoption, le cas échéant, d'un règlement adopté en vertu de l'article 79 de la *Charte de la Ville de Montréal*.

Adopté à l'unanimité.

30.005 1171079002

CE17 0726

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'autoriser la Ville de Montréal à s'associer à titre de partenaire principal aux 96^e assises annuelles de l'Union des municipalités du Québec qui se tiendront à Montréal les 4 et 5 mai 2017, pour une somme de 39 600 \$;

2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.006 1174784005

CE17 0727

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'autoriser, pour l'année 2017, un virement budgétaire totalisant 1 802 600 \$ en provenance du budget régulier pour le développement des infrastructures socio-culturelles et sportives vers l'arrondissement de Saint-Laurent pour le nouveau Complexe sportif;
- 2- d'autoriser un budget récurrent pour l'année complète aux calculs de la réforme du financement des arrondissements pour cette nouvelle installation à compter de 2018;
- 3- d'imputer ces sommes conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.007 1174815001

CE17 0728

Il est

RÉSOLU :

de ratifier le dépôt par la Direction des affaires civiles de la déclaration d'appel de la décision rendue le 18 avril 2017 par la Cour supérieure dans l'affaire de la faillite de Société de vélo en libre service, Litwin Boyadjian inc., syndic à la faillite c. Ville de Montréal - Cour supérieure : 500-11-045951-148.

Adopté à l'unanimité.

30.008 1177398001

CE17 0729

Il est

RÉSOLU :

de mandater la Direction des affaires civiles du Service des affaires juridiques à présenter une demande de reconnaissance du statut de participant pour le Service de police de la Ville de Montréal à la Commission d'enquête sur les relations entre les Autochtones et certains services publics au Québec.

Adopté à l'unanimité.

30.009 1172647002

CE17 0730

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'accepter une somme de 85 000 \$ en provenance de la Fondation Espace pour la vie pour la réalisation de la première station du Parcours des phytotechnologies au Jardin botanique (station des marais purificateurs);
- 2- d'imputer ce revenu conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.010 1170348001

CE17 0731

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

d'approuver la nomination des personnes suivantes, à titre de récipiendaires 2017 de l'Ordre de Montréal :

- Madame Alanis Obomsawin, commandeure;
- Madame Jacqueline Desmarais, commandeure;
- Madame Sheila Kussner, commandeure;

- Monsieur Dany Laferrière, officier;
- Monsieur Yannick Nézet-Séguin, officier;
- Madame Françoise Sullivan, officière;
- Monsieur Dinu Bumbaru, officier;
- Monsieur A Karel Velan, officier;
- Monsieur Jean Davignon, officier;

- Madame Manon Barbeau, chevalière;
- Monsieur Michel de la Chenelière, chevalier;
- Madame Michelle Dawson, chevalière;
- Monsieur Ashok Vijh, chevalier;
- Madame Joanne Burgess, chevalière;
- Monsieur Yvan Allaire, chevalier;
- Madame France Labelle, chevalière;
- Monsieur Pierre Côté, chevalier.

Adopté à l'unanimité.

30.011 1170942002

CE17 0732

Il est

RÉSOLU :

d'édicter, en vertu de l'article 18 du Règlement sur les services de collecte (16-049), les 19 ordonnances modifiant les ordonnances sur les services de collecte de matières résiduelles sur le territoire des 5 arrondissements concernés (Ahuntsic-Cartierville, Anjou, Plateau-Mont-Royal, Montréal-Nord et Verdun) par des changements au niveau des services de collecte, lesquelles sont jointes au présent dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

40.001 1176717001

CE17 0733

Il est

RÉSOLU :

d'édicter, en vertu de l'article 4 du Règlement sur les subventions relatives à la revitalisation des rues commerçantes (Programme Réussir@Montréal-Commerce) (RCG 15-082), l'ordonnance numéro 4 jointe au présent dossier décisionnel, afin de désigner le secteur « Quartier Latin ».

Adopté à l'unanimité.

40.003 1176352003

CE17 0734

Il est

RÉSOLU :

d'édicter, en vertu de l'article 4 du Règlement sur les subventions relatives à la revitalisation des secteurs commerciaux faisant l'objet de travaux majeurs d'infrastructure (Programme Réussir@Montréal-Artère en chantier) (RCG 15-083), l'ordonnance numéro 4 jointe au présent dossier décisionnel, afin de désigner le secteur « rue Notre-Dame Ouest ».

Adopté à l'unanimité.

40.004 1176352005

CE17 0735

Il est

RÉSOLU :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement intérieur du comité exécutif sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés (RCE 02-004) », afin d'établir un processus efficace de financement des compensations remises aux adjudicataires, à la suite d'annulations d'appels d'offres publics, avec le budget corporatif « Dépenses communes ».

Adopté à l'unanimité.

40.005 1172739001

Règlement RCE 17-002

CE17 0736

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil municipal, pour avis de motion, le règlement intitulé « Règlement sur la subvention aux artistes professionnels des arts visuels et des métiers d'art », et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.006 1171361002

CE17 0737

Vu la résolution CA17 25 0106 du conseil d'arrondissement du Plateau-Mont-Royal en date du 3 avril 2017;

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

d'adopter, sans changement, le Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047), relatif à la densité de construction dans la zone 11-T5 (Mégastuctures au sud de la rue Saint-Viateur-Est).

Adopté à l'unanimité.

40.007 1176652001

CE17 0738

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil d'agglomération, pour avis de motion, le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur le transport par taxi (RCG 10-009) », et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.008 1177215001

CE17 0739

Vu la résolution CA17 16 0099 du conseil d'arrondissement d'Outremont en date du 6 mars 2017;

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'approuver un projet d'amendement au bail entre la Ville de Montréal (arrondissement d'Outremont) et Communauto inc. afin d'ajouter quatre emplacements de stationnement dans l'arrondissement d'Outremont, à savoir :
 - un espace dans le stationnement hors rue numéro 6 localisé au sud de l'avenue Van Horne, près de l'avenue Querbes, passant de 1 à 2 espaces réservés à Communauto à cet endroit;
 - deux espaces dans le stationnement hors rue numéro 12 localisé au nord de l'avenue Édouard-Charles, entre l'avenue Querbes et la rue Hutchison, passant d'aucun à 2 espaces réservés à Communauto à cet endroit;
 - un espace dans le stationnement hors rue numéro 15 localisé au nord de l'avenue Laurier, entre les avenues de l'Épée et Querbes, passant de 1 à 2 espaces réservés à Communauto à cet endroit.
- 2- d'autoriser le directeur de l'arrondissement d'Outremont à signer cet amendement au bail pour et au nom de la Ville.

Adopté à l'unanimité.

40.009 1165069012

CE17 0740

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil municipal, pour avis de motion, le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 23 450 000 \$ pour le financement d'acquisitions immobilières stratégiques », et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.010 1175950001

CE17 0741

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil municipal, pour avis de motion, le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 1 350 000 \$ pour financer la réalisation d'une oeuvre d'art public à être installée sur la jetée Alexandra », et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.011 1170552004

CE17 0742

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil municipal, pour avis de motion, le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 1 950 000 \$ afin de financer les travaux de réalisation du projet expérimental de toiture végétalisée sur l'édifice Louis-Charland », et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.012 1176688006

CE17 0743

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

de nommer « parc Sarah-Maxwell » le parc connu par l'appellation usuelle « parc Dézéry-Lafontaine » et constitué du lot 3 635 882 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, dans l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve.

Adopté à l'unanimité.

40.013 1174521011

CE17 0744

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

de nommer la place des Aiguilleurs, située à l'extrémité ouest de la rue Smith et constituée du lot numéro 2 296 270 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, dans l'arrondissement du Sud-Ouest.

Adopté à l'unanimité.

40.014 1174521014

CE17 0745

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

de renommer « rue Marie-Morin » la partie de la rue Saint-Dizier située au nord-ouest de la rue Saint-Paul Ouest et constituée des lots numéros 1 182 676 et 1 285 688 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, dans l'arrondissement de Ville-Marie.

Adopté à l'unanimité.

40.015 1164521010

CE17 0746

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

d'approuver la nomination de monsieur Richard Liebmann à titre de directeur-adjoint - Prévention et planification au Service de sécurité incendie de Montréal, dans la classe salariale FM12 (132 957 \$ - 166 199 \$ - 199 440 \$) à compter du 3 mai 2017, pour une durée indéterminée, conformément à l'article 10.2.2 de la Politique de dotation et de gestion de la main-d'œuvre de la Ville de Montréal et à l'article 2 des Conditions et avantages des cadres.

Adopté à l'unanimité.

50.001 1177520003

CE17 0747

Vu la résolution CA17 19 0118 du conseil d'arrondissement de Lachine en date du 10 avril 2017;

Il est

RÉSOLU :

de prendre acte du rapport annuel 2016 du Musée de Lachine.

Adopté à l'unanimité.

60.001 1176759003

CE17 0748

Il est

RÉSOLU :

de déposer à la prochaine assemblée du conseil municipal, le rapport annuel 2016 de l'Office de consultation publique de Montréal.

Adopté à l'unanimité.

60.002 1171079003

Levée de la séance à 9 h 46

70.001

Les résolutions CE17 0660 à CE17 0748 consignées dans ce procès-verbal sont considérées signées comme si elles l'avaient été une à une.

Anie Samson
Vice-présidente du comité exécutif

Yves Saindon
Greffier de la Ville

**Procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif
tenue le mercredi 10 mai 2017 à 8 h 30
Salle Peter-McGill, Hôtel de ville**

PRÉSENCES :

M. Denis Coderre, Maire
M. Pierre Desrochers, Président du comité exécutif
Mme Anie Samson, Vice-présidente du comité exécutif
M. Harout Chitilian, Vice-président du comité exécutif
M. Richard Bergeron, Membre du comité exécutif
M. Russell Copeman, Membre du comité exécutif
Mme Manon Gauthier, Membre du comité exécutif
M. Réal Ménard, Membre du comité exécutif
M. Lionel Perez, Membre du comité exécutif
Mme Chantal Rouleau, Membre du comité exécutif
M. Aref Salem, Membre du comité exécutif
Mme Monique Vallée, Membre du comité exécutif

ABSENCE :

M. Dimitrios (Jim) Beis, Membre du comité exécutif

AUTRES PRÉSENCES :

Me Jean-François Milot, Chef de division - soutien aux instances
Me Yves Saindon, Greffier de la Ville
M. Alain Marcoux, Directeur général
M. Benoit Dagenais, Directeur général adjoint - Services institutionnels
M. Francesco Miele, leader de la majorité
Mme Karine Boivin-Roy, conseillère associée
Mme Mary Deros, conseillère associée
M. Jean-François Parenteau, conseiller associé
Mme Chantal Rossi, conseillère associée

Cette séance du comité exécutif est tenue conformément au règlement intérieur de la Ville sur la fixation des séances ordinaires du comité exécutif.

CE17 0749

Il est

RÉSOLU :

d'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du comité exécutif du 10 mai 2017, en y retirant les articles 20.004, 20.015 et 30.005, et en y ajoutant les articles 20.027, 20.028 et 60.001.

Adopté à l'unanimité.

10.001

CE17 0750

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

d'adopter l'ordre du jour consolidé de l'assemblée ordinaire du conseil municipal du 15 mai 2017.

Adopté à l'unanimité.

10.002

CE17 0751

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

d'adopter l'ordre du jour consolidé de l'assemblée ordinaire du conseil d'agglomération du 18 mai 2017.

Adopté à l'unanimité.

10.003

CE17 0752

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'accorder à Sports Montréal inc., organisme sélectionné à la suite d'un processus de sélection par voie d'invitation et ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, un contrat de services professionnels pour piloter le programme des Jeux de Montréal pour une période de trois ans, pour une somme maximale de 618 061,41 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres sur invitation 17-15783;
- 2 - d'autoriser un virement budgétaire de 92 709,21 \$ en provenance des dépenses contingentes imprévues d'administration vers le Service de la diversité sociale et des sports pour l'année 2017;
- 3 - d'imputer cette dépense, après avoir effectué le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.001 1176641004

CE17 0753

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'autoriser une dépense additionnelle de 254 294,22 \$, taxes incluses, pour couvrir les dépenses relatives aux taxes, comprenant celles applicables aux dépenses contingentes, dans le cadre du contrat gré à gré accordé à AddÉnergie Technologies inc., conformément au Décret 839-2013 (CM17 0153), et majorer le montant total du contrat de 1 543 750 \$ à 1 774 926,56 \$, taxes incluses;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.002 1170414001

CE17 0754

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - de ratifier la dépense de 227 681,54 \$ pour l'achat de 50 bornes de recharge pour véhicules électriques, incluant les accessoires et les frais de gestion, à être installées dans les édifices municipaux centraux;
- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.003 1177649001

CE17 0755

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2 - d'accorder à SNF Canada Ltd, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour la fourniture et la livraison de polymères à la station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte, pour une période de 4 ans, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 8 676 013,50 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 17-15838 et au tableau de prix reçus joint au dossier décisionnel;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.005 1177526008

CE17 0756

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'accorder au seul soumissionnaire, Geroquip inc., ce dernier ayant présenté une soumission conforme, un contrat pour la fourniture du mortier spécialisé de marque MAPEI, pour le projet de restauration des bâtiments du Jardin de Chine, pour une période de 3 mois, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 132 241,89 \$, CAD taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 17-15997;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.006 1176365002

CE17 0757

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2 - d'autoriser une dépense additionnelle de 26 597 443,10 \$, taxes incluses, pour couvrir les frais de soutien technique et obtenir les droits d'utilisation des licences logicielles Oracle pour la période du 1^{er} avril 2017 au 31 mars 2022;
- 3 - d'approuver le projet d'addenda n° 16 modifiant la convention intervenue entre la Ville de Montréal et Oracle Canada ULC (CM03 0900) majorant ainsi le montant total du contrat de 58 914 039,15 \$ à 85 511 482,25 \$, taxes incluses;
- 4 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.007 1175954001

CE17 0758

Vu la résolution CA17 240163 du conseil d'arrondissement de Ville-Marie en date du 11 avril 2017;

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2- d'autoriser une dépense de 1 820 562,05 \$, taxes incluses, représentant 62,32 % du coût total du contrat, pour des travaux de reconstruction d'infrastructures, dans la rue du Havre et d'aménagements aux abords du parc Médéric-Martin, dans l'arrondissement de Ville-Marie, comprenant les frais incidents, le cas échéant;

- 3- d'accorder à Unigertec inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 2 615 424,74 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public VMP-17-007;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.008 1177480002

CE17 0759

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'approuver un projet de convention entre la Ville et M^e Marc Lalonde de Bélanger Sauvé, s.e.n.c.r.l., seul soumissionnaire ayant obtenu la note de passage en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis en aide-conseil à l'éthique auprès des élu·es et élus ainsi que des membres du personnel de cabinet de la Ville de Montréal, pour une somme maximale de 63 466,20 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres sur invitation 17-15725 et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention;
- 2- d'autoriser un virement budgétaire de 20 000 \$ en provenance des dépenses contingentes d'administration vers le Service du greffe pour 2017 et d'ajuster la base budgétaire d'un montant de 35 000 \$, à compter de l'exercice financier 2018;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.009 1174320003

CE17 0760

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'approuver un projet de contrat d'exécution d'œuvre d'art à Josée Dubeau, artiste, pour la réalisation de l'œuvre d'art mural « Chorégraphies cartographiques » au Lieu culturel de proximité et École de cirque de Verdun, dans le cadre du volet 3 du Programme d'art mural, pour une somme maximale de 100 258,20 \$, taxes incluses,
- 2- d'autoriser une dépense de 37 251,90 \$, taxes incluses, pour les frais de concours et les incidences;
- 3- d'autoriser le Service de la culture à effectuer le suivi de réalisation;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.010 1177466001

CE17 0761

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2 - de conclure quatre ententes-cadres pour la fourniture sur demande de services professionnels afin de réaliser la surveillance environnementale des travaux d'excavation des sols et des matériaux dans le cadre de la réalisation des projets d'infrastructures de la Ville ;
- 3 - d'approuver les projets de convention par lesquels les firmes ci-après désignées ayant obtenu les plus hauts pointages en fonction des critères de sélection préétablis (contrats 1 et 3) et seules firmes ayant obtenu la note de passage (contrats 2 et 4), s'engagent à fournir à la Ville les services professionnels requis à cette fin, pour les contrats et les sommes maximales inscrits à l'égard de chacune d'elles, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 17-15708 et selon les termes et conditions stipulés aux projets de convention;

Firme	Somme maximale	Contrat
GHD Consultants Ltée	2 285 082,14 \$	1
Les Consultants S.M. inc.	2 412 829,71 \$	2
Solmatech inc.	1 073 234,14 \$	3
Les Services exp inc.	1 100 920,12 \$	4

- 4 - d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des arrondissements et des services corporatifs, et ce au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.011 1173855002

CE17 0762

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2 - de conclure trois ententes-cadres pour la fourniture sur demande de services professionnels afin de réaliser des études et expertises géotechniques et de caractérisation environnementale dans le cadre de la réalisation des projets d'infrastructures des services corporatifs et des arrondissements de la Ville ;
- 3 - d'approuver les projets de convention par lesquels les firmes ci-après désignées ayant obtenu les plus hauts pointages en fonction des critères de sélection préétablis, s'engagent à fournir à la Ville les services professionnels requis à cette fin, pour les contrats et les sommes maximales inscrits à l'égard de chacune d'elles, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 17-15901 et selon les termes et conditions stipulés aux projets de convention ;

Firme	Somme maximale	Contrat
GHD Consultants Itée	1 521 665,96 \$	1
WSP Canada inc.	1 364 187,47 \$	2
SNC-Lavalin GEM Québec inc.	1 177 180,74 \$	3

- 4 - d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des arrondissements et des services corporatifs, et ce au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.012 1173855001

CE17 0763

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

d'approuver le projet d'entente-cadre entre la Ville de Montréal et la Ville de Pointe-Claire relatif à l'encaissement des constats d'infraction.

Adopté à l'unanimité.

20.013 1172346001

CE17 0764

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'approuver un projet d'entente de partenariat entre la Ville de Montréal et la Corporation de l'École Polytechnique de Montréal pour la Chaire de recherche sur la valorisation des matières résiduelles pour une somme de 400 000 \$ (300 000 \$ en espèces et 100 000 \$ en nature), pour une période se terminant le 31 décembre 2020;
- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.014 1171151001

CE17 0765

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - de résilier le bail intervenu entre la Ville de Montréal et les Immeubles Centurian Peel/Metcalf inc. (CG12 0213, modifiée) pour la location d'un espace situé au 8^e étage de l'immeuble sis au 1550, rue Metcalfe, à compter du 1^{er} juin 2017, pour la portion de 206,06 mètres carrés visée par la présente convention de modification de bail, et à compter du 31 juillet 2017, pour la portion restante de 1 233,10 mètres carrés, et de payer la pénalité de 362 440 \$ taxes incluses;
- 2 - d'approuver le projet de convention de modification de bail par lequel la Ville de Montréal loue des Immeubles Centurian Peel/Metcalf inc., pour une période de 3 ans et 11 mois, à compter du 1^{er} juin 2017, un local additionnel d'une superficie de 206,06 mètres carrés, situé au 8^e étage de l'immeuble sis au 1550, rue Metcalfe à des fins administratives, moyennant un loyer total de 278 794,65 \$, taxes incluses, selon les termes et conditions stipulés au projet de convention;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.016 1174069006

CE17 0766

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'accorder un soutien financier totalisant la somme de 169 500 \$ aux organismes ci-après désignés, pour les projets et les montants indiqués en regard de chacun d'eux, dans le cadre du Programme de soutien à la diversité des expressions culturelles – Festivals et événements – 2017 :

Organismes	Projets	Montants 2017
Accueil pour immigrants et réfugiées du Sud-ouest / Centre Prisme	Festival d'expressions artistiques d'ici et d'ailleurs, 9e édition	2 000 \$
Alchimies, Créations et Cultures	Orientalys 6e édition	17 000 \$
Alliance québécoise de l'Asie du Sud	Festival de l'Inde, 39e édition.	2 000 \$
Arc-en-ciel d'Afrique	MASSIMADI, Festival des films et des arts	3 000 \$
Association culturelle Playmas Montréal inc.	Semaine de la mode caribéenne de Montréal - 2e édition	1 000 \$
Association culturelle St-Volodymyr de Montréal	Festival Ukrainien de Montréal - 18e édition	4 000 \$
Association des jeunes de la Petite Bourgogne	Festival Petite-Bourgogne, 31e édition	3 500 \$
ATSA	Cuisine ta ville	2 000 \$
Bienvenue à NDG	Festival interculturel	1 000 \$
Carrefour de ressources en interculturel	Rendez-vous interculturels 2017, 11e édition	2 000 \$
Carrefour des 6-12 ans de Pierrefonds-est	Fête de la famille de Pierrefonds, 7e édition	1 000 \$
Carrefour socioculturel du centre Afrika	Les journées africaines du centre Afrika, 13e édition	4 000 \$
Centre de la langue et de la culture coréenne de Montréal (CLCCM)	Festival Couleurs de la Corée 2017, 2e édition	1 000 \$
Centre Kabir pour les Arts et la Culture	Festival des films de l'Asie du Sud 7e édition	1 000 \$
Comité international pour la promotion du Créole et de l'alphabétisation (KEPKAA)	Mois du Créole à Montréal, 16e édition	4 000 \$

Communauté Sépharade Unifiée du Québec	Festival Sefarad de Montréal 2017, 24e édition	5 000 \$
Congrès national des Italo-Canadiens, région Québec	Semaine italienne de Montréal, 24e édition	25 000 \$
Corporation d'animation des places publiques (CAPP)	Carnaval Estival, 8e édition	6 000 \$
Festival Accès Asie	Célébration du patrimoine asiatique, 22e édition	9 000 \$
Festival de contes il était une fois...	Festilou 2017, 8e édition	2 000 \$
Festival flamenco Montréal	Festival Flamenco de Montréal 2017, 6e édition	5 000 \$
Festival international de Tango de Montréal	Festival international de Tango de Montréal, 15e édition	2 500 \$
Folklore Canada International	Spectacle Montréal international 2017, 13e édition	3 000 \$
Fondation Fabienne Colas	Festival Haïti en folie à Montréal - 11e édition	8 000 \$
Fondation Fabienne Colas	Festival International du film Black de Montréal	13 000 \$
Fondation LatinArte	Fondation LatinArte	6 000 \$
La Maison de la Syrie	Festival des cultures syriennes de Montréal, 2e édition	1 000 \$
L'île de Cuba / La Isla de Cuba	Festival International Cubaneando, 6e édition	3 000 \$
Loisirs Saint-Henri	Festival des jeux de société et des jeux d'adresse hors dimension	1 000 \$
Maison des familles de Mercier-Est	La Fête des Familles	1 500 \$
Mon resto Saint-Michel	Festival des nations, 12e édition	4 000 \$
Mouvement ATD Quart monde du Canada	Festival des savoirs partagés 9e édition	1 000 \$
Nord Sud Arts et Cultures	Festival Altérité pas à pas !, 2e édition	5 000 \$
Prévention Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce	Festival d'arts urbains Hip Hop You Don't Stop 2017, 12e édition	5 000 \$
Racine Croisée Solidarité Sawa	Festival World Music'art Makossa - 4e édition	1 000 \$
Revitalisation Saint-Pierre	Fête de la Paix à St-Pierre - 5e édition	3 000 \$
Service des Loisirs Angus-Bourbonnière	Fête de la famille à Rosemont, 2017	1 000 \$
Société du patrimoine d'expression du Québec	Folklories 2017-Venir au monde: rites et traditions de la naissance	3 000 \$
Société Montréalaise des jeux des Highlands (The Montreal Highland games society)	Festival multiculturel des Jeux écossais de Montréal, 40e édition	6 000 \$
Troupe de danse Titosalsabor	Festival Arché Wemilere - Festival culturel et congrès international de danse et de musique, 2e édition	1 000 \$

2 - d'imputer ces dépenses conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.017 1160679027

CE17 0767

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'accorder un soutien financier non récurrent de 20 000 euros (approximativement 28 898 \$CAN) à l'Union Internationale des Transports Publics (UITP) pour le plan de visibilité au moment du Sommet mondial des transports publics qui se déroulera à Montréal du 15 au 17 mai 2017;

- 2 - d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.018 1171637003

CE17 0768

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'autoriser l'occupation du domaine public pour la tenue de l'événement « La Carifesta », sur la rue Sainte-Catherine, telle que décrite au dossier décisionnel;
- de recommander au conseil municipal :
- 2- d'approuver un projet de protocole d'entente de soutien financier de 30 000 \$ et de soutien technique estimé à 150 000 \$ entre la Ville et l'Association des festivités culturelles des Caraïbes (AFCC), pour la tenue de l'événement « La Carifesta », le samedi 8 juillet 2017, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier et technique;
 - 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.019 1177317001

CE17 0769

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'accorder un soutien financier non récurrent de 45 000 \$ à la Société de développement environnemental de Rosemont inc. (SODER) pour la réalisation d'une murale en l'honneur de Simone Monet-Chartrand dans l'arrondissement de Ville-Marie;
- 2 - d'autoriser une dépense de 5 000 \$ pour couvrir les frais de concours;
- 3 - d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 4 - d'imputer ces dépenses, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.020 1167233003

CE17 0770

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'accorder un soutien financier de 40 000 \$ à l'Orchestre symphonique de Montréal pour la présentation d'un concert d'été à la Promenade Bellerive le 27 juillet 2017;
- 2 - d'approuver un projet de protocole d'entente entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.021 1173205003

CE17 0771

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'accorder un soutien financier totalisant la somme de 357 997 \$ aux dix organismes ci-après désignés, pour l'année 2017, pour le projet et le montant indiqués en regard de chacun d'eux, conformément à l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre des Alliances pour la solidarité (2013 - 2018) - Fonds de solidarité en itinérance;
- 2 - d'approuver les 10 projets de convention entre la Ville de Montréal et ces organismes, établissant les modalités et conditions de versement de ces soutiens financiers;

Organisme	Projet	Soutien 2017
Pavillon Patricia-Mackenzie	Stay in	46 000 \$
Le PAS de la rue	Accueil et Intervention en centre de jour + Ouverture de fin de semaine	42 000 \$
Rue Action Prévention Jeunesse	L'Accès-soir	40 000 \$
L'Unité d'intervention mobile L'Anonyme inc.	Intervention mobile de proximité la nuit	40 000 \$
Mission Old Brewery	Service d'accompagnement financier (fiducie volontaire)	39 530 \$
Plein milieu	Médiation sociale - Plateau Mont Royal	38 000 \$
Action jeunesse de l'Ouest de l'île (AJOI)	L'Ancre de l'Ouest	37 500 \$
Spectre de rue inc.	TAPAJ	33 738 \$
C.A.C.T.U.S. Montréal	Groupe d'intervention alternative par les pairs	21 229 \$
Sentier Urbain	Nature et Agriculture urbaine	20 000 \$

- 3 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'accorder un soutien financier totalisant la somme de 267 003 \$ aux quatre organismes ci-après désignés, pour l'année 2017, pour le projet et le montant indiqués en regard de chacun d'eux, conformément à l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre des Alliances pour la solidarité (2013 - 2018) - Fonds de solidarité en itinérance;

- 2 - d'approuver les quatre projets de convention entre la Ville et ces organismes, établissant les modalités et conditions de versement de ces soutiens financiers;

Organisme	Projet	Soutien 2017
Accueil Bonneau inc.	Accueil, évaluation, orientation, référence et accompagnement	77 840 \$
Les YMCA du Québec	Premier Arrêt	72 716 \$
Les YMCA du Québec	Proximité	60 573 \$
La Fondation du refuge pour femmes Chez Doris inc.	Accueil, référence, accompagnement et suivi + Ouverture de fin de semaine	55 874 \$

- 3 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.022 1176794002

CE17 0772

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'accorder, à même le budget de fonctionnement, un soutien financier non récurrent de 10 000 \$ à l'organisme Vivre en ville dans le cadre du 2^e Rendez-vous Collectivités viables sur le thème « Planifier une croissance urbaine à faible impact climatique » qui se tiendra le jeudi 25 mai 2017 à Montréal;
- 2 - d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et condition de versement de ce soutien financier;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.023 1177652001

CE17 0773

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

de résilier deux contrats de déneigement clé en main (S-O-103-1621 et S-O-104-1621) accordés à Pavages d'Amour inc. (CM16 0770).

Adopté à l'unanimité.

20.024 1174631008

CE17 0774

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'accorder un soutien financier totalisant la somme de 230 000 \$ aux 14 organismes ci-après désignés, pour l'année 2017, pour le projet et le montant indiqués en regard de chacun d'eux, dans le cadre de l'initiative « Stratégie d'inclusion sociale : un 375^e pour tous! » :

Organisme	Projet	Montant
Société de développement social	Action-médiation	49 500 \$
Accueil Bonneau inc.	Mise en place d'une équipe d'intervention de milieu dans le Vieux-Montréal et le Vieux-Port	49 500 \$
Missions EXEKO	Ville inclusive	25 000 \$
Mission Old Brewery	Navette d'été	20 000 \$
Les Valoristes, Coopérative de solidarité	Dépôt mobile de contenants consignés	15 000 \$
Plein milieu	Médiation sociale dans l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal	10 000 \$
Travail de rue / Action communautaire	Travail de rue dans le Sud-Ouest pendant le 375 ^e	10 000 \$
Dopamine	Travail de rue	10 000 \$
ATSA	Novembre	10 000 \$
Auberge communautaire Sud-Ouest	La Nuit des sans-abri 2017	10 000 \$
Le groupe communautaire l'itinéraire	Dynamisation du Café de la Maison ronde	6 000 \$
Maison du Père	Fin de semaine Formule-E à la Maison du Père	5 000 \$
Cirque Hors Piste	Hors Piste 2017	5 000 \$
Les YMCA du Québec	Formation en itinérance	5 000 \$

- 2 - d'approuver les 14 projets de convention entre la Ville de Montréal et ces organismes, établissant les modalités et conditions de versement de ces soutiens financiers;
- 3 - d'autoriser à cette fin un virement budgétaire de 180 000 \$ en provenance des dépenses contingentes imprévues d'administration de compétence d'agglomération vers le budget du Service de la diversité sociale et des sports;
- 4 - d'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.025 1176794004

CE17 0775

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1 - d'autoriser une dépense non récurrente de 250 000 \$ afin d'accorder un don à La société canadienne de la Croix-Rouge pour participer au fonds d'aide des sinistrés des inondations du printemps 2017;
- 2 - d'autoriser un virement budgétaire en provenance des dépenses contingentes imprévues d'administration de compétence locale vers le budget 2017 de la Direction générale;
- 3 - d'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.026 1172988002

CE17 0776

Attendu que le paragraphe 2.0.1 de l'article 573 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ., c-19) permet notamment à la Ville de Montréal de procéder à l'évaluation du rendement de ses cocontractants ;

Attendu que la Ville de Montréal s'est dotée d'un programme d'évaluation du rendement de ses cocontractants ;

Attendu que Groupe TNT inc., le plus bas soumissionnaire conforme de l'appel d'offres public numéro 332304 a fait l'objet d'une évaluation de rendement insatisfaisant le 12 avril 2017 (CE17 0562) et est, de ce fait, inscrit sur la liste des fournisseurs à rendement insatisfaisant ;

Attendu que le paragraphe 2.0.1 de l'article 573 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ., c-19) accorde notamment à la Ville de Montréal la discrétion de refuser toute soumission d'un entrepreneur ou d'un fournisseur qui, au cours des deux années précédant la date d'ouverture des soumissions, a fait l'objet d'une évaluation de rendement insatisfaisant dans la mesure où cette soumission est jugée la plus basse conforme ;

Attendu, qu'en conséquence, le comité exécutif ne souhaite pas donner suite à la recommandation qui lui a été soumise dans le présent dossier ;

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'autoriser une dépense de 6 352 728, 87 \$, taxes incluses, pour des travaux de voirie dans les arrondissements d'Anjou, de Montréal-Nord et de Saint-Léonard (PCPR 2017), comprenant tous les frais incidents, le cas échéant ;
- 2- d'accorder à Eurovia Québec Construction inc. le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 6 057 728,87 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 332304 ;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.027 1177231011

CE17 0777

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

d'autoriser l'occupation du domaine public à l'occasion du projet *Signature* : Le Royal de luxe qui aura lieu les 19, 20 et 21 mai 2017;

de recommander au conseil municipal :

d'approuver un projet protocole d'entente de soutien technique entre la Ville de Montréal et la Société des célébrations du 375^e anniversaire de Montréal pour le projet *Signature* : Le Royal de luxe qui aura lieu les 19, 20 et 21 mai 2017.

Adopté à l'unanimité.

20.028 1170018003

CE17 0778

Il est

RÉSOLU :

1 - d'approuver un accord de principe par lequel la Ville de Montréal s'engage à coorganiser le High Level Forum 2017;

2 - de mandater le Service du développement économique afin de coorganiser l'événement.

Adopté à l'unanimité.

30.001 1171063001

CE17 0779

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

d'accepter l'offre de services du conseil d'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve, de prendre en charge la réalisation de travaux d'aqueduc et d'égout, dans la rue Haig, entre la rue Sherbrooke Est et la rue Hochelaga, conformément à l'article 85 de la *Charte de la Ville de Montréal*.

Adopté à l'unanimité.

30.002 1173228001

CE17 0780

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'autoriser la Société du Parc Jean-Drapeau à octroyer un contrat à Groupe de course Octane inc., d'un montant maximum de 4 000 000 \$, taxes et ristournes incluses, pour la réfection du circuit Gilles-Villeneuve ainsi que pour le montage et le démontage de la zone hospitalité dans le cadre de l'édition 2017 du Grand Prix du Canada;
- 2 - d'accorder un soutien financier de 1 650 000 \$ à la Société du Parc Jean-Drapeau pour le financement relié à la portion budget de fonctionnement du contrat octroyé à Groupe de course Octane;
- 3 - d'autoriser un virement budgétaire de 1 650 000 \$ en provenance du budget des dépenses communes vers le Service de la diversité sociale et des sports;
- 4 - d'imputer cette dépense, après avoir effectué le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.003 1172837005

CE17 0781

Il est

RÉSOLU :

- 1 - de ratifier la dépense de 2 943,31 \$ relative au déplacement de M. Denis Coderre, maire de Montréal, du 19 au 21 avril 2017, à Madrid (Espagne), dans le cadre du Forum mondial « Villes de paix »;
- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.004 1170843005

CE17 0782

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'approuver la nomination de monsieur Gideon Arthurs, à titre de membre du conseil d'administration du Conseil des arts de Montréal, en remplacement de madame Annabel Soutar;
- 2 - d'approuver le renouvellement, pour un mandat de trois ans, des nominations de madame Madeleine Féquière, à titre de première vice-présidente, de monsieur Jan-Fryderyk Pleszczyński, à titre de président, de monsieur Hugues Sweeney, à titre de président du comité arts numériques, et de madame Johanne Turbide, à titre de membre du conseil d'administration du Conseil des arts de Montréal;

3 - de remercier madame Annabel Soutar pour sa contribution au Conseil des Arts.

Adopté à l'unanimité.

30.006 1176218002

CE17 0783

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'autoriser un règlement hors cour pour la somme de 107 216,28 \$ en capital, intérêts et frais d'une action en dommages intentée par Intact compagnie d'assurance contre la Ville de Montréal;
- 2 - d'autoriser le Service des finances à émettre et à transmettre à M^e Marie Laprise du Service des affaires juridiques - division Responsabilité, les chèques suivants à l'ordre d'Intact compagnie d'assurance :
 - au montant de 52 595,37 \$;
 - au montant de 54 620,91 \$
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.007 1176440001

CE17 0784

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'autoriser le règlement hors cour d'une action en dommages intentée par l'Unique assurances générales inc. contre la Ville de Montréal pour un montant de 1 200 000 \$;
- 2 - d'autoriser le Service des finances à émettre et transmettre à M^e Isabelle Bureau, du Service des affaires juridiques un chèque au montant de 1 200 000 \$ à l'ordre de l'Unique assurances générales inc.;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.008 1176684002

CE17 0785

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

d'autoriser le Service des affaires juridiques à entreprendre les procédures de recouvrement de l'allocation de transition versée à Michael Applebaum, le 11 juillet 2013, soit la somme de 159 719 \$.

Adopté à l'unanimité.

30.009 1173219005

CE17 0786

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'approuver un projet d'addenda modifiant la convention intervenue entre la Ville et La table de quartier Hochelaga–Maisonnette afin de réduire le soutien financier à verser de 258 823 \$;
- 2- de recevoir de la part de l'organisme un montant de 162 157 \$ à titre de revenu;
- 3- d'approuver un budget additionnel de revenus et de dépenses (affectation aux activités d'immobilisation) de 162 157 \$;
- 4- d'autoriser un virement de 258 823 \$ à l'arrondissement Mercier–Hochelaga–Maisonnette en provenance du chapitre corporatif;
- 5- d'imputer ces sommes conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.010 1145917005

CE17 0787

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

de déposer à la prochaine assemblée du conseil municipal et du conseil d'agglomération la réponse du comité exécutif aux rapports de la Commission sur les finances et l'administration sur l'étude du programme triennal d'immobilisations 2017-2019 et des prévisions budgétaires 2017, des budgets des sociétés paramunicipales et organismes de la Ville de Montréal ainsi que du budget 2017 de la Société de transport de Montréal.

Adopté à l'unanimité.

30.011 1173430004

CE17 0788

Il est

RÉSOLU :

d'édicter, en vertu de l'article 4 du Règlement sur les subventions relatives à la revitalisation des rues commerçantes (Programme Réussir@Montréal-Commerce (RCG 15-082), l'ordonnance numéro 5 jointe au présent dossier décisionnel afin de désigner le secteur de la « Société de développement commercial Wellington » aux fins de l'application dudit règlement.

Adopté à l'unanimité.

40.001 1176352004

CE17 0789

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

d'édicter, en vertu de l'article 23 du Règlement relatif à la lutte contre la propagation de l'agrile du frêne sur le territoire de la Ville de Montréal (15-040), l'ordonnance no 2 jointe au présent dossier décisionnel afin de modifier l'annexe A du dit règlement qui identifie les zones à risque.

Adopté à l'unanimité.

40.002 1171698001

CE17 0790

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

de renommer « parc de Dieppe » le parc actuellement nommé « parc de la Cité-du-Havre » et situé sur les lots 2 296 252, 2 160 256, 1 853 994 et 2 160 257 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, dans l'arrondissement de Ville-Marie.

Adopté à l'unanimité.

40.003 1174521003

CE17 0791

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

d'approuver la nomination de madame Sylvia-Anne Duplantie à titre de directrice - aménagement des parcs et espaces publics au Service des grands parcs, du verdissement et du Mont-Royal, dans la fourchette salariale FM10 (111 766 \$ - 139 713 \$ - 167 659 \$) à compter du 20 mai 2017, pour une durée indéterminée, conformément à l'article 10.2.2 de la Politique de dotation et de gestion de la main-d'œuvre de la Ville de Montréal et à l'article 2 des Conditions et avantages des cadres.

Adopté à l'unanimité.

50.001 1175904002

CE17 0792

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

d'approuver la nomination de monsieur Daniel Hodder à titre de directeur - programme et exploitations (parcs) au Service des grands parcs, du verdissement et du Mont-Royal, dans la classe salariale FM10 (111 766 \$ - 139 713 \$ - 167 659 \$) à compter du 10 mai 2017, pour une durée indéterminée, conformément à l'article 10.2.2 de la Politique de dotation et de gestion de la main-d'œuvre de la Ville de Montréal et à l'article 2 des Conditions et avantages des cadres.

Adopté à l'unanimité.

50.002 1175904001

CE17 0793

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

d'approuver la nomination de madame Marianne Cloutier au poste de directrice – Habitation, dans la classe salariale FM11 (121 904 \$ - 152 383 \$ - 182 861 \$) à compter du 10 mai 2017, pour une durée indéterminée, conformément à l'article 10.2.2 de la Politique de dotation et de gestion de la main-d'œuvre de la Ville de Montréal et à l'article 2 des Conditions et avantages des cadres.

Adopté à l'unanimité.

50.003 1176991001

CE17 0794

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'approuver la nomination de madame Roseline Rico au poste de directrice - développement culturel au Service de la Culture, dans la classe salariale FM10 (111 766 \$ - 139 713 \$ - 167 659 \$) à compter du 10 mai 2017, pour une durée indéterminée, conformément à l'article 10.2.2 de la Politique de dotation et de gestion de la main-d'œuvre de la Ville de Montréal et à l'article 2 des Conditions et avantages des cadres
- 2- d'autoriser la directrice générale adjointe - Qualité de vie à signer le contrat de travail pour et au nom de la Ville.

Adopté à l'unanimité.

50.004 1176991002

CE17 0795

Il est

RÉSOLU :

de déposer à la prochaine assemblée du conseil municipal et du conseil d'agglomération le rapport d'information faisant état des dépenses engagées au montant de 902 770,92 \$, taxes incluses, en raison des inondations printanières jusqu'au 7 mai 2017 à 12 h, conformément à l'article 199 de l'annexe C de la Charte de la Ville de Montréal.

Adopté à l'unanimité.

60.001 1174990002

Levée de la séance à 9 h 35

70.001

Les résolutions CE17 0749 à CE17 0795 consignées dans ce procès-verbal sont considérées signées comme si elles l'avaient été une à une.

Pierre Desrochers
Président du comité exécutif

Yves Saindon
Greffier de la Ville

CE : 12.001
2017/05/24 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA
À HUIS CLOS

CE : 12.002

2017/05/24 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA
À HUIS CLOS

CE : 12.003
2017/05/24 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA
À HUIS CLOS

CE : 12.004
2017/05/24 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA
À HUIS CLOS

CE : 12.005
2017/05/24 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA
À HUIS CLOS

CE : 12.006
2017/05/24 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA
À HUIS CLOS

CE : 12.007

2017/05/24 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA
À HUIS CLOS

CE : 12.008
2017/05/24 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA
À HUIS CLOS

CE : 12.009
2017/05/24 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA
À HUIS CLOS

CE : 12.010
2017/05/24 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA
À HUIS CLOS

CE : 12.011
2017/05/24 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA
À HUIS CLOS



Dossier # : 1170720001

Unité administrative responsable :	Service de l'environnement , Direction de la gestion des matières résiduelles , Division soutien technique infrastructures CESM
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Compétence d'agglomération :	Parc du complexe environnemental Saint-Michel
Projet :	Complexe environnemental Saint-Michel
Objet :	Accorder un contrat à Avensys Solutions, plus bas soumissionnaire conforme, pour de la fourniture, installation et mise en service d'un système d'analyse du biogaz en continu et son système de prétraitement - Appel d'offres public # 17-15785 - (4 soumissionnaires) - Contrat et contingences: 100 028,25 \$, taxes incluses

Il est recommandé :

1. D'accorder à Avensys Solutions inc. plus bas soumissionnaire conforme, un contrat pour la fourniture, installation et mise en service d'un système d'analyse du biogaz et système de pré-traitement pour un montant total approximatif de 100 028.25 \$ (taxes incluses) conformément aux documents de l'appel d'offres public exécuté par le service de l'approvisionnement # 17-15785
2. D'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera assumée à 100% par l'agglomération, pour un montant de 100 028.25 \$

Signé par Chantal I. GAGNON **Le** 2017-05-08 13:46

Signataire :

Chantal I. GAGNON

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Qualité de vie

IDENTIFICATION

Dossier # :1170720001

Unité administrative responsable :	Service de l'environnement , Direction de la gestion des matières résiduelles , Division soutien technique infrastructures CESM
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Compétence d'agglomération :	Parc du complexe environnemental Saint-Michel
Projet :	Complexe environnemental Saint-Michel
Objet :	Accorder un contrat à Avensys Solutions, plus bas soumissionnaire conforme, pour de la fourniture, installation et mise en service d'un système d'analyse du biogaz en continu et son système de prétraitement - Appel d'offres public # 17-15785 - (4 soumissionnaires) - Contrat et contingences: 100 028,25 \$, taxes incluses

CONTENU

CONTEXTE

Le Complexe environnemental de Saint-Michel (CESM) occupe quelques 192 hectares au cœur de l'arrondissement Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension. Ce site, qui abritait autrefois la carrière Miron, a été converti en 1968 en site d'enfouissement de 75 hectares contenant maintenant ± 39 millions de tonnes de déchets enfouis. L'enfouissement de déchets au CESM a pris fin en janvier 2009. Aujourd'hui, il est en voie de devenir le deuxième plus grand espace vert de Montréal, après le parc du Mont-Royal. Il s'agit de notre plus ambitieux projet de réhabilitation environnementale à ce jour.

Les déchets enfouis au fil du temps produiront pour encore de nombreuses années du biogaz composé principalement de méthane et de dioxyde de carbone. Le suivi opérationnel du procédé de captage de biogaz nécessite la lecture en continue de la concentration de ces gaz afin non seulement d'évaluer nos performances, mais aussi pour assurer la sécurité et l'intégrité de l'ensemble des installations composant le système de captage de biogaz. Rappelons que le biogaz a une plage d'explosivité située entre 5 et 15 % volume dans l'air et qu'il est un GES 21 fois plus nocif que le CO2.

La combinaison des équipements actuellement utilisés pour ce suivi ont été mis en opération en 1994. La technologie de ces appareils est dépassée et la durée de vie maximale est atteinte.

Les nouveaux équipements proposés assureront de façon fiable la lecture précise en temps réel des principaux composés pour l'encadrement efficace et sécuritaire de l'activité de captage de biogaz.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

N.A

DESCRIPTION

L'objectif du contrat est de fournir et d'installer les équipements d'analyse et de conditionnement du biogaz pour une lecture en continue des paramètres pertinents à une gestion sécuritaire et efficace. De plus, il prévoit la transmission des données par le réseau de communication du CESM vers le poste de contrôle centralisé du CESM.

Le montant prévu en travaux contingents représente 9,4 % de la valeur du contrat, aucune dépense incidente n'est prévue ou nécessaire.

Appel d'offres public # 17-15785 - 7 preneurs du cahier des charges, 4 soumissionnaires et 3 désistements.

1- Devis trop spécialisé 2- Délais de soumissions et octrois insuffisants (27 jours soumissions) 3- Sous-traitant seulement

JUSTIFICATION

Afin d'assurer un suivi efficace et sécuritaire de nos installations, nous devons procéder à la lecture en continue des composantes pertinentes du biogaz. Un système de prétraitement est installé en amont des analyseurs pour assurer les performances de ces derniers.

Soumissions conformes	Prix (taxes incluses)	Contingences (taxes incluses)	Total (taxes incluses)
Avensys solution	91 405,13	8 623,13	100 028,25
Élite mécatronique	102 369,15	8 623,13	110 992,27
Westech opt #1	108 308,75	8 623,13	116 931,87
Westech opt #2	118 604,77	8 623,13	127 227,89
Gastier	163 359,75	8 623,13	171 982,87
Estimation des professionnels (\$) Estimation faite par professionnel interne	90 025,43	8 623,13	98 648,55
Coût moyen des soumissions conformes reçues (total du coût des soumissions conformes reçues/nombre de soumissions)			125 432,63
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%) (((Coût moyen des soumissions conformes-la plus basse)/la plus basse x 100)			25,4%
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (\$) (la plus haute - la plus basse)			71 954,62
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (%) (((la plus haute - la plus basse conforme) / la plus basse x 100)			71,9%
Écart entre l'estimation des professionnels (\$) et la plus basse conforme (la plus basse conforme - estimation)			1 379,70
Écart entre l'estimation des professionnels et la plus basse conforme (%) (((la plus basse - l'estimation) / estimation x 100)			1,40%
Écart entre la plus basse et la deuxième plus basse (\$) (la deuxième plus basse - la plus basse)			10 964,02

Écart entre la plus basse et la deuxième plus basse (%) ((la deuxième plus basse - la plus basse) / la plus basse x 100)		10,96%
---	--	--------

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Cette dépense est prévue au budget de fonctionnement à cette fin à même la réserve constituée par la Ville de Montréal pour les activités post-fermeture du site d'enfouissement du CESH du Service de l'environnement dans le poste budgétaire des travaux de construction pour l'année 2017. Le détail des calculs ainsi que la répartition de la dépense sont présentés en pièces jointes.

Tableau sommaire toutes taxes incluses			
	2017	2018	Total contrat
Contrat	91 405,13	0	91 405,13
Contingences	8 623,13	0	8 623,13
Contrat et contingences	100 028,25	0	100 028,25

Cette dépense est entièrement assumée par l'agglomération puisqu'elle concerne le réseau de captage de biogaz du site d'enfouissement du Complexe environnemental Saint-Michel, qui est une compétence d'agglomération en vertu de la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations.

1004.0010000.103024.04601.57402.0000.0000.000000.000000.000000.000000

Contrat

1004.0010000.103024.04601.54590.0000.0000.000000.000000.000000.000000

Contingences

DÉVELOPPEMENT DURABLE

L'activité de captage/élimination ou valorisation du biogaz fait partie de la mission principale du CESH en terme d'engagements réglementaires et sociaux à long terme.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

La caractéristique vétuste de notre système actuel d'analyse en continu nous expose à des pannes plus fréquentes et prolongées ce qui augmente sensiblement le risque technologique pour les travailleurs et usagers du parc Frédéric-Back dont une partie sera accessible au public dès août 2017. Ce système est requis afin d'assurer également nos engagements vis-à-vis notre partenaire Biomont pour la valorisation en électricité pour les 25 prochaines années.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Aucune opération de communication n'est prévue.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Octroi de contrat mai 2017

Travaux juin-août 2017.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Validation du processus d'approvisionnement :
Service de l'approvisionnement , Direction (Francesca RABY)

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Aicha ZAMPALEGRE)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Sylvain LEROUX
Ingénieur

ENDOSSÉ PAR

Le : 2017-03-21

Luc BORNAIS
Chef de section - soutien tech. et opérations-
complexe env. st-michel

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Pierre GRAVEL
Directeur – gestion des matières résiduelles et
infrastructures

Approuvé le : 2017-04-19

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Roger LACHANCE
Directeur

Approuvé le : 2017-05-08



Dossier # : 1175928002

Unité administrative responsable :	Service de police de Montréal , Direction des services corporatifs , Ressources matérielles
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 26 e) protéger l'intégrité physique des personnes et leurs biens
Compétence d'agglomération :	Services de police et sécurité incendie
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à Globex Courrier Express International inc., pour la fourniture de service de messagerie exclusif au Service de Police de la Ville de Montréal, pour une période de 60 mois pour une somme maximale de 683 654.68 \$ taxes incluses – Appel d'offres public 17-15746 – 3 soumissionnaires

Accorder un contrat à Globex Courrier Express International inc., pour la fourniture de service de messagerie exclusif au Service de Police de la Ville de Montréal, pour une période de 60 mois pour une somme maximale de 683 654.68 \$ taxes incluses – Appel d'offres public 17-15746 – 3 soumissionnaires

Signé par Alain DG MARCOUX **Le** 2017-05-08 18:02

Signataire :

Alain DG MARCOUX

Directeur général
Direction générale , Cabinet du directeur général

IDENTIFICATION

Dossier # :1175928002

Unité administrative responsable :	Service de police de Montréal , Direction des services corporatifs , Ressources matérielles
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 26 e) protéger l'intégrité physique des personnes et leurs biens
Compétence d'agglomération :	Services de police et sécurité incendie
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à Globex Courrier Express International inc., pour la fourniture de service de messagerie exclusif au Service de Police de la Ville de Montréal, pour une période de 60 mois pour une somme maximale de 683 654.68 \$ taxes incluses – Appel d'offres public 17-15746 – 3 soumissionnaires

CONTENU

CONTEXTE

Conclure un contrat de service suite à l'appel d'offres public 17-15746 pour la fourniture d'un service de messagerie exclusif pour le Service de police de la Ville de Montréal (SPVM) d'une durée de cinq (5) ans avec 2 options de prolongation d'une année chacune. Le service de messagerie doit d'abord assurer la cueillette des sacs de courrier interne dans les unités, les transporter au centre de tri du SPVM et les redistribuer. Le courrier doit être livré à l'interne dans un délai de 24 heures, d'une unité à une autre. Le SPVM compte environ 150 unités, incluant les postes de quartier répartis sur l'ensemble du territoire de la Ville de Montréal. Le fournisseur doit également nous offrir des transports de courrier sur demande dans un délai prédéterminé.

La Section de l'approvisionnement a procédé au lancement de l'appel d'offres publique pour l'acquisition d'un service de messagerie pour le SPVM, le tout selon les termes, clauses et conditions de l'appel d'offres 17-15746.

L'appel d'offres a été lancé le 15 février 2017 pour une période de 4 semaines - la fermeture de l'appel d'offres et l'ouverture des soumissions ont eu lieu le 13 mars 2017. Il y a donc eu un délai de 26 jours pour la préparation et le dépôt des documents par les soumissionnaires.

Le délai de validité des soumissions est de cent quatre-vingt (180) jours calendrier à compter de la date de l'ouverture des soumissions.

Durant la période de sollicitation, trois (3) addendas ont été distribués à tous les détenteurs

du cahier de soumission.

Addenda 1 émis le 24 février 2017 - concernant la lettre d'attestation demandée par Revenu Québec, délivrée par l'Autorité des marchés financiers.

Addenda 2 émis le 2 mars 2017 - réponses aux questions concernant certains articles en lien avec le bordereau de prix.

Addenda 3 émis le 3 mars 2017 - réponses aux questions concernant les articles 7, 8, 9, 10 et 13 ainsi qu'un report de la date d'ouverture des soumissions au 13 mars 2017.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG14 0281 - 19 juin 2014 - Accorder un contrat à Globex Courrier Express International inc. pour la fourniture de service de messagerie exclusif au Service de police de la Ville de Montréal, pour une période de 36 mois, pour la somme maximale de 644 548,93 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 14-13421 (4 soum.).

CG13 0108 - 25 avril 2013 - Autoriser une dépense de 240 667,70 \$, taxes incluses, pour la deuxième année de prolongation du contrat avec Les Messageries Marathon MTL (2947-4470 Québec Inc.), pour la fourniture d'un service de messagerie au SPVM, soit du 17 août 2013 au 16 août 2014, majorant ainsi le montant total du contrat de 481 335,40 \$ à 722 003,10 \$.

DESCRIPTION

Assurer à l'ensemble des unités du SPVM un service d'envoi et de réception de courrier, dans un délai de 24 heures. Permettre également la livraison de dossiers à la cour dans un délai adéquat quant à la comparution de prévenus devant comparaître le lendemain matin.

JUSTIFICATION

Les services de messagerie mentionnés dans le présent document sont essentiels afin de pouvoir répondre aux besoins opérationnels du SPVM.

Pour le contrat, mentionné au présent dossier décisionnel, les soumissionnaires ont dû fournir avec leur soumission, la lettre d'autorisation permettant de contracter avec les organismes publics, délivrée par l'Autorité des marchés financiers, et ce, en vertu des articles de la Loi sur les contrats des organismes publics (Depuis 2 novembre 2015, en conformité avec le décret 435-2015) le montant estimé incluant les options de prolongation et les taxes dépasse 1 M\$. Le présent dossier d'appel d'offres requérant la présentation de l'attestation de l'Autorité des marchés financiers, celle-ci a bien été jointe à chacune des soumissions.

L'estimation a été faite en prenant en considération les prix soumis au dernier contrat du mois d'août 2014. Considérant l'indice des prix à la consommation, une majoration de 5.5% a été utilisée pour calculer cette estimation.

Il y a eu 4 preneurs de cahier de charges et 3 soumissions dont 3 conformes administrativement. Le contrat est octroyé au plus bas soumissionnaire conforme.

Soumissions conformes	Prix de base	Autre (taxes)	Total taxes incluses
Globex Courrier International	594 611.60 \$	89 043.08 \$	683 654.68 \$
Med Express Inc.	909 040.00 \$	136 128.74 \$	1 045 168.74 \$

Planète Courrier inc.	1 085 468.00 \$	162 548.84 \$	1 248 016.84 \$
Dernière estimation réalisée	814 100.00 \$	96 241.33 \$	910 341.33 \$
Coût moyen des soumissions conformes <i>(total du coût des soumissions conformes / nombre de soumissions)</i>			992 280.09 \$
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%) <i>((coût moyen des soumissions conformes - la plus basse) / la plus basse) x 100</i>			45.14%
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (\$) <i>(la plus haute conforme - la plus basse conforme)</i>			564 362.16 \$
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (%) <i>((la plus haute conforme - la plus basse conforme) / la plus basse) x 100</i>			82.5 %
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$) <i>(la plus basse conforme - estimation)</i>			(226 686.65) \$
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) <i>((la plus basse conforme - estimation) / estimation) x 100</i>			-25 %
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (\$) <i>(la deuxième plus basse - la plus basse)</i>			361 514.06 \$
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%) <i>((la deuxième plus basse - la plus basse) / la plus basse) x 100</i>			52.9 %

À l'ouverture des soumissions, nous avons constaté l'écart des prix soumissionnés par Globex Courrier International versus les autres soumissionnaires. Le Service de l'approvisionnement a contacté ce dernier pour valider les prix, celui-ci a confirmé que les prix soumissionnés étaient les bons, et que l'écart des prix est dû au fait qu'il offre présentement le service au SPVM, qu'il est très agressif dans ses prix, qu'il a une bonne connaissance du contrat ainsi que des besoins du SPVM et qu'il n'a aucune formation ou apprentissage à faire auprès de son personnel.

Il est à noter que Globex Courrier Express International inc. répond aux critères d'accréditation sécuritaires du SPVM.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le budget nécessaire à ce dossier soit, une somme maximale de 683 654.68 \$ est prévu au SPVM. Conséquemment, ce dossier ne comporte aucune incidence sur le cadre financier de la Ville.

Cette dépense sera assumée à 100% par l'agglomération.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ne s'appliquer pas

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Le non renouvellement de ce contrat rend impossible l'acheminement de courrier et le soutien d'envoi de documents ou petits colis requis aux opérations du SPVM.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Ne s'applique pas.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Émission d'un contrat de service suite à l'adoption de la résolution par le conseil d'agglomération.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Marie-France LESAGE)

Validation du processus d'approvisionnement :

Service de l'approvisionnement , Direction (Dana Roxana RACASAN OANCEA)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Steve-Eric PICARD
Adjoint au chef de la division, Division des
Ressources Matérielles SPVM

ENDOSSÉ PAR

Le : 2017-04-28

Hélène CHARRON
Assistant-directeur
Direction des services corporatifs

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Claude BUSSIÈRES
Directeur adjoint
Direction des services corporatifs

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Philippe PICHET
Directeur

Approuvé le : 2017-05-05

Approuvé le : 2017-05-08



Dossier # : 1176765008

Unité administrative responsable :	Arrondissement Pierrefonds-Roxboro , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 28 d) prendre des mesures visant à limiter les nuisances et les obstacles entravant l'accès sécuritaire des citoyennes et des citoyens à leur domicile et au réseau piétonnier
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à 3286916 Canada inc. Excavation Gricon pour des travaux de reconstruction de la chaussée, travaux de drainage, pavage, bordures et travaux connexes sur les rues Groulx, Gagnier, Chénier, Fortier, Paquette, Saraguay Est dans l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro - Dépense totale de 2 721 431,15 \$, taxes incluses (contrat 2 496 126,14 \$ + incidences 225 305,01 \$) - Appel d'offres public ST-17-06 (cinq soumissionnaires)

QUE le conseil d'arrondissement recommande au conseil municipal :
d'autoriser une dépense totale de 2 721 431,15 \$, contingences, incidences et taxes incluses, pour des travaux de reconstruction de la chaussée, travaux de drainage, pavage, bordures et travaux connexes sur les rues Groulx, Gagnier, Chénier, Fortier, Paquette et Saraguay Est dans l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro;

d'octroyer au plus bas soumissionnaire conforme, **Excavation Gricon inc.**, le contrat numéro ST-17-06 au montant de sa soumission, soit 2 496 126.14 \$, contingences et taxes incluses, conformément aux documents d'appel d'offres préparés pour ce contrat;

d'imputer cette dépense payée à 88 % par la Division de gestion d'actifs et à 12 % par l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Alain DUFORT **Le** 2017-05-03 09:54

Signataire :

Alain DUFORT

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie
et Concertation des arrondissements

IDENTIFICATION

Dossier # :1176765008

Unité administrative responsable :	Arrondissement Pierrefonds-Roxboro , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 28 d) prendre des mesures visant à limiter les nuisances et les obstacles entravant l'accès sécuritaire des citoyennes et des citoyens à leur domicile et au réseau piétonnier
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à 3286916 Canada inc. Excavation Gricon pour des travaux de reconstruction de la chaussée, travaux de drainage, pavage, bordures et travaux connexes sur les rues Groulx, Gagnier, Chénier, Fortier, Paquette, Saraguay Est dans l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro - Dépense totale de 2 721 431,15 \$, taxes incluses (contrat 2 496 126,14 \$ + incidences 225 305,01 \$) - Appel d'offres public ST-17-06 (cinq soumissionnaires)

CONTENU

CONTEXTE

Dans le cadre du Programme de réfection du réseau routier local 2017, la Division de la gestion d'actifs de la Direction des transports a mis à la disposition de notre arrondissement un budget de 4 800 000 \$. Le présent contrat représente une phase de réalisation de ces travaux de réfection de rues.

Un appel d'offres public a été lancé le 17 mars 2017 et sa séance publique d'ouverture s'est tenue le 13 avril 2017, laissant ainsi un délai de plus de 15 jours aux soumissionnaires pour préparer leurs documents de soumission. Les annonces ont paru dans le journal Constructo ainsi que sur le site électronique du SÉAO. L'addenda suivant a été publié:

- Le 3 avril 2017 - l'article 2.46 «Plan tel que construit» a été ajouté au devis spécial - travaux de chaussée et égouts et au bordereau de prix. Le bordereau modifié a été soumis avec l'addenda.

La validité des soumissions est de cent vingt (120) jours suivant la date d'ouverture.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

Le présent contrat représente la réalisation des travaux de réfection de rues dans le cadre du Programme de réfection du réseau routier local et du programme complémentaire de

planage-revêtement du réseau routier local 2017. Des sommes supplémentaires seraient disponibles afin de bonifier notre enveloppe afin de nous permettre de réaliser le projet dans son intégralité. Les rues qui font l'objet du présent contrat sont les suivantes:

Rue	Longueur en mètres linéaires	Pourcentage représentant le coût de la Division de gestion des actifs	Coût du pavage
Saraguay Est	655	33,38%	733 268,52 \$
Paquette	140	7,13%	156 729,15 \$
Fortier	195	9,94%	218 301,31 \$
Chénier	280	14,27%	313 458,30 \$
Gagnier	215	10,96%	240 691,19 \$
Giroux	135	6,88%	151 131,70 \$
Total	1620 m	82,56%	1 813 580,15 \$

Un montant équivalent à 10% du contrat a été prévu pour les contingences et est inscrit au bordereau de soumission. Un montant de 225 305,01 \$ est prévu pour couvrir les incidences (toutes taxes incluses) qui permettent de couvrir d'éventuels travaux effectués par des tiers, tels que des analyses de laboratoire et des honoraires de surveillance des travaux, pour un total de 9.02 %. Le montant des incidences sera payé au prorata.

Les entrepreneurs suivants se sont procurés le cahier d'appel d'offres et ont déposé des soumissions:

Excavation Roxboro inc.
 Les excavations Gilbert Théorêt
 3286916 Canada inc. Excavation Gricon
 Les pavages Théorêt inc.
 Construction Jacques Théorêt inc.

La principale raison du désistement des entrepreneurs n'ayant pas soumissionné se résume à des prix donnés en sous-traitance.

JUSTIFICATION

Sur un nombre de treize (13) preneurs de cahier des charges, cinq (5) entrepreneurs ont déposé une soumission incluant la lettre d'autorisation de l'Autorité des marchés financiers. L'analyse des prix soumis révèle qu'ils sont généralement inférieurs à notre estimation. La faible différence entre les prix soumis montrent une saine concurrence entre les soumissionnaire.

	Contrat	Contingences	Total
1. Excavation Gricon	2 269 205,58 \$	226 920,56 \$	2 496 126,14 \$
2. Excavation Roxboro inc.	2 497 171,65 \$	249 716,96 \$	2 746 888,61 \$
3. Les pavages Théorêt inc.	2 520 510,12 \$	252 051,01 \$	2 772 561,13 \$
4. Les Excavations Gilbert Théorêt inc.	2 799 830,95 \$	279 983,10 \$	3 079 814,05 \$

5. Construction Jacques Théorêt inc.	2 942 931,67 \$	294 293,17 \$	3 237 224,84 \$
Estimation interne	2 338 942,17 \$	233 894,22 \$	2 572 836,39 \$
Coût moyen des soumissionnaires reçues			
(total du coût des soumissions reçues / nombre de soumissions)			2 866 522,95 \$
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%)			
((coût moyen des soumissions - la plus basse) / la plus basse x 100)			14,84%
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (\$)			
(la plus haute - la plus basse)			741 098,70 \$
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (%)			
((la plus haute - la plus basse) / la plus basse x 100)			29,69%
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$)			
(la plus basse conforme - estimation des professionnels)			(76 710,25 \$)
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%)			
((la plus basse conforme - estimation des professionnels) / estimation x 100)			2,98%
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (\$)			
(la deuxième plus basse - la plus basse)			250 762,47 \$
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%)			
((la deuxième plus basse - la plus basse) / la plus basse x 100)			10,05%

Le présent dossier respecte la directive sur la confidentialité des estimations des contrats.

Les validations requises voulant qu'aucun des soumissionnaires ne soit sur la liste des entreprises déclarées non conformes en vertu de la Politique de gestion contractuelle de la Ville de Montréal ont été faites. L'adjudicataire recommandé, 3286916 Canada inc. Excavation Gricon, no de licence 8272-1457-15, a fourni l'attestation de Revenu Québec numéro 810120-TTKZ-0364416 avec sa soumission. L'entrepreneur a reçu en date de 23 avril 2014 une lettre de l'Autorité des marchés financiers l'autorisant à contracter avec un organisme public sous la décision 2014-CPSM-1024967 (lettre jointe aux présentes). Puisque la lettre de l'Autorité des marchés financiers de 3286916 Canada inc. Excavation Gricon échue le 22 avril 2017, avant l'octroi du contrat, et puisque le soumissionnaire a fait sa demande de renouvellement le 9 décembre 2016, soit 134 jours avant la date d'échéance, la soumission est recevable conformément à la note a), de la page 63 du Guide d'élaboration et d'application des documents d'appels d'offres publics d'exécution de travaux.

Suite à la vérification et l'analyse des soumissions, nous recommandons d'octroyer le contrat à la firme 3286916 Canada inc. Excavation Gricon, le plus bas soumissionnaire conforme à toutes les exigences du cahier de charges. Le présent appel d'offres est assujéti à la Loi sur l'intégrité en matière de contrats publics.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les coûts associés aux travaux de reconstruction de la chaussée, travaux de drainage, pavage et bordures sont de 2 496 126,14 \$ (toutes taxes incluses) et majorés de 225 305,01 \$ (toutes taxes incluses) pour frais incidents qui permettent de couvrir d'éventuels travaux effectués par des tiers, tels que des analyses de laboratoire, la surveillance des travaux, etc. Le montant pour frais incidents représente 9.02 % du montant du contrat. Pour ce contrat, la dépense sera assumée à 88 % par la Division de gestion d'actifs et à 12 % par l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro.

Les frais incidents représentant 9.02 % des travaux sont assumés au prorata par les deux intervenants.

DÉPENSES ASSUMÉES PAR L'ARRONDISSEMENT PIERREFONDS-ROXBORO

PTI - Arrondissement

TRAVAUX

Projet Simon:

Imputation : SIMON

Crédit	Contrat	Dépense
273 515,51 \$	299 535,14 \$	299 535,14 \$

INCIDENCES

Projet Simon:

Imputation : SIMON

Crédit	Contrat	Dépense
24 688,02 \$	27 036,60 \$	27 036,60 \$

DÉPENSES ASSUMÉES PAR LA VILLE CENTRALE - DIVISION DE GESTION D'ACTIFS

La dépense de ce contrat sera financée à 88 % par la Division gestion d'actifs du Service des infrastructures, de la voirie et des transports (SIVT). Cela représente 2 394 859,41 \$, toutes taxes incluses, soit 2 196 591 \$ pour les travaux et 198 268,41 \$ pour les incidences.

Le coût pour les travaux de pavage est de 1 968 796,78 \$, toutes taxes incluses, soit 89.63 % de la dépense de la SIVT, et le coût pour les travaux de bordure et de trottoir est de 227 794,22 \$, taxes incluses, soit 10.37 % de la dépense de la SIVT.

Les informations financières relatives à ce sommaire sont inscrites dans l'intervention du Service des finances.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

La réalisation des travaux aura comme bénéfice les impacts suivants:

- Prolonger la durée de vie des infrastructures municipales;
- Amélioration de la qualité de vie des citoyens.

En contrepartie, le refus ou report de l'octroi de ce contrat aura comme conséquence d'augmenter la détérioration de l'infrastructure:

- Coûts élevés en période d'urgence et pour cause de conditions climatiques défavorables, détérioration rapide de l'infrastructure.

L'impact sur la circulation locale en raison des travaux sera minimisé par des accès temporaires aux propriétés privées.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Les citoyens seront avisés au préalable du déroulement de la réalisation des travaux.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Début des travaux: 10 juillet 2017

Fin des travaux: 27 octobre 2017

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, la signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Julie GODBOUT)

Certification de fonds :

Pierrefonds-Roxboro , Direction des services administratifs (Gaétan BRUNET)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Jean CARRIER, Service des infrastructures_voirie et transports

Lecture :

Jean CARRIER, 21 avril 2017

RESPONSABLE DU DOSSIER

Chantal BRISSON
Chef de division - Ingénierie et infrastructure

ENDOSSÉ PAR

Anne CASTONGUAY
Directrice

Le : 2017-04-20



Dossier # : 1176765006

Unité administrative responsable :	Arrondissement Pierrefonds-Roxboro , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 h) soutenir une gestion responsable des ressources, notamment en matière de gestion de l'eau
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à 3286916 Canada inc. Excavation Gricon pour des travaux de reconstruction de la chaussée, travaux de drainage, remplacement des conduites d'aqueduc et d'égouts sanitaires, des branchements d'aqueduc et d'égouts, bordures, trottoirs, pavage et travaux connexes sur les rues Hamel, Perreault, Pascal, Boileau, Dupuis et Côté dans l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro - Dépense totale de 3 409 441,42 \$, taxes incluses (contrat 3 120 578,23 \$ + incidences 288 863,19 \$) - Appel d'offres public ST-17-04 (sept soumissionnaires)

QUE le conseil d'arrondissement recommande au conseil municipal :
d'autoriser une dépense totale de 3 409 441,42 \$, contingences, incidences et taxes incluses, pour des travaux de reconstruction de la chaussée, travaux de drainage, remplacement des conduites d'aqueduc et d'égouts sanitaires, des branchements d'aqueduc et d'égouts, bordures, trottoirs, pavage et travaux connexes sur les rues Hamel, Perreault, Pascal, Boileau, Dupuis et Côté dans l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro;

d'octroyer au plus bas soumissionnaire conforme, **Excavation Gricon inc.**, le contrat numéro ST-17-04 au montant de sa soumission, soit 3 120 578.23 \$, contingences et taxes incluses, conformément aux documents d'appel d'offres préparés pour ce contrat;

d'imputer cette dépense payée à 78,07 % par la DGSRE, à 16,83 % par la Division de gestion d'actifs et à 5,10 % par l'arrondissement conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Alain DUFORT **Le** 2017-05-03 09:53

Signataire :

Alain DUFORT

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie
et Concertation des arrondissements

IDENTIFICATION

Dossier # :1176765006

Unité administrative responsable :	Arrondissement Pierrefonds-Roxboro , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 h) soutenir une gestion responsable des ressources, notamment en matière de gestion de l'eau
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à 3286916 Canada inc. Excavation Gricon pour des travaux de reconstruction de la chaussée, travaux de drainage, remplacement des conduites d'aqueduc et d'égouts sanitaires, des branchements d'aqueduc et d'égouts, bordures, trottoirs, pavage et travaux connexes sur les rues Hamel, Perreault, Pascal, Boileau, Dupuis et Côté dans l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro - Dépense totale de 3 409 441,42 \$, taxes incluses (contrat 3 120 578,23 \$ + incidences 288 863,19 \$) - Appel d'offres public ST-17-04 (sept soumissionnaires)

CONTENU

CONTEXTE

La Direction de la gestion stratégique des réseaux (DGSRE) d'eau encourage l'utilisation des techniques de réhabilitation sans tranchées pour la réfection des réseaux d'aqueduc afin de minimiser les coûts et les inconvénients notamment sur la circulation et les riverains. Toutefois, dans certaines situations, il peut alors être plus approprié de procéder à des travaux de remplacement.

Selon les résultats du Plan d'intervention intégré (novembre 2016), la DGSRE et l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro sélectionnent conjointement les projets les plus prioritaires à être réalisés dans le cadre du PTI. L'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro collabore avec la DGSRE dans la sélection des projets en profitant de l'occasion des travaux souterrains pour bonifier les interventions avec des travaux additionnels sur le réseau de drainage, la réfection complète des chaussées au-delà des tranchées, la réfection complète de trottoirs et/ou l'ajout de bordures, etc.

Dans le cadre du Programme de réfection du réseau routier local 2017, la Division de la gestion d'actifs de la Direction des transports a mis à la disposition de notre arrondissement un budget de 4 800 000 \$. Le présent contrat représente une phase de réalisation de ces travaux de réfection de rues.

Un appel d'offres public a été lancé le 17 mars 2017 et sa séance publique d'ouverture s'est tenue le 13 avril 2017, laissant ainsi un délai de plus de 15 jours aux soumissionnaires pour préparer leurs documents de soumission. Les annonces ont paru dans le journal Constructo ainsi que sur le site électronique du SÉAO. L'addenda suivant a été publié:

- Le 31 mars 2017 - l'article 2.46 «Plan tel que construit» a été ajouté au devis spécial - travaux de chaussée et égouts et au bordereau de prix. Le bordereau modifié a été soumis avec l'addenda.

La validité des soumissions est de cent vingt (120) jours suivant la date d'ouverture.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

Le contrat ST-17-04 consiste en des travaux de reconstruction de la chaussée, travaux de drainage, remplacement des conduites d'aqueduc et d'égouts sanitaires, des branchements d'aqueduc et d'égouts, bordures, trottoirs, pavage et travaux connexes sur les rues Hamel, Perreault, Pascal, Boileau, Dupuis et Côté dans l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro.

Travaux assumés par la DGSRE (remplacement de conduite d'aqueduc et d'égout sanitaire)

Pour les travaux de remplacement des conduites d'aqueduc et d'égouts sanitaires, le coût assumé par la DGSRE est de 78.07 %. Le coût total pour remplacement de l'aqueduc représente 40.14 % du coût total du contrat, soit 1 252 726,37 \$, taxes incluses, et le coût pour le remplacement des égouts sanitaires représente 37.93 % du coût total du contrat, soit 1 183 481,54 \$, taxes incluses.

Rue	Longueur d'aqueduc à remplacer	Pourcentage représentant le coût de la DGSRE	Montant des travaux	Montant des incidences
Perreault	319 m	9.21 %	287 496,20 \$	26 610,04 \$
Pascal	184 m	5.31%	165 828,53 \$	15 348,74 \$
Boileau	307 m	8.87%	276 681,29 \$	25 609,03 \$
Dupuis	290 m	8.37%	261 360,17 \$	24 190,94 \$
Côté	75 m	2.17%	67 593,15 \$	6 256,28 \$
Hamel	215 m	6.21%	193 767,03 \$	17 934,66 \$
Total	1390 m	40,14%	1 252 726,37 \$	115 949,69 \$

Les rues en question, soit les rues Hamel, Perreault, Pascal, Boileau, Dupuis et Côté sont justifiées techniquement, car la conduite présente des défaillances reconnues par le MAMOT (Ministère des Affaires municipales et Occupation du territoire). En effet, les conduites d'aqueduc sont en fonte grise installées entre 1959 et 1961 avec une durée de vie écoulée de 71 % à 73%, elles présentent une problématique récurrente d'eau rouge. En plus les rues Perreault, Dupuis et côté présentent un historique de bris élevé (4 à 8 bris). L'état dégradé nécessitant une reconstruction de la chaussée justifie également la reconstruction de ces conduites d'aqueduc.

Également, les longueurs des conduites d'égout sanitaire à remplacer sont les suivantes:

Rue	Longueur d'égout sanitaire à remplacer	Pourcentage représentant le coût de la DGSRE	Montant des travaux	Montant des incidences
Perreault	297 m	11,55%	360 137,31 \$	33 341,24 \$

Boileau	299 m	11,62%	362 562,48 \$	33 565,76 \$
Côté	104 m	4,04%	126 108,69 \$	11 675,04 \$
Pascal	76 m	2,95%	92 156,35 \$	8 531,76 \$
Hamel	200 m	7,77%	242 516,71 \$	22 452,01 \$
Total	976 m	37,93%	1 183 481,54 \$	109 565,81 \$

Un montant équivalent à 10% du contrat a été prévu pour les contingences et est inscrit au bordereau de soumission. Un montant de 288 863.19 \$ est prévu pour couvrir les incidences (toutes taxes incluses) qui permettent de couvrir d'éventuels travaux effectués par des tiers, tels que des analyses de laboratoire et des honoraires de surveillance des travaux, pour un total de 9.26 %. Le montant des incidences sera payé au prorata.

Les entrepreneurs suivants se sont procurés le cahier d'appel d'offres et ont déposé des soumissions:

Excavation Roxboro inc.
 Ali excavation inc.
 3286916 Canada inc. Excavation Gricon
 Les pavages Théôret inc.
 Construction Jacques Théôret inc.
 Construction G-Nesis inc.
 Catalogna et Frères Itée

La principale raison du désistement des entrepreneurs n'ayant pas soumissionné se résume à des prix donnés en sous-traitance.

JUSTIFICATION

Sur un nombre de quatorze (14) preneurs de cahier des charges, sept (7) entrepreneurs ont déposé une soumission incluant la lettre d'autorisation de l'Autorité des marchés financiers. L'analyse des prix soumis révèle qu'ils sont généralement inférieurs à notre estimation. La faible différence entre les prix soumis montrent une saine concurrence entre les soumissionnaire.

	Contrat	Contingences	Total
1. Excavation Gricon	2 836 889,29 \$	283 688,94 \$	3 120 578,23 \$
2. Excavation Roxboro inc.	3 042 973,53 \$	304 297,35 \$	3 347 270,88 \$
3. Construction G-Nesis inc.	3 053 669,32 \$	305 366,93 \$	3 359 036,25 \$
4. Les Excavations Gilbert Théorêt inc.	3 535 835,37 \$	353 583,54 \$	3 889 418,91 \$
5. Gérald Théorêt inc.	3 793 446,66 \$	379 344,66 \$	4 172 791,32 \$
6. Ali excavation inc.	3 846 169,53 \$	384 616,96 \$	4 230 786,49 \$
7. Catalogna et Frères Itée	4 718 162,90 \$	471 816,30 \$	5 189 979,20 \$
Estimation interne	3 313 180,54 \$	331 318,05 \$	3 644 498,59 \$
Coût moyen des soumissionnaires reçues			
(total du coût des soumissions reçues / nombre de soumissions)			3 901 408,75 \$
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%)			
((coût moyen des soumissions - la plus basse) / la plus basse x 100)			25,02%
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (\$)			
(la plus haute - la plus basse)			2 069 400,97 \$

Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (%)	
((la plus haute – la plus basse) / la plus basse x 100)	66,31%
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$)	
(la plus basse conforme – estimation des professionnels)	(523 920,36 \$)
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%)	
((la plus basse conforme – estimation des professionnels) / estimation x 100)	14,38%
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (\$)	
(la deuxième plus basse – la plus basse)	226 692,65 \$
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%)	
((la deuxième plus basse – la plus basse) / la plus basse x 100)	7,26%

Le présent dossier respecte la directive sur la confidentialité des estimations des contrats.

Les validations requises voulant qu'aucun des soumissionnaires ne soit sur la liste des entreprises déclarées non conformes en vertu de la Politique de gestion contractuelle de la Ville de Montréal ont été faites. L'adjudicataire recommandé, 3286916 Canada inc. Excavation Gricon, no de licence 8272-1457-15, a fourni l'attestation de Revenu Québec numéro 810120-TTKZ-0364416 avec sa soumission. L'entrepreneur a reçu en date de 23 avril 2014 une lettre de l'Autorité des marchés financiers l'autorisant à contracter avec un organisme public sous la décision 2014-CPSM-1024967 (lettre jointe aux présentes). Vu que la lettre de l'Autorité des marchés financiers de 3286916 Canada inc. Excavation Gricon échue le 22 avril 2017, avant l'octroi du contrat, et vu que le soumissionnaire a fait sa demande de renouvellement le 9 décembre 2016, soit 134 jours avant la date d'échéance, la soumission est recevable conformément à la note a), de la page 63 du Guide d'élaboration et d'application des documents d'appels d'offres publics d'exécution de travaux.

Suite à la vérification et l'analyse des soumissions, nous recommandons d'octroyer le contrat à la firme 3286916 Canada inc. Excavation Gricon, le plus bas soumissionnaire conforme à toutes les exigences du cahier de charges. Le présent appel d'offres est assujéti à la Loi sur l'intégrité en matière de contrats publics.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les coûts associés aux travaux de réfection des infrastructures du réseau secondaire d'aqueduc et de voirie sont de 3 120 578,23 \$ (toutes taxes incluses) et majorés de 288 863,19 \$ (toutes taxes incluses) pour frais incidents qui permettent de couvrir d'éventuels travaux effectués par des tiers, tels que des analyses de laboratoire, la surveillance des travaux, etc. Le montant pour frais incidents représente 9.26 % du montant du contrat. Les coûts assumés par la DGSRE se résument aux travaux de reconstruction des conduites d'aqueduc et d'égout sanitaire, de la voirie et de l'aménagement situées au-dessus des conduites à remplacer. L'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro et la Division de gestion d'actifs du Service des infrastructures du transport et de l'environnement assument les travaux de réfection, de la chaussée ailleurs qu'au-dessus des conduites à remplacer, ainsi que la réfection des fossés et des terrains.

Pour ce contrat, la dépense sera assumée à 78.07 % par la DGSRE, 16.83 % par la Division de gestion d'actifs et le coût résiduel de 5.10 % est financé par l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro.

Les frais incidents représentant 9,26 % des travaux sont assumés au prorata par les trois intervenants.

DÉPENSES ASSUMÉES PAR L'ARRONDISSEMENT PIERREFONDS-ROXBORO

PTI - Arrondissement

TRAVAUX

Projet Simon:

Imputation : SIMON

Crédit	Contrat	Dépense
145 428,95 \$	159 263,66 \$	159 263,66 \$

INCIDENCES

Projet Simon:

Imputation : SIMON

Crédit	Contrat	Dépense
13 452,30 \$	14 732,02 \$	14 732,02 \$

DÉPENSES ASSUMÉES PAR LA VILLE CENTRALE - DGSRE

La dépense de ce contrat est de 2 661 723,41 \$ taxes incluses, soit 2 436 207,91 \$ pour le contrat et 225 515,50 \$ pour les incidences, pour un coût net de 2 430 508,25 \$ lorsque diminuée des ristournes fédérale et provinciale est prévue au PTI 2017-2019 de la Direction de la gestion stratégique des réseaux d'eau du Service de l'eau. La dépense de la DGSRE représente 78.07 % du montant total de la dépense.

Cette dépense est admissible à une subvention estimée à 2 430 508,25 \$ dans le cadre du programme de la TECQ (taxe sur l'essence de la contribution du Québec) ce qui ne laissera aucun impact à la charge des contribuables.

Le détail des informations budgétaires et comptables se retrouve dans l'intervention du Service des finances.

DÉPENSES ASSUMÉES PAR LA VILLE CENTRALE - DIVISION DE GESTION D'ACTIFS

La dépense de ce contrat sera financée à 16.83 % par la Division gestion d'actifs du Service des infrastructures, de la voirie et des transports (SIVT). Cela représente 573 722,33 \$, toutes taxes incluses, soit 525 106,66 \$ pour les travaux et 48 615,67 \$ pour les incidences. Le coût pour les travaux de pavage est de 146 933,63 \$, toutes taxes incluses, et le coût pour les travaux de bordure et de trottoir est de 378 173,03 \$, taxes incluses.

Les informations financières relatives à ce sommaire sont inscrites dans l'intervention du Service des finances.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ces travaux permettront de contribuer à l'atteinte des objectifs suivants:

- Renouveler les réseaux de 1% selon la politique nationale de l'eau;
- Réduire la production d'eau potable;
- Diminuer les infiltrations d'eau au réseau d'égout;

- Réduire les émissions de gaz à effet de serre lors des travaux de réhabilitation par la diminution des excavations.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

La réalisation des travaux aura comme bénéfice les impacts suivants:

- Réduction des fuites et des coûts d'entretien reliés;
- Pérennité des infrastructures municipales;
- Amélioration de la qualité de vie des citoyens.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Les citoyens seront avisés au préalable du déroulement de la réalisation des travaux.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Début des travaux : 10 juillet 2017

Fin des travaux : 12 novembre 2017

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, la signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Aicha ZAMPALEGRE)

Certification de fonds :

Pierrefonds-Roxboro , Direction des services administratifs (Gaétan BRUNET)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Jean CARRIER, Service des infrastructures_voirie et transports
Mathieu-Pierre LABERGE, Service de l'eau

Lecture :

Jean CARRIER, 21 avril 2017

RESPONSABLE DU DOSSIER

Chantal BRISSON
Chef de division - Ingénierie et infrastructure

ENDOSSÉ PAR

Le : 2017-04-20

Anne CASTONGUAY
Directrice

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

Mylène BLAIS
directeur(trice) - serv. adm. en arrondissement

CE : 20.005
2017/05/24 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA
À HUIS CLOS



Dossier # : 1176850003

Unité administrative responsable :	Commission des services électriques , Division de la gestion des projets et du développement
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	-
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat de services professionnels à Simo Management Inc., pour l'inspection de puits d'accès par caméra 360 degrés, suite à l'appel d'offres public 1641 (3 soumissionnaires), dans le cadre des projets de construction, de reconstruction, ou de modification du réseau souterrain de la CSEM, au montant de 228 300,11 \$, taxes incluses - Approuver un projet de convention à cet effet

Il est recommandé

1. conclure une entente-cadre de services avec la firme Simo Management inc. pour l'inspection de puits par caméra 360 degrés, suite à l'appel d'offres public 1641 au montant de 228 300.11 \$ taxes incluses
2. autoriser le président de la Commission des services électriques à signer le projet de convention pour et au nom de la Ville.
3. imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Serge A BOILEAU **Le** 2017-05-15 09:28

Signataire :

Serge A BOILEAU

Président
Commission des services électriques , Bureau du Président de la commission

IDENTIFICATION

Dossier # :1176850003

Unité administrative responsable :	Commission des services électriques , Division de la gestion des projets et du développement
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	-
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat de services professionnels à Simo Management Inc., pour l'inspection de puits d'accès par caméra 360 degrés, suite à l'appel d'offres public 1641 (3 soumissionnaires), dans le cadre des projets de construction, de reconstruction, ou de modification du réseau souterrain de la CSEM, au montant de 228 300,11 \$, taxes incluses - Approuver un projet de convention à cet effet

CONTENU

CONTEXTE

Les inspections par caméra 360 degrés permettent d'évaluer rapidement l'état des structures, l'encombrement général des câbles et les possibilités d'expansion possible. L'évaluation des structures et des composantes accélère la conception et réduit les coûts de travaux de la CSEM. Ceci est nécessaire pour répondre rapide au grand nombre de projets potentiels des arrondissements (PRR) et des services de la Ville.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Le Conseil d'administration de la CSEM a accepté la recommandation de l'appel d'offres no.1641, le 8 mai 2017 (séance 14.T.1)
Un contrat similaire a été approuvé par le conseil d'administration de la CSEM 1er juin 2016 et approuvé par le comité exécutif le 22 juin 2016 (sommaire décisionnel 1166850004) résolution du CE 16 1124.

Un autre contrat similaire a été approuvé par le conseil d'administration de la CSEM le 22 octobre 2015 et approuvé par le comité exécutif le 11 novembre 2015 (sommaire décisionnel 1156850004) résolution du CE 15 2007.

DESCRIPTION

Le présent dossier vise à autoriser la CSEM à signer le contrat de services avec la firme Simo Management Inc. ayant le mieux répondu à l'appel d'offres public no. 1641 d'inspection par caméra 360 degrés.

JUSTIFICATION

À la suite de l'appel d'offres public, 8 firmes ont pris possession des documents et 3 d'entre elles ont soumis des offres. Les trois propositions reçues ont été jugées recevables et analysées par le comité de sélection.

Principaux éléments					
Date de parution (SEAO + Constructo)					03-avr-17
Disponibilité des documents					03-avr-17
Date de fin de la période d'appel d'offres					20-avr-17
Durée de l'appel d'offres					17 jours
Preneur d'un cahier de charges :					8 entreprises
N'ayant pas soumissionné		SNC-Lavalin, Aqua-Data, Cima+, Nordikeau Inc., Stantec			
Ayant soumissionné					3 entreprises
Soumissions conformes	Note interm.	Note finale	Prix de base (sans taxes)		Total (avec taxes)
SIMO Management	95,3	6,36	198 565,00 \$		228 300,11 \$
Infrastructel Inc.	90,3	4,82	253 030,00 \$		290 921,24 \$
Can-Explore	70,9	3,63	289 305,00 \$		332 642,28 \$
Coût moyen des soumissions reçues					283 954,54 \$
Dernière estimation réalisée					327 793,73 \$
L'estimation est basée sur les prix de l'appel d'offres précédentes (27 mars 2017)					
Écart entre la dernière estimation et l'adjudicataire (\$)					(99 493,62) \$
Écart entre la dernière estimation et l'adjudicataire (%)					-30%
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (\$)					(55 654,43) \$
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%)					-24%
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (\$)					104 342,17 \$
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (%)					46%
Écart entre celui ayant obtenu la 2e note finale et l'adjudicataire (\$)					(62 621,13) \$
Écart entre celui ayant obtenu la 2e note finale et l'adjudicataire (%)					-27%
Les prix sont passés à 300 \$/structure au premier contrat, à 129 \$/structure le contrat précédant et 89 \$/structure dans ce contrat-ci					
Les firmes sont plus familières avec les tâches requises, les risques ont diminués et la concurrence reste féroce.					

Le fournisseur Simo a décroché 7 des 8 derniers contrats dans ce domaine. Il maîtrise très bien la situation, la technologie et les échéanciers.

Simo a toujours été un bon fournisseur, avec la qualité de services et dans les délais demandés. Il fonctionne majoritairement avec une seule personne par camion, couvrant plus de territoire, comparativement aux autres firmes.

LA CSEM commande en plus gros lots de structures à inspecter, permettant au fournisseur d'être plus efficace dans ces déplacements. Ce contrat de 2100 structures est plus

attrayant que le précédant à 1300 structures.

Il est raisonnable de penser que Simo peut réaliser ce contrat aux prix soumis

Voir le graphique en pièce jointe

ASPECT(S) FINANCIER(S)

L'objet du présent dossier est prévu dans le budget de fonctionnement puisque les inspections de puits d'accès examinés lors des travaux de reconstructions majeures des infrastructures ou de PRR font partie du programme d'entretien général des structures de la CSEM, à courte ou longue échéance. Cette dépense est entièrement assumée par la CSEM.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

L'information sur l'état des structures est traitée à 100 % par moyen électronique. La CSEM et l'adjudicataire collaborent étroitement pour réduire au minimum les déplacements routiers nécessaires à l'exécution des inspections, par la planification en lot, en quartier ou en artère à l'intérieur de semaines ou journées complètes de travail.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Ces services d'inspection par caméra 360 degrés facilitent la gestion du calendrier de la conception, la planification des appels d'offres de contrats de construction et la réalisation de ceux-ci

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Ne s'applique pas

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Début de l'appel d'offres: 3 avril 2017

Ouverture des soumissions: 20 avril 2017

Comité de sélection: 1 mai 2017

Octroi du contrat: 29 mai 2017

Fin de contrat: 30 mai 2018

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Conforme à la politique d'attribution de contrats de services professionnels de la Ville.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

Commission des services électriques , Division de l'administration des ressources humaines et financières (Candy Yu WU)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Marc-André - Ext BAILLARGEON
Chef de division

ENDOSSÉ PAR

Serge A BOILEAU
Président

Le : 2017-05-15



Dossier # : 1174069005

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction , Division évaluation et transactions immobilières , Section location
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Approuver un projet de sous-bail par lequel la Ville de Montréal sous-loue, à titre gratuit, à l'Association Québec-France Montréal Récollet, pour une période de 2 ans, à compter du 1er juillet 2017, un local d'une superficie de 28,1 m ² , situé au rez-de-chaussée de l'immeuble sis au 100, rue Sherbrooke Est, à des fins de bureaux, le tout selon les termes et conditions prévus au projet de sous-bail. Le montant de subvention immobilière octroyé à l'Association Québec-France Montréal Récollet dans le cadre de ce dossier est de 19 335,80 \$ (Bâtiment 4153).

Il est recommandé :

1- d'approuver un projet de sous-bail par lequel la Ville de Montréal sous-loue, à titre gratuit, à l'Association Québec-France Montréal Récollet, pour une période de 2 ans, à compter du 1^{er} juillet 2017, un local d'une superficie de 28,1 m², situé au rez-de-chaussée de l'immeuble sis au 100, rue Sherbrooke Est, à des fins de bureaux, le tout selon les termes et conditions prévus au projet de sous-bail.

Signé par Benoit DAGENAIS **Le** 2017-05-01 10:15

Signataire : Benoit DAGENAIS

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

IDENTIFICATION

Dossier # :1174069005

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction , Division évaluation et transactions immobilières , Section location
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Approuver un projet de sous-bail par lequel la Ville de Montréal sous-loue, à titre gratuit, à l'Association Québec-France Montréal Récollet, pour une période de 2 ans, à compter du 1er juillet 2017, un local d'une superficie de 28,1 m ² , situé au rez-de-chaussée de l'immeuble sis au 100, rue Sherbrooke Est, à des fins de bureaux, le tout selon les termes et conditions prévus au projet de sous-bail. Le montant de subvention immobilière octroyé à l'Association Québec-France Montréal Récollet dans le cadre de ce dossier est de 19 335,80 \$ (Bâtiment 4153).

CONTENU

CONTEXTE

Depuis le 1^{er} avril 2007, la Ville loue, à titre gratuit, à l'Association Québec-France devenue l'Association Québec-France Montréal Récollet (« l'AQFMR »), un local d'une superficie de 42,47 m² situé au 3^e étage de l'immeuble sis au 3680, rue Jeanne-Mance (le « Centre Strathearn ») pour des fins administratives. Le contrat de prêt de local est venu à échéance le 31 mars dernier.

AQFMR est un organisme à but non lucratif qui a comme mission de contribuer au resserrement des liens d'amitié entre le Québec et la France et de favoriser les échanges des visiteurs entre les deux pays.

Le Service de la culture (« SDC ») souhaite réorganiser l'occupation de deux organismes partenaires au Centre Strathearn (Diversité Artistique Montréal et le Collectif d'animation l'Autre Montréal) de façon à répondre à leurs besoins en espace, le tout, en fonction de leurs capacités financières. (Sommaires 1174069007, 1174069008 et 1173205002 à venir)

Pour ce faire, le local occupé par l'AQFMR au Centre Strathearn est requis pour les besoins du Collectif d'animation l'Autre Montréal et, par conséquent, l'AQFMR doit être relocalisée. Comme aucun espace n'est disponible au Centre Strathearn, il a été décidé de relocaliser l'organisme dans un autre immeuble.

En accord avec le Bureau des relations internationales de la Ville de Montréal, qui chapeaute l'AQFMR, le SDC désire relocaliser l'organisme dans un local au rez-de-chaussée de la chapelle Historique du Bon-Pasteur. La Ville loue cet emplacement de la Société d'habitation de développement de Montréal (la « SHDM ») depuis plusieurs années. (CM16 1148)

Conséquemment, le présent sommaire vise à faire approuver une convention de sous-bail

par lequel la Ville sous-loue, à titre gratuit, à l'organisme AQFMR, pour une période de 2 ans, à compter du 1^{er} juillet 2017, un local d'une superficie de 28,1 m² situé au rez-de-chaussée de l'immeuble sis au 100, rue Sherbrooke Est, à des fins de bureaux.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM16 1148 - le 24 octobre 2016 - approuver un projet de bail par lequel la Ville loue de la Société d'habitation et de développement de Montréal, pour une période de 9 ans, à compter du 1^{er} novembre 2016, des locaux d'une superficie de 839,16 mètres carrés, situés au rez-de-chaussée et à l'étage de l'immeuble sis au 100, rue Sherbrooke Est, à des fins de maison de la culture, pour un loyer total de 2 688 321,38 \$, taxes incluses.

CM14 0316 - le 23 mars 2015 - approuver la convention de prolongation du contrat de prêt de local par lequel la Ville de Montréal prête, à titre gratuit, à l'Association Québec-France, pour une période de 2 ans, à compter du 1^{er} avril 2015, un local d'une superficie de 42,47 mètres carrés, au 3^e étage de l'immeuble situé au 3680, rue Jeanne-Mance.

CM13 0120 - le 25 février 2013 - approuver la convention de modification du contrat de prêt de local par lequel la Ville prête, à titre gratuit, à l'Association Québec-France, pour une période de 4 ans à compter du 1^{er} avril 2011, des locaux au 3^e étage de l'édifice situé au 3680 rue Jeanne-Mance.

CM09 0661 - le 1^{er} septembre 2009 - approuver le contrat par lequel la Ville prête, à titre gratuit, à l'Association Québec-France, pour une période de 2 ans à compter du 1^{er} avril 2009, des locaux au 3^e étage de l'édifice situé au 3680 rue Jeanne-Mance.

CM07 0496 - le 27 août 2007 - approuver le contrat par lequel la Ville prête, à titre gratuit, à l'Association Québec-France, pour une période de 2 ans à compter du 1^{er} avril 2007, des locaux au 3^e étage de l'édifice situé au 3680, rue Jeanne-Mance.

DESCRIPTION

Le présent sommaire recommande d'approuver un projet de sous-bail par lequel la Ville de Montréal sous-loue, à titre gratuit, à l'Association Québec-France Montréal Récollet, pour une période de 2 ans, à compter du 1^{er} juillet 2017, un local d'une superficie de 28,1 m², situé au rez-de-chaussée de l'immeuble sis au 100, rue Sherbrooke Est, à des fins de bureaux, le tout selon les termes et conditions prévus au projet de sous-bail; L'AQFMR reconnaît avoir reçu une copie du bail et en avoir pris connaissance. Par les présentes, l'AQFMR s'engage envers la SHDM, solidairement avec la Ville, à respecter toutes les conditions et à remplir toutes les obligations prévues au bail quant aux lieux sous-loués à compter du 1^{er} juillet 2017, le tout sous réserve des dispositions de la convention de sous-location.

Les sommaires 1174069005, 1174069007, 1174069008 et 1173205002 devront être présentés au conseil municipal du 12 juin. L'ordre des sommaires doit être respecté afin de respecter la séquence de la cascade. Si le sommaire 1174069005 n'est pas approuvé, les sommaires 1174069007, 1174069008 et 1173205002 doivent être retirés de l'ordre du jour.

JUSTIFICATION

Le SGPI est en accord avec l'occupation de l'organisme à la chapelle Historique du Bon-Pasteur puisque ses activités ne causent aucun préjudice aux activités du SDC à la chapelle et que le local n'est pas requis pour des fins municipales.

Selon le Bureau des relations internationales (le « BRI »), la Ville de Montréal joue un rôle important sur la scène internationale à titre de la deuxième plus grande ville francophone dans le monde après Paris, et première ville francophone en Amérique du Nord. Le Chapitre Montréal de l'Association Québec-France fait partie des partenaires qui travaillent à préserver le caractère exceptionnel de Montréal sur la scène internationale francophone. Il est donc recommandé de relocaliser l'organisme dans le local situé au rez-de-chaussée de la chapelle Historique du Bon-Pasteur.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le loyer est gratuit.

Actuellement, pour l'année 2017, le SDC assume dans son enveloppe budgétaire la somme de 9 667,90 \$, net de taxes pour ce local.

Le taux de location annuel marchand pour ce type de local oscille entre 258 \$ et 322 \$/m².

Le montant total de subvention pour cette occupation est de 19 335,80 \$. La subvention est établie de la façon suivante : 9 667,90 x 2 ans = 19 335,80 \$.

D'après les recherches effectuées par le SGPI, l'organisme ne reçoit aucune autre subvention de la Ville.

À partir du 1^{er} juillet, le local sera facturé au Bureau des relations internationales de la Ville de Montréal pour une portion de 22,98 %, soit 2 222,58 \$, net de taxes, le tout selon les directives de facturation interne. Le SDC assumera la portion restante soit 7 445,32 \$. Ces sommes sont prévues à même les enveloppes budgétaires du SDC et du BRI.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

S/O

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Ne pas donner suite à ce dossier obligerait l'organisme à se trouver d'autres locaux afin de poursuivre sa mission.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

S/O

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Approbation de la convention : CM juin 2017

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Arianne ALLARD)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Marie-Odile MELANÇON, Service de la culture
Gina TREMBLAY, Service de la culture
Marie DAIGLE DE LAFONTAINE, Direction générale
Nathalie ORTEGA, Service de la gestion et de la planification immobilière
Carl BOND, Société d'habitation et de développement de Montréal
Sylvain LEBLANC, Service de la gestion et de la planification immobilière

Lecture :

Sylvain LEBLANC, 4 avril 2017
Marie DAIGLE DE LAFONTAINE, 31 mars 2017
Marie-Odile MELANÇON, 29 mars 2017
Gina TREMBLAY, 29 mars 2017

RESPONSABLE DU DOSSIER

Joel GAUDET
Conseiller en immobilier

ENDOSSÉ PAR

Le : 2017-03-24

Melanie DI PALMA
Conseiller(ere) en immobilier & expertise
immobiliere

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Francine FORTIN
Directrice des transactions immobilières et de la
sécurité

Approuvé le : 2017-04-26

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Marie-Claude LAVOIE
Directrice de service SGPI

Approuvé le : 2017-04-27



Dossier # : 1173931005

Unité administrative responsable :	Service du développement économique , Direction Entrepreneuriat
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Autoriser le versement d'une contribution financière non récurrente de 2 500 \$ à l'Université Concordia, pour le parrainage de deux leaders urbains qui participeront à la conférence Next City Vanguard 2017 à Montréal du 31 mai au 3 juin 2017

Il est recommandé :

1. d'autoriser le versement d'une contribution financière non récurrente de 2 500 \$ à l'Université Concordia, pour le parrainage de deux leaders urbains qui participeront à la conférence Next City Vanguard 2017 à Montréal du 31 mai au 3 juin 2017;
2. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel; cette dépense sera entièrement assumée à 85 % par la Ville centre et à 15 % par l'agglomération.

Signé par Alain DG MARCOUX **Le** 2017-05-10 15:52

Signataire :

Alain DG MARCOUX

Directeur général
Direction générale , Cabinet du directeur général

IDENTIFICATION

Dossier # :1173931005

Unité administrative responsable :	Service du développement économique , Direction Entrepreneuriat
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Autoriser le versement d'une contribution financière non récurrente de 2 500 \$ à l'Université Concordia, pour le parrainage de deux leaders urbains qui participeront à la conférence Next City Vanguard 2017 à Montréal du 31 mai au 3 juin 2017

CONTENU

CONTEXTE

Next City est une organisation à but non lucratif de Philadelphie qui a pour mission d'inspirer des changements sociaux, économiques et environnementaux dans les villes à travers la diffusion des pratiques innovantes. En plus de sa présence en ligne, cette dernière produit des événements dont la conférence annuelle sur le leadership urbain intitulée: Vanguard.

Activité annuelle de développement du leadership, la conférence Next City Vanguard réunit des leaders urbains internationaux (vanguards) qui œuvrent à l'amélioration des villes dans divers domaines, dont l'urbanisme, le développement communautaire, l'entrepreneuriat, l'administration publique, les transports, le développement durable, le design, les arts et les médias. Ce rassemblement annuel a pour mission d'impulser dans les villes un changement social, économique et environnemental et permettre aux participants de partager leurs connaissances et de diffuser leurs idées sur l'avenir des villes.

Cette année, Montréal a été choisie parmi 13 villes candidates nord-américaines pour accueillir la conférence. Étendue sur quatre jours, son édition 2017 est coorganisée par l'Université Concordia en partenariat avec Next City, ainsi qu'avec l'appui d'un comité organisateur piloté par des jeunes leaders de la communauté montréalaise.

Le présent sommaire décisionnel vient répondre à la demande de soutien financier de 2 500 \$ déposée par l'Université Concordia, une personne morale sans but lucratif, pour le parrainage de deux leaders urbains dans le cadre de la conférence annuelle Next City Vanguard 2017, qui se déroulera à Montréal du 31 mai au 3 juin 2017.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

N/A

DESCRIPTION

Chaque année, Next City sélectionne une cohorte de 45 participants de moins de 40 ans, des vanguards, issus de divers secteurs, dont ceux de l'architecture, des transports et de l'urbanisme qu'il invite à la conférence annuelle. Celle-ci est conçue pour procurer une expérience de leadership concrète aux participants, des personnes avant-gardistes en raison de leur expertise pointue et de leurs ambitions.

Le thème de la conférence 2017 est l'accessibilité au sens large et touchera, entre autres, les lieux physiques, les services, les activités et le développement économiques, la sécurité alimentaire, le logement, la culture ainsi que la sécurité des personnes.

Presque tous les candidats retenus défrayeront les frais inhérents à leur présence à la conférence de Montréal. Mais pour certains, les contraintes financières sont trop importantes et les empêchent d'y participer. Le soutien financier de 2 500 \$, qui serait attribué l'Université Concordia, couvrirait les frais de transport et d'hébergement à Montréal de deux Vanguards identifiés par les organisateurs pour participer à conférence annuelle du 31 mai au 3 juin 2017.

JUSTIFICATION

Le parrainage des deux candidats sera en lien avec le thème de la conférence, l'accessibilité. La conférence aidera à nouer des liens durables et à conclure d'éventuels partenariats qui seront bénéfiques à Montréal et à l'Université Concordia. De plus, Montréal mettra en relief ses derniers projets innovants tout en faisant la connaissance avec la nouvelle génération de leaders urbains.

Enfin, la conférence est en lien direct avec la Stratégie de développement économique (2011-2017) de la Ville de Montréal qui souligne l'importance de l'innovation, de la créativité et de la collaboration, trois composantes essentielles au dynamisme d'une économie diversifiée.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les crédits nécessaires au versement de la contribution de 2 500 \$ sont prévus au budget du Service du développement économique (Direction de l'entrepreneuriat). Les taux de répartition budgétaire indique que cette dépense sera assumée à 85 % par la Ville centre et à 15 % par l'agglomération.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

La conférence mettra de l'avant les meilleurs pratiques de développement durable au sein des villes.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Rayonnement de Montréal
- Partage d'expertise
- Réseautage

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

N/A

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Tenue de l'événement du 31 mai au 3 juin 2017 à l'Université Concordia dans l'arrondissement Ville-Marie.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Julie GODBOUT)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Diane DUHAMEL
Commissaire - développement économique

ENDOSSÉ PAR

Géraldine MARTIN
Directrice

Le : 2017-05-03

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Véronique DOUCET
Directrice

Tél : 514 872-3116
Approuvé le : 2017-05-10



Dossier # : 1176368003

Unité administrative responsable :	Service de la diversité sociale et des sports , Direction , Division des relations interculturelles et des clientèles spécifiques
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 18 ee) prendre des mesures adéquates, avec l'appui des partenaires, pour prévenir et contrer la pauvreté et l'exclusion sociale
Compétence d'agglomération :	Lutte à la pauvreté
Projet :	-
Objet :	Accorder un soutien financier de 50 000 \$, pour l'année 2017, à Centre d'initiatives pour le développement communautaire, l'Unité pour la réalisation du projet « Ados », dans le cadre de l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales, au titre des Alliances pour la solidarité (Ville-MTESS 2013-2018) / Approuver un projet de convention à cet effet

Il est recommandé :

1. d'accorder un soutien financier de 50 000 \$, pour l'année 2017, à Centre d'initiatives pour le développement communautaire, l'Unité pour la réalisation du projet « Ados », dans le cadre de l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales, au titre des Alliances pour la solidarité (2013 — 2018);
2. d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versements de ce soutien financier;
3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération.

Signé par Chantal I. GAGNON **Le** 2017-05-09 12:02

Signataire :

Chantal I. GAGNON

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Qualité de vie

IDENTIFICATION

Dossier # :1176368003

Unité administrative responsable :	Service de la diversité sociale et des sports , Direction , Division des relations interculturelles et des clientèles spécifiques
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 18 ee) prendre des mesures adéquates, avec l'appui des partenaires, pour prévenir et contrer la pauvreté et l'exclusion sociale
Compétence d'agglomération :	Lutte à la pauvreté
Projet :	-
Objet :	Accorder un soutien financier de 50 000 \$, pour l'année 2017, à Centre d'initiatives pour le développement communautaire, l'Unité pour la réalisation du projet « Ados », dans le cadre de l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales, au titre des Alliances pour la solidarité (Ville-MTESS 2013-2018) / Approuver un projet de convention à cet effet

CONTENU

CONTEXTE

La *Loi visant à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale* a institué une Stratégie nationale de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale et créé le Fonds québécois d'initiatives sociales (FQIS), lequel vise à soutenir financièrement des initiatives et la réalisation de projets. Le 28 janvier 2013, le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MESS) et la Ville de Montréal ont conclu une sixième entente administrative en matière de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale portant sur la gestion du FQIS au titre des Alliances pour la solidarité. Le ministère a alors octroyé à la Ville de Montréal une contribution financière de 18 M\$ sur deux années (2013-2014 et 2014-2015) soit 9 M\$ par année.

En 2015, la Ville et le ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MTESS) convenaient de prolonger d'une année supplémentaire l'entente administrative pour un montant de 9 M\$. En avril 2016, cette dernière entente a fait l'objet d'une autre modification afin de la prolonger d'un an et a pris fin le 31 mars 2017.

En février 2017, la Ville et le MTESS, s'accordant sur l'importance de prendre en considération les orientations du prochain plan d'action gouvernemental en matière de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale, conviennent d'un projet de modification à l'entente afin de la prolonger de six mois en attendant la publication dudit plan. Le dossier décisionnel pour approuver le projet de modification à l'Entente, la prolongeant du 1er avril au 30 septembre 2017 et confiant à la Ville la gestion une enveloppe de 4,5 M\$, est prévu pour approbation par le conseil d'agglomération à sa séance de mai 2017. Entre temps, la

Ville a réservé un montant de 9 M\$ afin de soutenir des projets jusqu'au 31 mars 2018.

Les projets, initiatives et interventions financés dans le cadre de cette entente doivent répondre, notamment, aux critères suivants :

- S'inscrire dans les grandes politiques et orientations du gouvernement ainsi que soutenir les priorités stratégiques montréalaises en matière de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale;
- Faire l'objet d'une analyse partagée des besoins et des priorités et d'une concertation avec les représentants du milieu. Ils doivent répondre aux objectifs des planifications stratégiques régionales et des plans d'action de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale ainsi qu'aux objectifs de la Stratégie nationale;
- Viser à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale, notamment les projets d'interventions en matière de développement social et communautaire, de prévention de la pauvreté, d'aide à l'intégration en emploi des personnes éloignées du marché du travail, d'insertion sociale, d'amélioration des conditions de vie des personnes en situation de pauvreté dans les territoires à concentration de pauvreté.

Le soutien financier accordé ne doit pas se substituer aux programmes réguliers des ministères ou organismes, mais peut contribuer à les bonifier. De plus, seuls les organismes à but non lucratif et les personnes morales y sont admissibles. En ce qui a trait aux salaires, ils doivent correspondre à ceux habituellement versés par l'organisme aux employés occupant des postes et effectuant des tâches comparables ou aux salaires versés par des organismes comparables du milieu local ou régional. Ils doivent également tenir compte de l'expérience et de la compétence des personnes embauchées. Le nombre d'heures salariées admissibles est celui qui correspond aux exigences de l'emploi et aux pratiques en usage au sein de l'organisme.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG16 0194 du 24 mars 2016

Approuver un projet de modification à l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales, dans le cadre des alliances pour la solidarité, entre le ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MTESS) et la Ville de Montréal, afin de prolonger d'un an ladite entente et par laquelle le ministre confie à la Ville la gestion d'une enveloppe de 9 M\$ pour la période du 1^{er} avril 2016 au 31 mars 2017

CG15 0418 du 18 juin 2015

Approuver un projet de modification à l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales, dans le cadre des alliances pour la solidarité, entre le ministre du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MTESS) et la Ville de Montréal, afin de prolonger d'un an ladite entente et par laquelle le ministre confie à la Ville la gestion d'une enveloppe de 9 M\$ pour la période du 1^{er} avril 2015 au 31 mars 2016

CG12 0286 du 23 août 2012

Approuver un projet d'entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives dans le cadre des alliances pour la solidarité avec la ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MESS) ayant pour but de convenir des modalités administratives pour laquelle la ministre confie à la Ville la gestion d'une enveloppe de 18 M\$ sur deux ans, soit 9 M\$ en 2013 - 2014 et 9 M\$ en 2014 - 2015, aux fins du financement au cours des années civiles 2013 et 2014 d'une l'Alliance pour la solidarité / Autoriser la répartition budgétaire de cette somme

DESCRIPTION

**Centre d'initiatives pour le développement communautaire, l'Unité
Projet Ados**

Montant : 50 000 \$

Pour répondre aux différents besoins des jeunes, le projet propose diverses activités aux jeunes de St-Laurent, qu'elles soient sportives, ludiques ou simplement en leur offrant un endroit pour se regrouper. Ainsi, en associant le local du Centre des ados, les gymnases des écoles et la salle communautaire des HLM, les jeunes de St-Laurent auront accès à des activités variées, mais surtout pourront bénéficier d'un service qui répond globalement à leurs besoins, et ce, dans un continuum de services et d'interventions. Avec un point central qui est le Centre des ados et des accès satellites à différents locaux sur le territoire de St-Laurent, l'ensemble des jeunes aura accès à des activités qui leur conviennent, mais pourront aussi découvrir des services offerts par d'autres organismes du quartier. En combinant des lieux d'interventions différents, le travail s'effectuera avec les jeunes autour de leur mobilité.

JUSTIFICATION

Le projet s'inscrit dans le cadre de l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales au titre des Alliances pour la solidarité (Ville-MTESS 2013-2018). Il respecte les orientations municipales en matière jeunesse et s'inscrit dans au moins un des six domaines d'intervention de la Stratégie jeunesse montréalaise 2013 - 2017. Après analyse du projet proposé, le Service de la diversité sociale et des sports (SDSS) recommande son financement considérant qu'il vise la consolidation et la poursuite des actions développées par cet organisme. Dans le cadre de l'entente entre le SDSS et l'Office municipal d'habitation de Montréal (OMHM) concernant l'identification des zones d'intervention à privilégier par l'OMHM en matière de projets concernant la famille et la petite enfance en milieu HLM, le secteur d'intervention du projet dans certains quartiers éloignés et enclavés de l'arrondissement Saint-Laurent a été ciblé comme prioritaire par l'OMHM.

La date de début du projet est antérieure à celle de l'approbation du dossier décisionnel compte tenu des partenariats qui viennent soutenir le projet. Cependant, les montages financiers, à même les budgets autonomes de l'organisme, auxquels s'ajoutent d'autres sources de financement, ont permis le début des activités.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le budget alloué par l'Entente Ville-MTESS demeure entièrement financé par le ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale du gouvernement du Québec, dont le projet de modification à l'Entente confiant à la Ville la gestion d'une enveloppe additionnelle de 4,5 M\$ et la prolongeant du 1er avril au 30 septembre 2017 est prévu pour approbation du conseil d'agglomération du mois de mai. Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération parce qu'elle concerne la lutte à la pauvreté qui est une compétence d'agglomération en vertu de la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations*. Sur le plan budgétaire, ce dossier n'a aucune incidence sur le cadre financier de la Ville compte tenu des budgets additionnels équivalents en revenus et dépenses.

Afin d'assurer une continuité des interventions et maintenir la mobilisation des partenaires communautaires, un montant de 9 M\$ a été réservé dans le budget 2017 du SDSS dans le but de soutenir des projets jusqu'au 31 mars 2018. Le suivi financier global de l'Entente Ville-MTESS se trouve en pièce jointe.

C'est le premier soutien financier que la Ville accorde à cet organisme pour ce projet.

Organisme	Projets	Soutiens accordés			Soutien recommandé 2017	Soutien MTESS p/r au projet global (%)
		2014	2015	2016		

Centre d'initiatives pour le développement communautaire, l'Unité	« Projet Ados »	-	-	-	50 000 \$	37 %
--	------------------------	---	---	---	------------------	-------------

Par ailleurs, l'organisme bénéficie de soutiens financiers totalisant 80 000 \$ provenant de l'arrondissement Saint-Laurent pour la réalisation d'autres projets ou initiatives sur ce territoire en 2017.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ce projet s'inscrit dans l'action 9 du plan d'action Montréal durable 2016-2020 : « Lutter contre les inégalités et favoriser l'inclusion ».

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Le projet permet aux diverses clientèles de lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale en permettant aux jeunes d'avoir accès à des activités qui leur conviennent, mais aussi découvrir des services offerts par d'autres organismes du quartier. Les problématiques liées à la solidarité et l'inclusion sociale ainsi que celles relatives à l'appropriation du territoire dans un contexte de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale sont traitées à travers ce projet. De plus, le projet démontre sa pertinence, la qualité de ses interventions et son efficacité à rejoindre les clientèles ciblées. Grâce à son expertise, l'organisme promoteur favorise l'intégration sociale et économique des jeunes. Cette initiative a comme objectif principal de lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Les communications doivent se faire selon les modalités de visibilité du programme prévues au protocole de communication publique, en Annexe 2 du projet de convention.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Mai 2017 Présentation au comité exécutif pour approbation

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Zamir Jose HENAO PANESSO)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Amadou Lamine CISSÉ, Service de la diversité sociale et des sports

Lecture :

Amadou Lamine CISSÉ, 28 avril 2017

RESPONSABLE DU DOSSIER

Mokhtar Mehdi LEKEHAL
Conseiller en développement communautaire

ENDOSSÉ PAR

Le : 2017-04-26

Nadia BASTIEN
Chef de division au Service de la Diversité
sociale et des sports.

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Johanne DEROME
directeur de service - diversité sociale et sports
Tél : 514-872-6133
Approuvé le : 2017-05-09



Dossier # : 1175890001

Unité administrative responsable :	Direction générale , Bureau - Ville intelligente et numérique , Division stratégie d'affaires et partenariats
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Accorder un soutien financier spécial non récurrent de 44 000\$ à InnoCité MTL, afin de permettre la tenue, en 2017 et 2018 à Montréal, de l'événement Rendez-vous Start-up InnoCité sur deux ans dans le cadre de la Stratégie Montréalaise 2014 - 2017 ville intelligente et numérique / Approuver un projet de convention à cet effet.

Il est recommandé :

1. d'accorder un soutien financier spécial non récurrent de 44 000\$ à InnoCité MTL afin de permettre la tenue, en 2017 et 2018 à Montréal, de l'événement Start-up Meetup sur deux ans dans le cadre de la Stratégie Montréalaise 2014 - 2017 ville intelligente et numérique;
2. d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier.
3. d'imputer cette dépense, **après avoir opéré le virement budgétaire requis**, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par la ville centrale

Signé par Alain DG MARCOUX **Le** 2017-05-09 12:35

Signataire :

Alain DG MARCOUX

Directeur général
Direction générale , Cabinet du directeur général

IDENTIFICATION

Dossier # :1175890001

Unité administrative responsable :	Direction générale , Bureau - Ville intelligente et numérique , Division stratégie d'affaires et partenariats
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Accorder un soutien financier spécial non récurrent de 44 000\$ à InnoCité MTL, afin de permettre la tenue, en 2017 et 2018 à Montréal, de l'événement Rendez-vous Start-up InnoCité sur deux ans dans le cadre de la Stratégie Montréalaise 2014 - 2017 ville intelligente et numérique / Approuver un projet de convention à cet effet.

CONTENU

CONTEXTE

Reconnue parmi les chefs de file en matière de ville intelligente, Montréal poursuit son objectif de développer et déployer de manière humaine, ouverte et innovante et en cocréation avec ses citoyens, des solutions technologiques aux grands enjeux urbains de la métropole. En matière de développement économique, la ville oeuvre au rayonnement et la consolidation d'un créneau économique ville intelligente, pour :

1. créer un environnement favorable à l'émergence et à la croissance d'entreprises dans ce secteur;
2. multiplier les sources et les foyers d'innovation afin de résoudre les problèmes urbains;
3. simplifier les relations d'affaires avec la Ville.

Le récent Portrait de l'écosystème Start-up montréalais estime entre 1 800 et 2 600 le nombre des start-up à Montréal. Dans le même temps, 67 % des start-up (soit entre 1 200 à 1 700 start-up) déclarent offrir un produit ou service cadrant avec les besoins du marché ville intelligente. En dépit de ce potentiel, les embûches demeurent nombreuses pour que ces opportunités se traduisent en collaborations concrètes et/ou opportunités d'affaires entre start-up et administrations publiques.

La mise sur pied d'occasion de rencontres, approvisionnement mutuel et développement de liens d'affaires entre start-up et administrations municipales tel le Rendez-vous Start-up InnoCité répond ainsi à un besoin réel. S'il permet aux villes de s'ouvrir à un spectre de solutions novatrices, il permet en retour aux start-up de valider leur marché, bonifier leur offre et éventuellement, valoriser leur produit ou service auprès d'autres acheteurs potentiels.

La dimension internationale du projet permettra à cet égard, pour les villes comme pour les start-up, l'échange de bonnes pratiques et la consolidation de réseaux et de communautés de pratiques entre acteurs du créneau ville intelligente du monde entier.

InnoCité MTL joue, dans cet écosystème en développement, le rôle d'un terreau fertile en solutions innovantes, portées par des start-up qui vont résoudre des problèmes réels des citoyens tout en ayant un impact économique sur Montréal. InnoCité MTL est un Organisme à But Non Lucratif (OBNL) constitué en vertu de la Loi canadienne sur les OBNL enregistré en mai 2015. C'est un accélérateur d'entreprises en démarrage spécialisé dans le secteur des « villes intelligentes », dont l'activité s'inscrit dans le Plan d'action Montréal ville intelligente et numérique 2015-2017. La Ville de Montréal a d'ailleurs participé à sa création, notamment par l'octroi d'une subvention de 148 481 \$ le 3 juin 2015. Les projets d'entreprises sélectionnés ont droit à un programme de formation complet de 12 semaines, ainsi qu'à du mentorat et de la rétroaction auprès de mentors de la Ville de Montréal, de mentors entrepreneurs et de mentors des grandes entreprises participantes. Après 3 cohortes, InnoCité MTL a accompagné 14 entreprises, générant la signature de plus de 80 ententes (avec des partenaires privés et publics) et la création de plus de 115 emplois. La quatrième cohorte d'InnoCité est en cours de recrutement et commencera ses activités courant avril 2017.

En novembre 2016, le ministère de l'économie, de la science et de l'innovation (MESI) a lancé un appel à propositions à l'intention d'organismes qui désirent établir des partenariats internationaux d'échange de start-up. InnoCité MTL a déposé dans ce cadre, le 1er novembre 2016, un projet nommé initialement Start-up meetup, puis rebaptisé Rendez-vous Start-up InnoCité. InnoCité MTL a reçu une réponse favorable du MESI le 17 mars 2017 pour un financement sur 2 ans, à hauteur de 70 000 \$ par année pour l'organisation, à Montréal, d'un événement international de maillage entre municipalités innovantes et start-up du créneau ville intelligente. InnoCité MTL compte profiter de l'attraction mondiale du Congrès Métropolis en juin 2017 (avec présence d'une centaine de délégations de villes à travers le monde) pour y tenir la première édition de son événement le mercredi 21 juin 2017. La suivante édition se tiendra à l'été 2018 et mettra davantage l'accent sur la présence de start-up du monde entier. La tenue de l'événement dans deux cadres différents mais complémentaires permettra d'évaluer, pour la suite, quel contexte est le plus porteur. La présente requête vise à donner suite à la demande de participation financière reçue le 3 avril 2017 de la part d'InnoCité MTL, et octroyer à l'OBNL une subvention maximale de 22 000 \$ par année pour deux ans, soit une participation financière maximale de 44 000 \$, pour le projet décrit dans le présent document.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE15 1095 - 3 juin 2015 - Accorder un soutien financier non récurrent de 148 481 \$ à 9292624 Canada Association pour l'implantation de l'accélérateur d'entreprises InnoCitéMTL, dans le cadre de l'enveloppe de 175 M\$ du gouvernement du Québec;
CE15 1023 - 3 juin 2015 - Adopter la « Stratégie Montréalaise 2014 - 2017 ville intelligente et numérique » et le « Plan d'action 2015 - 2017 Montréal ville intelligente et numérique » qui en découle.

DESCRIPTION

Avec le soutien financier du Ministère de l'économie, de la science et de l'innovation (MESI), InnoCité MTL organise un événement international d'une journée de mise en relation entre des start-up et les représentants de villes intelligentes du monde entier.

La programmation devrait contenir les activités suivantes:

- Partage de connaissances et de bonnes pratiques sur la question des relations d'affaires entre les villes et les start-up (conférences, études de cas, etc.)

- Séances de travail (ex : co-crédation de modéles d'affaires client/start-up)
- Pitches inversés sur les besoins des villes
- Démonstrations d'innovations par des start-up
- Plages horaires de matchmaking entre les villes participantes et les start-up
- Exemples de partenariats entre la moyenne-grande entreprise & start-up pour conquérir de nouveaux marchés

Les partenaires suivants sont impliqués dans le projet:

Ministère de l'Économie, de la Science et de l'Innovation (MESI)

Le MESI croit au projet, puisqu'il vient tout juste de lui allouer une subvention de 70 000 \$ par année sur 2 ans, soit une intervention financière maximale de 140 000 \$.

Congrès Métropolis 2017

Le Congrès mondial Métropolis de juin 2017, partenaire de la première édition de l'événement, représente une belle opportunité de profiter de la présence, à Montréal, d'une centaine de délégations de villes de partout dans le monde. Des négociations sont en cours de finalisation pour que le Rendez-vous Start-up InnoCité se tienne sur l'espace start-up de Métropolis.

Capital Intelligent Mtl

Capital Intelligent Mtl a pour objectif de donner accès à du financement aux meilleurs entrepreneurs proposant des solutions innovantes pour la ville intelligente, que leur entreprise soit au stade de démarrage ou en croissance, d'ici ou d'ailleurs. Il pourra ainsi rencontrer des start-up à la recherche de financement.

JUSTIFICATION

La présente proposition de soutien financier permettra à la Ville de Montréal de s'impliquer dans un événement qui :

- Contribue à positionner Montréal comme leader mondial dans le domaine des villes intelligentes;
- Lui donne accès à un bassin de solutions innovantes à ses enjeux urbains, ainsi qu'à un réseau international d'administrations publiques innovantes ;
- Permet de développer le créneau économique ville intelligente de Montréal en attirant des start-up de tout horizon à Montréal ;
- Donne, à InnoCité MTL, une base de candidates provenant du monde entier, ainsi qu'une vitrine internationale à ses finissants ;
- Génère des contrats, des emplois et de la propriété intellectuelle pour les start-up d'ici, et développe des solutions répondant aux enjeux urbains montréalais et à portée mondiale.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

InnoCité MTL propose le montage financier suivant sur les deux prochaines années:

Dépenses (\$)		Revenus (\$)	
	2017	2018	

Communication	20 000	20 000	MESI (confirmé)* (Participation maximale)	70 000	70 000
Événementiel	70 000	70 000	Ville de Montréal** (Participation maximale)	22 000	22 000
Défraiement des invités internationaux	20 000	20 000	Partenaires privés	24 000	24 000
Suivi des indicateurs	6 000	6 000			
TOTAL	116 000	116 000	TOTAL	116 000	116 000

*Le financement du MESI a été octroyé pour 2 ans, soit un financement total maximal de 140 000 \$, à la condition que :

1. le financement public (incluant celui d'autres sources de financement public, comme la Ville de Montréal) n'excède pas 80 % du budget;
2. la participation du MESI ne dépasse pas 60 % du budget total.

**Ainsi, selon ces règles de financement, la participation de la Ville de Montréal pourrait être inférieure à 44 000 \$ advenant un montage budgétaire final différent de celui estimé.

Imputation et provenance :

Budget de fonctionnement du BVIN

Modalités de versement:

- Pour l'année 2017, une somme maximale de vingt-deux mille dollars (22 000 \$) incluant toutes les taxes applicables, payable comme suit :
 - une somme de onze mille dollars (11 000 \$) dès la signature de la présente convention;
 - une somme maximale de 11 000 \$, en fonction des revenus et des dépenses réelles et sur remise de la première Reddition de compte.
- Pour l'année 2018, une somme maximale de vingt-deux mille dollars (22 000 \$) incluant toutes les taxes applicables, payable comme suit :
 - une somme de onze mille dollars (11 000 \$) sur demande de versement d'InnoCité MTL après le 1er janvier 2018;
 - une somme maximale de 11 000 \$, en fonction des revenus et des dépenses réelles et sur remise de la deuxième Reddition de compte.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ne s'applique pas.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

L'appui financier de la Ville de Montréal permettra à InnoCité MTL d'assurer l'organisation d'un événement de qualité. Par ailleurs, le partenariat de la Ville de Montréal, notamment en termes de contenu, contribuera à la bonne marche du projet, l'essence même de l'événement reposant sur la rencontre entre des administrations municipales engagées dans la voie des villes intelligentes (Montréal, au premier chef) et les start-up. L'implication de la Ville de Montréal dans ce projet lui permettra l'accès à un bassin de solutions innovantes à ses enjeux urbains et permettra de mettre de l'avant son rôle de catalyseur du créneau économique ville intelligente.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Un protocole de visibilité est inclus à la convention de subvention.
Ce protocole s'ajoutera aux autres protocoles de visibilité signés par InnoCité MTL dans le cadre de ce projet avec ses autres partenaires financiers, dont le ministère de l'Économie, de la Science et de l'Innovation (MESI) du gouvernement du Québec.

Les services de communications de la Ville de Montréal seront sollicités, advenant la participation de représentants élus aux activités proposées.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Approbation du dossier par le comité exécutif - ;
Signature de la convention de subvention avec l'OBNL InnoCité MTL
Tenue de la première édition de l'événement Rendez-vous Start-up InnoCité (été 2017)
Tenue de la première édition de l'événement Rendez-vous Start-up InnoCité (été 2018)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Julie DUMARESQ)

Document(s) juridique(s) visé(s) :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Sandra PALAVICINI)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Jérôme MAURICE

ENDOSSÉ PAR

Aldo RIZZI

Le : 2017-04-27

commissaire - developpement economique

Chef de division - strategie d'affaires et
partenariats

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
SERVICE**

Stéphane G GOYETTE
Directeur

Tél : 514-781-0177

Approuvé le : 2017-05-09



Dossier # : 1175008001

Unité administrative responsable :	Service du développement économique , Direction Entrepreneuriat
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Accorder une contribution financière non récurrente de 15 000 \$ à la Fondation de l'entrepreneurship pour le Rendez-vous Réseau M qui se tiendra à Montréal les 1, 2 et 3 novembre 2017 / Adopter un projet de convention à cet effet

Il est recommandé :

1. d'accorder un soutien financier non récurrent de 15 000 \$ à la Fondation de l'entrepreneurship pour le Rendez-vous Réseau M, les 1, 2 et 3 novembre 2017 à Montréal ;
2. d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier ;
3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel; cette dépense sera entièrement assumée à 15% par l'agglomération et 85% par la ville centre.

Signé par Alain DG MARCOUX **Le** 2017-05-11 14:33

Signataire :

Alain DG MARCOUX

Directeur général
Direction générale , Cabinet du directeur général

IDENTIFICATION

Dossier # :1175008001

Unité administrative responsable :	Service du développement économique , Direction Entrepreneuriat
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Accorder une contribution financière non récurrente de 15 000 \$ à la Fondation de l'entrepreneurship pour le Rendez-vous Réseau M qui se tiendra à Montréal les 1, 2 et 3 novembre 2017 / Adopter un projet de convention à cet effet

CONTENU

CONTEXTE

La Fondation de l'entrepreneurship a pour mission de stimuler l'entrepreneuriat au Québec. Elle réalise plusieurs activités dont les plus connues sont la production du rapport annuel *L'indice entrepreneurial québécois* , l'animation d'une vaste communauté d'intérêts de mentorat pour entrepreneurs ainsi que le colloque Rendez-vous Réseau M. La Fondation de l'entrepreneurship organise à Montréal les 1, 2 et 3 novembre prochain le Rendez-vous Réseau M 2017. Près de 800 personnes sont attendues à ces journées qui réuniront des mentors, des mentorés, des coordonnateurs et des partenaires du Réseau M ainsi que des entrepreneurs et des gens d'affaires qui ont à coeur l'entrepreneuriat et le mentorat.

Le présent sommaire décisionnel a pour objet d'accorder à la Fondation de l'entrepreneurship une contribution financière de 15 000 \$ pour la tenue de l'événement Rendez-vous Réseau M à Montréal les 1, 2 et 3 novembre 2017.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE15 1657 9 septembre 2015 - Approuver un projet d'entente de partenariat avec la Fondation de l'entrepreneurship en matière de mentorat pour entrepreneurs

DESCRIPTION

Le Rendez-vous Réseau M 2017 veut être un événement qui permet aux entrepreneurs de découvrir l'univers du mentorat. La programmation prévoit des conférences, des ateliers interactifs et des rencontres humaines. L'entente de contribution prévoit qu'en contrepartie de son apport financier, la Ville de Montréal bénéficiera du programme Partenaire Or et dont la proposition de visibilité détaillée se retrouve dans le Plan de commandite de la Fondation soumis en pièce jointe.

JUSTIFICATION

La tenue du Rendez-vous Réseau M 2017 à Montréal renforcera la visibilité de l'entrepreneuriat dans la métropole. Cette activité contribuera à la notoriété de l'entrepreneuriat à Montréal et à la promotion du programme de mentorat auprès des entrepreneurs montréalais. Ayant pour objectif de soutenir le développement de l'entrepreneuriat à Montréal, le Service du développement économique bénéficiera d'un appui important dans sa mission.

En effet, le Plan d'action 2015-2017 du Service du développement économique énonce quatre objectifs à atteindre en matière d'entrepreneuriat dont celui de "favoriser l'entrepreneuriat comme choix de carrière, en encadrant plus étroitement les futurs entrepreneurs". Le Service du développement économique soutient ainsi plusieurs actions de promotion qui accorde une meilleure visibilité à l'entrepreneuriat.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Pour donner suite au présent dossier, il y a lieu d'autoriser une dépense de 15 000 \$. Les crédits requis sont inscrits au budget de fonctionnement du Service du développement économique - Direction Entrepreneuriat. Cette dépense sera assumée à 15% par l'agglomération et 85% par la Ville centrale.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ne s'applique pas

IMPACT(S) MAJEUR(S)

La contribution favorisera la création d'un milieu propice à l'entrepreneuriat et stimulera l'engagement d'un plus grand nombre de personnes dans cette voie. De même, la communauté d'affaires sera mieux informée des nombreux services offerts par la Fondation de l'entrepreneurship.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

En accord avec le Service des communications il n'y a pas d'opération de communication associée au présent dossier.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

1, 2 et 3 novembre : Rendez-vous M 2017

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Julie GODBOUT)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Johanne LAVOIE
Commissaire a l'économie sociale

ENDOSSÉ PAR

Le : 2017-05-04

Géraldine MARTIN
Directrice

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Véronique DOUCET
Directrice

Tél : 514 872-3116
Approuvé le : 2017-05-10

CE : 30.001

2017/05/24 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA
À HUIS CLOS



Dossier # : 1171368005

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction des transactions immobilières et de la sécurité , Division locations
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Autoriser la Société en commandite Développements Laurent Clark à entamer des travaux de préparation de sol et d'excavation pour la construction d'un bâtiment à vocation résidentielle sur une partie d'un terrain appartenant à la Ville de Montréal, lequel est situé du côté est de la rue Clark, au nord du boulevard de Maisonneuve Ouest, dans l'arrondissement de Ville-Marie. N/Réf. : 31H12-005-0470-02

Il est recommandé :

d'autoriser la Société en commandite Développements Laurent Clark à entamer des travaux de préparation de site et d'excavation pour la construction d'un bâtiment à vocation résidentielle sur un terrain appartenant à la Ville, lequel est situé du côté est de la rue Clark, au nord du boulevard De Maisonneuve Ouest, dans l'arrondissement de Ville-Marie, connu et désigné comme étant les lots 5 916 100 et 5 930 774 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, le tout selon les termes et conditions stipulés à l'autorisation.

Signé par Benoit DAGENAI **Le** 2017-05-15 10:15

Signataire : Benoit DAGENAI

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

IDENTIFICATION

Dossier # :1171368005

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction des transactions immobilières et de la sécurité , Division locations
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Autoriser la Société en commandite Développements Laurent Clark à entamer des travaux de préparation de sol et d'excavation pour la construction d'un bâtiment à vocation résidentielle sur une partie d'un terrain appartenant à la Ville de Montréal, lequel est situé du côté est de la rue Clark, au nord du boulevard de Maisonneuve Ouest, dans l'arrondissement de Ville-Marie. N/Réf. : 31H12-005-0470-02

CONTENU

CONTEXTE

Le Service de la gestion et de la planification immobilière (le « SGPI ») a reçu à l'été 2016, des représentants de Conception Rachel-Julien inc., aujourd'hui devenu la Société en commandite Développements Laurent Clark (le « Promettant-Acquéreur ») une demande pour acquérir un immeuble appartenant à la Ville, situé du côté est de la rue Clark, au nord du boulevard De Maisonneuve Ouest, dans l'arrondissement de Ville-Marie, lequel est connu et désigné comme étant les lots 5 916 100 et 5 930 774 du cadastre du Québec, d'une superficie totale au sol de 28,4 m², tel que présenté sur les plans joints (l'« Immeuble »). À noter que ces deux lots sont des volumes. Le Promettant-Acquéreur a acquis d'un tiers le terrain adjacent (au nord de l'Immeuble) afin de réaliser la phase 1 de son projet de développement comprenant deux tours à vocation résidentielle et commerciale désigné comme le « Laurent & Clark» (le « Projet »), tel que présenté en pièce jointe. L'acquisition de l'Immeuble permettra au Promettant-Acquéreur de compléter l'assemblage requis pour permettre la réalisation de la phase 1 (partie centrale) de son Projet. La seconde phase, plus élevée, avec front sur le boulevard De Maisonneuve Ouest, sera réalisée ultérieurement. À cet effet, le Promettant-Acquéreur a également signé une promesse d'achat pour l'acquisition éventuelle du terrain de la Ville ayant front sur le boulevard De Maisonneuve Ouest, requis pour la phase 2 du Projet. La présence d'un poste de redressement du métro appartenant à la Société de transport de Montréal (la « STM »), adjacente à l'Immeuble, a retardé la vente de l'Immeuble au Promettant-Acquéreur, considérant qu'une régularisation de titres en faveur de la STM doit être complétée préalablement.

Ainsi, compte tenu de son échéancier et de ses engagements, le Promettant-Acquéreur requiert de la Ville une autorisation lui permettant d'entamer des travaux de préparation du site et d'excavation sur l'Immeuble.

Considérant que l'entreprise s'est engagée à acquérir l'Immeuble dès que la Ville et la STM auront régularisé les titres de la STM, le présent sommaire a pour but de soumettre pour

approbation une demande d'autorisation permettant au Promettant-Acquéreur de débiter des travaux sur l'Immeuble.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

18 janvier 2016 - CE16 0043 - Autoriser Conceptions Rachel-Julien inc. à installer un bureau des ventes sur un terrain appartenant à la Ville, situé sur le boulevard De Maisonneuve Ouest, à l'est de la rue Clark, dans l'arrondissement de Ville-Marie, constitué d'une partie des lots 3 307 012 et 2 162 436 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, le tout selon les termes et conditions stipulés à la demande d'autorisation.

DESCRIPTION

La demande reçue du Promettant-Acquéreur consiste à autoriser ce dernier à entamer les travaux de préparation du site et d'excavation sur l'Immeuble, aux termes et conditions prévus à l'autorisation.

JUSTIFICATION

Le SGPI recommande l'approbation de cette autorisation considérant notamment que le Promettant-Acquéreur s'engage à :

- réaliser les travaux à ses seuls risques et périls, agissant à titre de maître d'oeuvre et à assumer toutes les responsabilités y découlant;
- s'il advenait que quelque autorisation municipale nécessaire au Projet ne soit donnée, le Projet ne se réalisait pas ou que la vente ne se concluait pas pour quelque raison que ce soit, il renonce à tout recours contre la Ville et remettra le terrain dans son état antérieur, à la satisfaction de la Ville, ou au choix de cette dernière, et abandonnera toutes les améliorations qu'il aurait pu y faire; et
- à souscrire et de maintenir en vigueur, pendant toute la durée de l'occupation, une police d'assurance responsabilité civile, comprenant un avenant désignant la Ville comme coassurée, dont copie est jointe au présent sommaire décisionnel.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Il n'y a aucun frais relativement à la présente autorisation considérant que le Promettant-Acquéreur verse déjà à la Ville, depuis le mois de janvier 2016, une somme de 2 000 \$ par mois pour l'occupation d'une partie d'un terrain dont l'Immeuble fait partie.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le Projet a été conçu par le Promettant-Acquéreur afin d'offrir un milieu de vie de grande qualité, associé à une empreinte écologique réduite. La qualité des matériaux de construction et le choix de systèmes performants permettront de réduire la consommation d'eau et d'énergie en plus de permettre de concevoir des bâtiments hautement écoénergétiques.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Il est impératif pour le Promettant-Acquéreur de débiter des travaux de préparation de site et d'excavation sur l'Immeuble, le tout dans le but notamment de respecter les échéanciers de livraison prévus.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Aucune opération de communication n'est requise.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Approbation du projet d'acte de vente de l'Immeuble de la Ville au Promettant-Acquéreur.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Jean-François MORIN, Ville-Marie

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Suzie DESMARAIS
Conseillère en immobilier, chef d'équipe

ENDOSSÉ PAR

Denis SAUVÉ
Chef de division

Le : 2017-05-11

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Francine FORTIN
Directrice des transactions immobilières et de la sécurité

Approuvé le : 2017-05-14

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Marie-Claude LAVOIE
Directrice de service SGPI

Approuvé le : 2017-05-15



Dossier # : 1177044001

Unité administrative responsable :	Direction générale , Bureau des relations internationales , -
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Autoriser le paiement de la cotisation annuelle de 13 184 euros (environ 19 768 \$ CAD) à Metropolis - Association mondiale des grandes métropoles, incluant la cotisation à l'organisation Cités et Gouvernements Locaux Unis (CGLU), pour l'année 2017

Il est recommandé

1. D'autoriser le paiement de la cotisation annuelle de 13 184 € à Metropolis - Association mondiale des grandes métropoles, incluant la cotisation à l'organisation Cités et Gouvernements Locaux Unis (CGLU), pour l'année 2017.
2. D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Alain DG MARCOUX **Le** 2017-05-10 15:48

Signataire :

Alain DG MARCOUX

Directeur général
Direction générale , Cabinet du directeur général

IDENTIFICATION

Dossier # :1177044001

Unité administrative responsable :	Direction générale , Bureau des relations internationales , -
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Autoriser le paiement de la cotisation annuelle de 13 184 euros (environ 19 768 \$ CAD) à Metropolis - Association mondiale des grandes métropoles, incluant la cotisation à l'organisation Cités et Gouvernements Locaux Unis (CGLU), pour l'année 2017

CONTENU

CONTEXTE

La Ville de Montréal est membre de l'association Metropolis et depuis décembre 2015 le maire de Montréal agit à titre de Président de l'association. De plus Montréal accueillera le congrès de Metropolis du 19 au 22 juin 2017. L'organisation fut créée en 1985 par 14 villes fondatrices, dont Montréal faisait partie. L'adhésion à l'organisation exige l'acquiescement d'une cotisation annuelle de 13 184 €. Cette cotisation inclut les frais d'adhésion de l'organisation Cités et Gouvernements Locaux Unis (CGLU), dont Montréal est membre et vice-président.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE16 0274 (17 février 2016) Autoriser le paiement de la cotisation annuelle de 13 184 € à Metropolis - Association internationale des grandes métropoles, incluant la cotisation à l'organisation Cités et Gouvernements Locaux Unis (CGLU), pour l'année 2016.

CM16 0106 (25 janvier 2016) Accorder un soutien financier à l'OBNL Congrès Metropolis 2017 pour l'organisation du congrès de l'association Metropolis en 2017 / Autoriser un virement budgétaire non-récurrent de 1,5 millions \$ pour 2016 en provenance des dépenses contingentes imprévues d'administration / Approuver un projet de convention à cette fin.

CE16 0132 (20 janvier 2016) Approuver la convention de contribution financière entre la Ville et l'OBNL Congrès Metropolis 2017 pour une subvention de \$1,5 millions pour l'organisation du congrès de l'association Metropolis en 2017. Par conséquent, autoriser un virement budgétaire non-récurrent de \$1,5 millions pour 2016 en provenance des dépenses contingentes imprévues d'administration.

CE15 1541 (12 août 2015) Mandater Mme Dominique Poirier, commissaire aux relations internationales, et M. Simon Langelier, conseiller en relations internationales du Bureau des relations internationales, afin d'aider les représentants bénévoles du milieu pour la constitution d'une OBNL qui aura pour mission d'organiser le congrès de Metropolis qui aura lieu à Montréal en 2017.

CE15 0820 (29 avril 2015) Autoriser l'adhésion de la Ville de Montréal à Metropolis -

Association internationale des grandes métropoles, incluant l'adhésion à l'organisation Cités et Gouvernements Locaux Unis (CGLU), pour l'année 2015 - Dépense de 13 184 € (17 579,55\$ CDN).

CE14 1462 (24 septembre 2014) - Autoriser le paiement de la cotisation annuelle de 13 184 € (18 653\$CDN) à l'Association Metropolis pour l'année 2014, incluant la cotisation à Cités et gouvernements locaux unis (CGLU).

CE12 0886 (6 juin 2012) - Autoriser le paiement de 12 800 € (17 000 \$ CAN approximativement) aux fins de la cotisation de la Ville de Montréal, pour l'année 2012, à l'Association mondiale des grandes métropoles (Métropolis), incluant la cotisation à Cités et gouvernements locaux unis (CGLU);

CE11 0247 (2 mars 2011) - Autoriser le paiement de 12 546 € (17 000 \$CAN approximativement) aux fins de la cotisation de la Ville de Montréal, pour l'année 2011, à l'Association mondiale des grandes métropoles (Métropolis), incluant la cotisation à Cités et gouvernements locaux unis (CGLU).

CE10 0534 (14 avril 2010) d'autoriser le paiement de 12 546 € (17 850 \$ CAN approximativement) aux fins de la cotisation, pour l'année 2010, de la Ville de Montréal à Métropolis et à Cités et gouvernements locaux unis (CGLU).

CE09 1272 (29 juillet 2009) d'autoriser le versement d'une cotisation annuelle de 12 546 € (20 000 \$ CAN), pour l'année 2009, à l'organisme l'Association mondiale des grandes métropoles (Métropolis), incluant la cotisation versée à l'organisme Cités et gouvernements locaux unis (CGLU).

DESCRIPTION

Metropolis est l'association mondiale des grandes métropoles et la principale organisation de villes et de régions métropolitaines de plus d'un million d'habitants. Elle rassemble 140 villes membres du monde entier. Elle constitue un forum international où les grandes villes collaborent et se concertent sur les enjeux et défis qui leur sont communs.

Metropolis a pour objet principal d'être l'agora des maires, présidents et responsables élus des métropoles, aires et régions métropolitaines contribuant aux échanges et débats sur toutes les politiques relatives au développement métropolitain afin de faire entendre la voix des

métropoles au niveau international. Metropolis vise également à favoriser la coopération internationale et les échanges entre les autorités politiques, les administrations et les organismes publics ou privés des grandes métropoles. Metropolis favorise de plus l'échange de bonnes pratiques en matière de gestion urbaine. L'association compte sur le Metropolis International Training Institute (MITI), basé à Séoul, qui offre des activités de formation en développement urbain aux villes membres, ainsi que d'autres centres de formation répartis à travers le monde.

L'association est de juridiction française. Son président est le maire de Montréal, Denis Coderre. Son secrétariat est à Barcelone. Metropolis agit de plus en tant que section métropolitaine de Cités et gouvernements locaux unis (CGLU). Montréal siège comme VP au sein du Bureau exécutif de CGLU.

La gouvernance de Metropolis est assumée par un comité exécutif de 7 membres, Montréal comme président, Barcelone, Johannesburg, Guangzhou, Berlin, l'État de São Paulo et Bruxelles-Capitale (trésorier) comme coprésidents. Le C.A. composé de 26 membres se réunit une fois par année et une assemblée générale est organisée tous les trois ans lors du congrès. L'association a cinq subdivisions géographiques (Europe, Asie-Pacifique, Afrique, Amérique du Nord et Amérique latine).

Les cotisations annuelles sont déterminées en fonction du PNB du pays de la métropole. Ces cotisations sont regroupées en trois catégories :

GROUPE	COTISATIONS DE METROPOLIS	COTISATIONS CONJOINTES METROPOLIS & CGLU
PNB du pays de la métropole supérieur à 4.000 \$	8.755 €	13.184 €
PNB du pays de la métropole entre 1.500 et 4.000 \$	4.429 €	6.592 €
PNB du pays de la métropole inférieur à 1.500 \$	1.442 €	2.163 €

JUSTIFICATION

À titre de président de l'association, Montréal joue pleinement son rôle de métropole internationale. Cette participation au sein de Metropolis permet de:

- positionner Montréal comme ville de premier plan au sein des réseaux internationaux de villes;
- développer davantage de relations bilatérales avec des villes étrangères ciblées dans le but d'échanger sur les meilleures pratiques en matière de gestion urbaine;
- jouer un rôle de leader mondial dans le cadre des grands forums internationaux qui concernent directement les villes, tels que COP21 et Habitat III;
- contribuer au débat public et établir des partenariats politiques sur les enjeux internationaux urbains tels que le vivre-ensemble, la gouvernance, les changements climatiques, etc.
- favoriser le rayonnement politique et économique de la métropole par des rencontres avec de représentants politiques, des organisations internationales, des bailleurs de fonds, etc.
- favoriser la tenue de grands congrès internationaux, comme le congrès de Metropolis en juin 2017.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

L'adhésion à l'organisation exige l'acquittement d'une cotisation annuelle de 13 184 € (environ 19 768 \$ CAD). Cette cotisation inclut les frais d'adhésion de l'organisation Cités et Gouvernements Locaux Unis (CGLU), dont Montréal est membre et vice-président. Montréal étant membre actif, président de Metropolis et vice-président de CGLU, il est recommandé que la Ville effectue le paiement de la cotisation annuelle.

Les crédits nécessaires à cette dépense sont prévus au budget 2017 du Bureau des relations internationales, conséquemment, ce dossier ne comporte aucune incidence sur le cadre financier de la Ville de Montréal.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ne s'applique pas

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Permet à Montréal de se positionner comme métropole internationale d'envergure.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Ne s'applique pas

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Ne s'applique pas

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Julie DUMARESQ)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Simon LANGELIER
Conseiller en relations internationales

ENDOSSÉ PAR

Henri-Paul NORMANDIN
Directeur

Le : 2017-05-09



Dossier # : 1176849004

Unité administrative responsable :	Service du greffe , Direction , Division du soutien aux élus
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Autoriser la dépense relative au déplacement de Mme Chantal Rossi, conseillère associée à la culture, au patrimoine et au design, du 30 mai au 02 juin 2017, à Montmagny (Québec), afin de participer au colloque Les Arts et la Ville 2017. Montant estimé : 1 479,82 \$

Il est recommandé :

1. d'autoriser la dépense relative au déplacement de Mme Chantal Rossi, conseillère associée à la culture, au patrimoine et au design, du 30 mai au 2 juin 2017, à Rimouski (Québec), afin de participer au colloque Les Arts et la Ville 2017 - montant estimé : 1 479,82 \$;
2. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Benoit DAGENAIS **Le** 2017-05-09 14:57

Signataire : Benoit DAGENAIS

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

IDENTIFICATION

Dossier # :1176849004

Unité administrative responsable :	Service du greffe , Direction , Division du soutien aux élus
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Autoriser la dépense relative au déplacement de Mme Chantal Rossi, conseillère associée à la culture, au patrimoine et au design, du 30 mai au 02 juin 2017, à Montmagny (Québec), afin de participer au colloque Les Arts et la Ville 2017. Montant estimé : 1 479,82 \$

CONTENU

CONTEXTE

Fondé en 1987, le réseau Les Arts et la Ville est un organisme de bienfaisance ayant pour mission de soutenir et de promouvoir le développement culturel et artistique local en regroupant les acteurs des scènes municipale et culturelle. Avec plus de 575 membres du monde municipal et 170 membres du monde des arts et alliés de la culture, le Réseau rassemble aujourd’hui plus de 3 500 personnes – élus et fonctionnaires municipaux, artistes et travailleurs culturels – autour du développement culturel local.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE16 0817 - Autoriser la dépense estimée à 1 589,92 \$ relative au déplacement de Mme Chantal Rossi, conseillère associée à la culture, au patrimoine et au design, du 31 mai au 3 juin 2016, à Rimouski, afin de participer au colloque Les Arts et la Ville 2016.

DESCRIPTION

Le 30e Colloque de Les Arts et la Ville, qui aura pour thème **La citoyenneté culturelle : un art de vivre**. Nous explorerons ce thème avec des lunettes teintées aux couleurs de l’**authenticité**, de la **créativité** et de la **diversité**, des facteurs reconnus pour leur contribution au mieux-être des citoyens et à l’épanouissement des sociétés. Ce colloque nous permettra donc de mobiliser nos énergies vers l’établissement d’une plus grande démocratie culturelle et vers un développement qui soit véritablement durable.

Le Colloque 2017 permettra d’outiller les leaders locaux (élus, entrepreneurs et dirigeants d’organismes) afin qu’ils saisissent mieux le rôle de levier que peut jouer la culture pour le développement social et économique. La rencontre de cette année permettra également de leur fournir des arguments concrets pour qu’ils passent du rêve à l’action.

Dans le même ordre d’idées, le 30e Colloque présentera des pratiques, des moyens et des stratégies pour convaincre des non-initiés, des élus et des gens d’affaires d’appuyer et d’investir davantage dans les arts et la culture au profit du développement des municipalités.

En plus de démontrer l'impact de la culture à tous les niveaux, le Colloque 2017 proposera des solutions concrètes, constructives et créatives pour qu'ensemble, nous traversions la période de crise et de rigueur budgétaire qui sévit sur l'ensemble du territoire. Le Colloque cherchera à renforcer et à approfondir les liens entre le secteur de la culture, les artistes, les élus et le milieu des affaires. Il sera l'occasion de considérer le développement selon une perspective horizontale axée sur la culture. Porteur d'un message d'espoir et de points de vue inspirants, le Colloque favorisera l'échange et la captation des rêves et des idées afin de cerner les moyens de réaliser collectivement ceux-ci et de permettre aux municipalités de poursuivre leur développement de façon organique et durable en s'appuyant sur le milieu des arts et de la culture.

- Comment assurer un développement durable des municipalités en cette période difficile ?
- Pourquoi des entrepreneurs choisissent-ils de s'établir dans une ville plutôt qu'une autre ?
- Les arts et la culture peuvent-ils stimuler la créativité des élus municipaux et des leaders culturels et communautaires ; peuvent-ils leur permettre d'envisager des solutions différentes ?
- Comment favoriser l'adoption d'une approche créative pour faire face aux défis de développement ?
- La culture organisationnelle d'une municipalité ou d'une entreprise est-elle modifiable par l'entremise des arts et de la culture ?
- Comment convaincre les élus et les entrepreneurs de devenir des ambassadeurs des arts et de la culture ?
- Dans quelle mesure les arts et la culture représentent-ils une solution aux défis de développement local et régional ?

Une trentaine de conférenciers apporteront des éléments de réponse à ces questions. Ils partageront leurs savoir-faire, leurs expériences, les résultats de leurs recherches ainsi que leurs réflexions dans le cadre d'ateliers, de tables rondes et de conférences.

JUSTIFICATION

Mme Rossi étant membre du conseil d'administration du réseau des arts et de la ville, sa présence est requise au colloque annuel.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le budget nécessaire à ce dossier est prévu à la Division du soutien aux élus du Service du greffe. Conséquemment, ce dossier ne comporte aucune incidence sur le cadre financier de la Ville.

Budget de fonctionnement

Imputer la dépense (estimée) comme suit :

	2017
2101.0010000.100248.01101.53201.010001.0000.000000.00000.00000	1 479,82 \$
Division Soutien aux élus	
Frais de déplacement et hébergement	
Non admissible loi 90	

DÉVELOPPEMENT DURABLE

N/A

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Rayonnement de Montréal sur la scène québécoise

- Partage d'expertise
- Réseautage

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

N/A

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

N/A

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Denis DOLBEC, Service du greffe
Mary-Ann BRETON, Service du greffe

Lecture :

Mary-Ann BRETON, 2 mai 2017

RESPONSABLE DU DOSSIER

Isabelle PROULX-HÉTU
Chargée de secrétariat

ENDOSSÉ PAR

Le : 2017-04-28

Marie-José CENCIG
Chef de division soutien aux élus - direction
du greffe (ce)

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
SERVICE**

Emmanuel TANI-MOORE

Chef de division et Greffier-adjoint - Élections_
soutien aux commissions et réglementation

Tél : 514 872-6957

Approuvé le : 2017-05-01



Dossier # : 1177310001

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures_voirie et transports , Direction , Division des grands projets 2
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Compétence d'agglomération :	Transport collectif des personnes
Projet :	-
Objet :	Autoriser, pour 2017, un budget de fonctionnement additionnel de revenus et dépenses de 2 822 225,42 \$, afin d'effectuer la correction de la source de financement au budget de fonctionnement initialement imputée au PTI des dépenses assumées par la Ville de Montréal aux travaux sur des actifs de son partenaire, l'Agence métropolitaine de transport (AMT), dans le cadre du projet intégré SRB Pie-IX / Autoriser, pour la période 2018-2020, un budget additionnel de revenus et dépenses de 336 484,87 \$ afin de permettre le prolongement du contrat d'embauche d'un avocat pour l'exécution des expropriations sur le boulevard Pie-IX.

Il est recommandé :

1) d'autoriser, pour 2017, un budget de fonctionnement additionnel de revenus et dépenses de 2 822 225,42 \$, afin d'effectuer la correction de la source de financement au budget de fonctionnement initialement imputer au PTI des dépenses assumées par la Ville de Montréal aux travaux sur des actifs de son partenaire, l'Agence métropolitaine de transport (AMT), dans le cadre du projet intégré SRB Pie-IX

2) d'autoriser, pour la période 2018-2020, un budget additionnel de revenus et dépenses de 336 484,87 \$ afin de permettre le prolongement du contrat d'embauche d'un avocat pour l'exécution des expropriations sur le boulevard Pie-IX.

Signé par Alain DUFORT **Le** 2017-05-18 12:13

Signataire :

Alain DUFORT

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie
et Concertation des arrondissements

IDENTIFICATION

Dossier # :1177310001

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures_voirie et transports , Direction , Division des grands projets 2
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Compétence d'agglomération :	Transport collectif des personnes
Projet :	-
Objet :	Autoriser, pour 2017, un budget de fonctionnement additionnel de revenus et dépenses de 2 822 225,42 \$, afin d'effectuer la correction de la source de financement au budget de fonctionnement initialement imputée au PTI des dépenses assumées par la Ville de Montréal aux travaux sur des actifs de son partenaire, l'Agence métropolitaine de transport (AMT), dans le cadre du projet intégré SRB Pie-IX / Autoriser, pour la période 2018-2020, un budget additionnel de revenus et dépenses de 336 484,87 \$ afin de permettre le prolongement du contrat d'embauche d'un avocat pour l'exécution des expropriations sur le boulevard Pie-IX.

CONTENU

CONTEXTE

Le projet SRB Pie-IX est un projet intégré codirigé par l'Agence métropolitaine de transport et la Ville de Montréal. La Ville de Montréal s'intègre au projet en réalisant les travaux nécessaires aux deux volets suivants :

- Réfection des infrastructures municipales (voirie, réseaux souterrains);
- Bonification de l'aménagement du domaine public (verdissage, élargissement des trottoirs, mobilier urbain).

Le Conseil d'agglomération de Montréal a entériné, en novembre 2015, l'entente détaillée avec l'AMT prévoyant la création d'un bureau de projet conjoint et le lancement de l'ingénierie détaillée du projet intégré SRB Pie-IX.

Le Bureau de projet intégré est composé d'employés de l'AMT, de la Ville de Montréal et de la Société de transport de Montréal (STM).

Dans le cadre du projet intégré SRB Pie-IX, certains mandats sont octroyés via le Service de l'approvisionnement de la Ville de Montréal ou de gré à gré. Les remboursements effectués par l'AMT, d'une partie des coûts encourus par la Ville de Montréal, constituent une source de revenus pour la Ville de Montréal.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM16 1443 - 20 décembre 2016 Accorder, conjointement avec l'Agence métropolitaine de transport, un contrat de services professionnels à Les services exp inc. pour la revue de qualité et l'estimation de contrôle des plans et devis à 70% du projet intégré SRB Pie-IX, sur les tronçons de Montréal et de Laval - Dépense totale 424 963,01 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 16-15559 (2 soum.)

CM16 0758 - 22 juin 2016 - Décréter l'acquisition, par expropriation ou par tout autre moyen, de 15 servitudes temporaires essentiellement pour l'installation d'un réseau électrique souterrain de la Commission des services électriques de Montréal sur 15 lots situés du côté ouest du boulevard Pie-IX, entre la 56e Rue et la rue Jean-Rivard, dans le cadre du projet intégré de service rapide par bus (SRB) sur le boulevard Pie-IX / Autoriser une dépense d'un montant maximal de 1 448 685 \$, taxes incluses.

CE16 1066 - 15 juin 2016 - Accorder, conformément à la loi, un contrat de services professionnels de gré à gré à Gaz Métro, fournisseur unique, pour la réalisation des plans et devis de modification de leur réseau dans la cadre du projet intégré du SRB Pie-IX. Dépense totale de 478 296,00 \$, taxes incluses.

CE16 1067 - 15 juin 2016 - Accorder, conformément à la loi, un contrat de services professionnels de gré à gré à Bell Canada, fournisseur unique, pour la réalisation des plans et devis de modification de leur réseau dans la cadre du projet intégré du SRB Pie-IX. Dépense totale de 362 976,08 \$, taxes incluses (montant de la soumission: 329 978,25\$; réserve pour imprévus 32 997,82\$).

CM16 0249 - 24 février 2016 - Avis de motion - Règlement autorisant un emprunt de 33 300 000 \$ pour le financement de la deuxième tranche de la contribution municipale au projet intégré du service rapide par bus sur le boulevard Pie-IX (SRB-Pie-IX).

CM16 0238 - 24 février 2016 - Accorder, conjointement avec l'Agence métropolitaine de transport, un contrat de services professionnels à Aecom Consultants inc. pour la réalisation des plans et devis du tronçon montréalais du projet intégré de service rapide par bus (SRB) sur le boulevard Pie-IX pour une somme maximale de 9 074 807 \$, taxes incluses (comprenant une option d'accompagnement de chantier pouvant ainsi porter le montant total du contrat à 10 722 520 \$) / Autoriser une dépense maximale de 2 722 442 \$, taxes incluses, pour financer la contribution de Montréal (30 %) à ce contrat - Appel d'offres public no 15-14829 (3 soum.) / Approuver un projet de convention à cet effet

CG15 0703 - 26 novembre 2015 - Approuver le projet d'entente détaillée entre l'Agence métropolitaine de transport (AMT) et la Ville de Montréal pour la mise sur pied d'un bureau de projet intégré visant la reconstruction et la requalification du boulevard Pie-IX comprenant l'implantation de la portion montréalaise d'un système rapide par bus (SRB) / Autoriser l'embauche de 8 personnes requises pour la création du bureau de projet / Autoriser une dépense globale de 2 714 947 \$, taxes non applicables

CG15 0496 - 20 août 2015 - Accorder un contrat à Groupe TNT inc. pour la réalisation des travaux de réaménagement du carrefour Pie-IX - Sherbrooke - Dépense totale de 15 350 438,74 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 321401 (6 soum.)

CG15 0464 - 20 août 2015 - Accorder un contrat à Les Constructions RRN inc. pour la consolidation des actifs des conduites d'eau principales en lien avec le projet du SRB Pie-IX - Dépense totale de 1 519 023,83 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 10076 - (1 soum.)

CG14 0300 - 19 juin 2014 - Approuver l'entente de principe entre l'Agence métropolitaine de transport (AMT) et la Ville de Montréal sur le financement, la gestion et la réalisation du projet intégré de reconstruction et de requalification du boulevard Pie-IX, comprenant l'implantation du système rapide par bus (SRB)

CM13 1139 - 16 décembre 2013 - Accorder un contrat de services professionnels de gré à gré à Hydro-Québec pour la réalisation de l'étude technique préliminaire relative aux besoins électriques du projet intégré du SRB Pie-IX et au déplacement d'une partie d'une ligne électrique souterraine, pour une somme maximale de 168 506,90 \$, taxes incluses / Approuver un projet d'engagement à cette fin.

CM13 0449 - 28 mai 2013 - Accorder un contrat à L. A. Hébert Ltée, pour le réaménagement du carrefour Henri-Bourassa - Pie-IX - Reconstruction de pavage, de trottoirs, de conduites d'eau secondaires et d'égouts unitaires, là où requis - Lot 2, Arrondissement: Montréal-Nord. Dépense totale de 26 498 314,06 \$ (contrat: 24 388 314,06 \$ + incidences: 2 110 000,00 \$), taxes incluses. Appel d'offres public 227204 - 2 soumissionnaires

CM13 0060 - 29 janvier 2013 - Règlement autorisant un emprunt de 33 400 000 \$ pour le financement de travaux municipaux connexes à l'implantation d'un système rapide par bus.

CE12 1683 - 10 octobre 2012 - Autoriser un virement budgétaire de 540 000 \$, en provenance du projet 39710 - Complexe Turcot vers le projet 75007 - SRB Pie-IX, pour préparer l'avant-projet définitif (APD) des travaux municipaux liés à la mise en place du SRB Pie-IX.

CE10 1130 - 7 juillet 2010 - Autoriser une dépense de 133 802,72 \$, dans le cadre de l'entente-cadre avec la firme Tecsuit (CG08 0420), pour l'analyse de scénarios d'intégration urbaine du projet du SRB Pie-IX.

CE06 1273 - 16 août 2006 - Donner un accord de principe sur le choix du concept de voies bidirectionnelles au centre en site propre pour autobus sur le boulevard Pie-IX. Demander à l'Agence métropolitaine de transport d'entreprendre les démarches pour le financement et la réalisation du projet.

DESCRIPTION

Ces éléments ont initialement été prévus au Programme triennal d'immobilisation de la Ville de Montréal. Or, comme les actifs liés aux dépenses à la charge de l'AMT ne sont pas la propriété de la Ville, ces dépenses doivent être comptabilisées au budget de fonctionnement.

- Station AMOS
- Études (études de circulation, essais de caractérisation environnementale, géotechniques et structuraux, évaluation de la capacité structurale de la chaussée du boulevard Pie-IX)
- Service professionnel pour supporter l'équipe de soutien en systèmes de transport intelligents (STI) de la Ville de Montréal
- Travaux de conception liés aux réseaux techniques urbains (RTU)
- Main d'œuvre du Bureau de Projet SRB Pie IX, y compris un poste d'avocat détaché à la Direction des affaires civiles

Compte tenu du nombre important d'expropriations générées pour l'ensemble du projet intégré SRB-Pie IX, il est nécessaire d'autoriser, pour la période 2018-2020, un budget additionnel de revenus et dépenses de 336 484,87 \$ afin de permettre le prolongement du

contrat d'embauche d'un avocat pour l'exécution des expropriations sur le boulevard Pie-IX.

Ce poste dépend de la Division du droit fiscal, évaluation et transactions financières de la Direction des affaires civiles du Service des affaires juridiques. Le poste en référence est le No 69271 de l'emploi d'avocat 407410.

L'enveloppe budgétaire est répartie de la façon suivante :

Projet intégré SRB Pie-IX					
Revenus et dépenses additionnels - 2017					
Identification	Explication	Montant total estimé	AMT	VdM	Montant AMT
Station AMOS	Travaux de l'atelier Rosemont pour le prototype de la station AMOS dans le cadre du projet intégré SRB Pie-IX	98 161,81 \$	100 %	0 %	98 161,81 \$
Études	Comptages de trafic sur 10 carrefours sur le boulevard Pie-IX	15 519,00 \$	70 %	30 %	10 863,30 \$
Études	Ces travaux comportent les mandats de forage, de caractérisation environnementale et d'essais structuraux	200 538,22 \$	70 %	30 %	140 376,75 \$
Études	Évaluation de la capacité structurale de la chaussée du boulevard Pie-IX (2 directions),	7 915,00 \$	70 %	30 %	5 540,50 \$
Services professionnels - STI	Ces travaux comportent un mandat de soutien en STI dans le cadre du projet intégré SRB Pie-IX.	10 080,00 \$	75 %	25 %	7 560,00 \$
RTU	Travaux d'ingénierie par les RTU (HQ, CSÉM, Gaz Métro, Bell et autres) dans le cadre du projet intégré SRB pie-IX	1 479 485,39 \$	100 %	0 %	1 479 485,39 \$
	sous total mandats 2017	1 811 699,42 \$			1 741 987,75 \$
			TPS	5 %	87 099,39 \$
			TVQ	9,975 %	173 763,28 \$
				Total	2 002 850,42 \$
			Net Ristourne		4,9875% 1 828 869,39 \$
Main d'œuvre - année 2017	Employés en poste dans le bureau du projet SRB Pie-IX.	935 000,00 \$	75 %	25 %	701 250,00 \$
Main d'œuvre - année 2017	Employés en poste Brennan/Louvain/Gosford	157 500,00 \$	75 %	25 %	118 125,00 \$
	Sous-total main d'œuvre 2017	1 092 500,00 \$			819 375,00 \$
	Total 2017	2 904 199,42 \$			2 822 225,42 \$
Projet intégré SRB Pie-IX					
Revenus et dépenses additionnels - 2018-2020					

Main d'œuvre - années 2018 - 2020	Employés en poste Gosford	480 692,67 \$	70 %	30 %	336 484,87 \$
	Sous-total main d'œuvre 2018 - 2020	480 692,67 \$			336 484,87 \$
	Total dossier décisionnel	3 384 892,09 \$			3 158 710,29 \$

JUSTIFICATION

Le projet intégré SRB Pie-IX, réalisé en partenariat avec l'AMT, a été lancé en 2016. L'ensemble des dépenses du projet étaient imputées au PTI de même que les revenus en provenance de l'AMT. Toutefois, comme la Ville n'est pas propriétaire des actifs de son partenaire, les revenus et dépenses se rattachant à ces actifs de l'AMT doivent être comptabilisés au budget de fonctionnement.

Il est donc recommandé d'augmenter le budget de fonctionnement de revenus et dépenses du projet afin d'effectuer la correction d'imputation comptable entre le PTI et le budget de fonctionnement.

Cette demande de revenus et dépenses n'aura aucun impact sur le budget du projet intégré SRB Pie-IX.

Par ailleurs, la prolongation de l'embauche d'un avocat s'explique par le fait que le nombre de dossiers d'expropriation juridiques à traiter est de trois fois supérieur à ce qui était prévu en 2015 sur la base de l'avant projet définitif que les dates d'acquisition ont été repoussées à 2018.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Pour l'année financière 2017

Le coût total maximal s'élève à 1 828 869,39 \$, net de ristourne pour l'année 2017, plus 819 375,00 \$ de frais de main d'œuvre.

Les crédits budgétaires nécessaires pour les revenus et dépenses seront comptabilisés dans le budget de fonctionnement du portefeuille 2 des Grands Projets (SIVT). Les imputations comptables sont détaillées dans l'intervention du Service des finances.

Le dossier est sans impact budgétaire pour la Ville puisque les coûts seront entièrement remboursés par l'Agence métropolitaine de transports (AMT).

Cette dépense relève à 100 % de la Ville centre.

Pour la période financière 2018-2020

Un montant maximal de 480 692,67 \$ de frais de main d'œuvre sera imputé en partie au budget de fonctionnement du portefeuille 2 des Grands projets (SIVT), soit 336 484,87\$ (112 161,62\$ par année) ainsi qu'au PTI du SRB Pie IX, soit 144 207,73\$.

Cette dépense est sans impact budgétaire pour la Ville puisque les coûts seront en partie remboursés par l'Agence métropolitaine de transports (AMT) (70%) et la différence est prévue dans le PTI du SRB Pie IX (30%).

Les imputations comptables sont détaillées dans l'intervention du Service des finances.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Aucune implication directe pour ce dossier.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Permettra de corriger l'imputation comptable du PTI au budget de fonctionnement.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Ne s'applique pas.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Approbation du dossier par le comité Exécutif, mai 2017

1. Ajustement du budget de fonctionnement du projet SRB Pie-IX, juin 2017
2. Correction de certaines imputations comptables, juin 2017
3. Confirmation du prolongement du poste d'avocat, juin 2017

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Julie GODBOUT)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Catherine BÉRUBÉ, Service des ressources humaines
Véronique BELPAIRE, Service des affaires juridiques

Lecture :

Véronique BELPAIRE, 15 mai 2017
Catherine BÉRUBÉ, 25 avril 2017

RESPONSABLE DU DOSSIER

Guillermo LEON
controleur(euse) de projet

ENDOSSÉ PAR

Mario DUGUAY
Chef de division - Grands projets

Le : 2017-03-21

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
SERVICE**

Claude CARETTE
Directeur

Tél : 514 872-6855
Approuvé le : 2017-05-08

CE : 30.006

2017/05/24 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA
À HUIS CLOS

CE : 30.007
2017/05/24 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA
À HUIS CLOS

CE : 30.008

2017/05/24 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA
À HUIS CLOS



Dossier # : 1176352006

Unité administrative responsable :	Service du développement économique , Direction Entrepreneuriat
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Compétence d'agglomération :	Aide destinée spécifiquement à une entreprise
Projet :	-
Objet :	Édicter l'ordonnance requise afin de rendre le Règlement sur les subventions relatives à la revitalisation des secteurs commerciaux faisant l'objet de travaux majeurs d'infrastructure (Programme Réussir@Montréal-Artère en chantier) (RCG 15-083), financé par l'entente de 175 M\$ avec le Gouvernement du Québec, applicable au secteur « Jarry Est ».

Il est recommandé :

- d'édicter une ordonnance afin de désigner le secteur « Jarry Est » aux fins de l'application du Règlement sur les subventions relatives à la revitalisation des secteurs commerciaux faisant l'objet de travaux majeurs d'infrastructure (Programme Réussir@Montréal-Artère en chantier) (RCG 15-083).

Signé par Alain DG MARCOUX **Le** 2017-04-27 13:54

Signataire :

Alain DG MARCOUX

Directeur général
Direction générale , Cabinet du directeur général

IDENTIFICATION

Dossier # :1176352006

Unité administrative responsable :	Service du développement économique , Direction Entrepreneuriat
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Compétence d'agglomération :	Aide destinée spécifiquement à une entreprise
Projet :	-
Objet :	Édicter l'ordonnance requise afin de rendre le Règlement sur les subventions relatives à la revitalisation des secteurs commerciaux faisant l'objet de travaux majeurs d'infrastructure (Programme Réussir@Montréal-Artère en chantier) (RCG 15-083), financé par l'entente de 175 M\$ avec le Gouvernement du Québec, applicable au secteur « Jarry Est ».

CONTENU

CONTEXTE

Le Règlement sur les subventions relatives à la revitalisation des secteurs commerciaux faisant l'objet de travaux majeurs d'infrastructure (Programme Réussir@Montréal-Artère en chantier) (RCG 15-083) prévoit que le comité exécutif peut désigner un ou plusieurs secteurs de l'agglomération où ce Règlement pourra s'appliquer.

Le 1^{er} juin 2016, le comité exécutif annonçait que le secteur commercial Jarry Est a fait l'objet d'un accord de principe. Le Comité des commerçants et riverains de la rue Jarry Est a présenté une demande relative à une application du programme sur la rue Jarry Est, entre les rues Boyer et St-Denis.

L'ordonnance rendant le Règlement applicable au secteur « Jarry Est » constitue la dernière étape avant l'application du PR@M-Artère en chantier. Les commerçants et propriétaires d'immeubles commerciaux de ce secteur pourront s'inscrire au programme suite à l'adoption de cette ordonnance par le comité exécutif.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE16 0902 (1^{er} juin 2016) : obtenir un accord de principe à la mise en oeuvre du PR@M-Artère en chantier dans le secteur Jarry Est, entre les rues Boyer et Saint-Denis.
CG15 0720 (26 novembre 2015) : adopter le Règlement sur les subventions relatives à la revitalisation de secteurs commerciaux faisant l'objet de travaux majeurs d'infrastructure (Programme Réussir@Montréal-Artère en chantier) (RCG 15-083) - Approuver les conditions sur la base desquelles des secteurs seront désignés par ordonnance du comité exécutif.

DESCRIPTION

Le Service du développement économique recommande au comité exécutif d'édicter l'ordonnance requise pour rendre le Règlement sur les subventions relatives à la

revitalisation des secteurs commerciaux faisant l'objet de travaux majeurs d'infrastructure (Programme Réussir@Montréal-Artère en chantier) (RCG 15-083) applicable au secteur « Jarry Est » à partir du 1er juin 2017.

JUSTIFICATION

La proposition de rendre le programme de subvention applicable au secteur « Jarry Est » à partir du 1er juin 2017 a fait l'objet d'une réflexion et de discussions avec les représentants du milieu concerné.

Le Règlement indique les travaux pour lesquels une demande de subvention pourra être déposée ainsi que les conditions qui leur sont applicables. Par ces travaux et les conditions particulières pour ceux-ci, le programme favorise des interventions complètes et de qualité ainsi que leur intégration au milieu. Tous les travaux admissibles sont assujettis à la réglementation municipale et un permis est requis préalablement à leur réalisation, assurant ainsi leur conformité.

L'application du PR@M-Artère en chantier permettra :

- d'améliorer la compétitivité des établissements commerciaux du secteur dans un contexte où la mise en valeur et la dynamisation de l'offre commerciale est importante pour assurer le dynamisme de la rue Jarry Est une fois que les travaux d'infrastructure seront réalisés;
- d'actualiser le cadre bâti et d'améliorer l'ambiance commerciale par des interventions physiques de qualité respectant les pratiques et les principes reconnus en design;
- de contribuer à l'amélioration continue de la qualité du milieu de vie des résidents de l'arrondissement Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les aspects financiers du programme ont été présentés dans le dossier décisionnel numéro 1161179008 et ont fait l'objet des approbations requises du comité exécutif le 1er juin 2016 (CE16 0902).

Toutes les dépenses relatives à ce programme sont entièrement assumées par l'agglomération parce qu'elles concernent l'aide à l'entreprise, tel que défini au Règlement du conseil d'agglomération sur la définition de l'aide à l'entreprise (RCG 06-019), qui est une compétence de cette instance en vertu de la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Compte tenu du fait que le PR@M-Artère en chantier encourage la participation et la concertation des gens d'affaires d'un secteur commercial, qu'il favorise un milieu de vie complet et diversifié, notamment en termes de commerces, et puisque les travaux couverts par la subvention incluent ceux nécessaires à l'accessibilité universelle des commerces, le programme s'inscrit dans la priorité du Plan Montréal durable 2016-2020 qui vise à assurer l'accès à des quartiers durables, à l'échelle humaine et en santé.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Le fait de ne pas édicter cette ordonnance ferait en sorte que le Règlement sur les subventions relatives à la revitalisation des secteurs commerciaux faisant l'objet de travaux majeurs d'infrastructure (Programme Réussir@Montréal-Artère en chantier) (RCG 15-083) ne pourra pas être applicable au secteur « Jarry Est » à partir du 1er juin 2017.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Une opération de communication est en cours d'élaboration en accord avec le Service des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Mise en œuvre du programme dans le secteur « Jarry Est » à partir du 1er juin 2017.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Document(s) juridique(s) visé(s) :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Annie GERBEAU)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Marie DESORMEAUX, Service des communications
Mariana PEREZ-LÉVESQUE, Villeray - Saint-Michel - Parc-Extension

Lecture :

Mariana PEREZ-LÉVESQUE, 25 avril 2017

RESPONSABLE DU DOSSIER

Valérie ST-JEAN
Commissaire - développement économique

ENDOSSÉ PAR

Géraldine MARTIN
Directrice

Le : 2017-04-19

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Véronique DOUCET
Directrice

Tél : 514 872-3116
Approuvé le : 2017-04-26



Dossier # : 1164360001

Unité administrative responsable :	Service de la mise en valeur du territoire , Direction de l'habitation , Division du développement résidentiel
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 3 000 000 \$ afin de financer des travaux d'infrastructures incluant les prérequis et les ouvrages de surdimensionnement nécessaires à la réalisation de nouveaux projets immobiliers.

Il est recommandé d'adopter le Règlement autorisant un emprunt de 3 000 000 \$ afin de financer des travaux d'infrastructures incluant les prérequis, les ouvrages de surdimensionnement et les infrastructures adjacentes à un terrain municipal nécessaires à la réalisation de nouveaux projets immobiliers.

Signé par Benoit DAGENAIS **Le** 2017-04-28 16:43

Signataire :

Benoit DAGENAIS

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

IDENTIFICATION

Dossier # :1164360001

Unité administrative responsable :	Service de la mise en valeur du territoire , Direction de l'habitation , Division du développement résidentiel
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 3 000 000 \$ afin de financer des travaux d'infrastructures incluant les prérequis et les ouvrages de surdimensionnement nécessaires à la réalisation de nouveaux projets immobiliers.

CONTENU

CONTEXTE

En 2003, la Ville de Montréal adopte le Règlement sur les ententes relatives à des travaux municipaux (02-0193), modifié depuis, aujourd'hui le Règlement 08-013. Ce règlement établit les balises du financement et de l'exécution de travaux d'infrastructures en lien avec la réalisation de projets immobiliers privés ou sociaux.

En vertu du Règlement 08-013, conditionnellement à la disponibilité des fonds, la Ville finance :

1. les prérequis;
2. les surdimensionnements;
3. 50 % du total des coûts des infrastructures sur site en front d'un immeuble (certaines particularités s'appliquent);
4. les infrastructures sur site desservant un projet de logements sociaux et communautaires;
5. jusqu'à 35 % du total des coûts des infrastructures sur site desservant des ensembles familiaux.

Le « *Projet 40130 - Programme d'investissements nécessaires au développement immobilier* » , un projet du Programme triennal d'immobilisation (PTI), vise entre autres le financement des infrastructures décrites aux items 1, 2 et 3 énumérés ci-haut, et prévues dans les ententes signées en arrondissement en vertu du Règlement 08-013.

Dans ce contexte, la Ville adopte annuellement un règlement d'emprunt pour le « *Projet 40130 - Programme d'investissements nécessaires au développement immobilier* » du PTI.

Par ailleurs, la gestion des ententes d'infrastructures est déléguée aux arrondissements en vertu du Règlement intérieur de la Ville sur la délégation de pouvoirs du conseil de la Ville aux conseils d'arrondissement.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM16 1298, 28 novembre 2016 : Adopter le programme triennal d'immobilisations 2017-

2019 du conseil municipal de la Ville de Montréal (volet ville centrale). (Dossier 1163843005).

CM15 1519, 14 décembre 2015 : Adoption du règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 3 380 000 \$ pour le financement des travaux d'infrastructures incluant les prérequis et les ouvrages de surdimensionnement nécessaires à la réalisation de nouveaux projets immobiliers ». (Dossier 1154360001).

CM09 0542, 15 juin 2009 : Adoption du règlement modifiant le règlement sur les ententes relatives aux travaux municipaux nécessaire au développement (Dossier 1094175002).

CM08 0402, 26 mai 2008 : Adoption du règlement d'emprunt intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 60 000 000 \$ pour la réalisation de travaux d'infrastructures, d'aménagement du domaine public et d'aménagement de pistes cyclables ainsi que pour l'acquisition d'équipements, de mobilier urbain et d'immeubles, de gré à gré ou par expropriation » (Dossier 1083649001).

CG06 0420, 28 septembre 2006 : Adoption du règlement RCG 06-047 sur la délégation de pouvoirs aux municipalités liées concernant les ententes relatives aux travaux municipaux de compétence d'agglomération (Dossier 1063649002).

CM06 0320, 23 mai 2006 : Adoption du règlement modifiant le Règlement intérieur de la Ville de Montréal sur la délégation de pouvoirs aux conseils d'arrondissement (02-002) (Dossier 1063649001).

CM03 0774, 23 septembre 2003 : Adoption du règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 17 300 000 \$ pour la réalisation de travaux d'infrastructure dans les nouveaux projets résidentiels, y compris les ouvrages de surdimensionnement liés à la mise en place des infrastructures sur site » (Dossier 1030635002).

CM03 0366, 1 mai 2003 : Adoption du règlement intitulé « Règlement 02-193 sur les ententes relatives à des travaux municipaux nécessaires à la réalisation de projets résidentiels » (Dossier 1021335007).

DESCRIPTION

Le présent sommaire vise à adopter un règlement d'emprunt de 3 000 000 \$ afin de réaliser les travaux prévus au *Projet 40130 – Programme d'investissement nécessaire au développement immobilier*, du Programme triennal d'immobilisation de l'année 2017. Ce règlement d'emprunt permettra la réalisation des projets d'infrastructures du domaine public sur le territoire de la Ville.

Les prévisions budgétaires pour le PTI 40130 pour l'année 2017 de la Direction de l'habitation sont basées sur des informations fournies par les arrondissements. La gestion du Règlement sur les ententes relatives à des travaux municipaux (08-013) étant déléguée aux arrondissements, c'est donc avec les arrondissements que la Direction collabore. Les prévisions sont néanmoins dynamiques et comportent toujours une incertitude quant à la réalisation des projets dans le temps, à leur ampleur et aux territoires visés. Les facteurs suivants peuvent également modifier les prévisions : processus d'approbation, modifications au zonage, consultations publiques, conditions du marché immobilier, etc.

La construction d'infrastructures est prévue, notamment, pour les projets privés résidentiels suivants:

- Arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville : secteur Henri-Bourassa Ouest et deux projets sur la rue Sauve Ouest;
- Arrondissement de LaSalle : Espace 3 et BoBois;
- Arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles : Privico;
- Arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie : projet Norampac et ancien terrain de Solotech;
- Arrondissement de Saint-Laurent : Bois-Franc 3A-3.

JUSTIFICATION

La mise en vigueur du règlement d'emprunt de 3 000 000 \$ permettra à la Direction de l'habitation du Service de la mise en valeur du territoire d'obtenir les crédits nécessaires pour réaliser le *Projet 40130* inscrit au PTI 2017 du PTI 2017-2019. Le montant du règlement d'emprunt a été établi en fonction des projets énumérés dans la rubrique précédente.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Ce règlement d'emprunt de 3 000 000 \$ servira au financement du *40130 - Programme d'investissement nécessaire au développement immobilier* prévu à la programmation du PTI 2017-2019.

Les travaux financés par ce règlement constituent des dépenses en immobilisations.

La période de financement de cet emprunt ne doit pas excéder 20 ans, conformément à la Politique de capitalisation et d'amortissement des dépenses en immobilisations approuvée par le Conseil de la Ville par la résolution CM07 0841.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Pratiquer une gestion responsable des ressources. Assurer la qualité des milieux de vie résidentiels.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Ce règlement d'emprunt est essentiel pour assurer la poursuite des projets immobiliers identifiés au présent sommaire. L'adoption du présent règlement d'emprunt s'inscrit dans le développement de milieux de vie résidentiels sur l'ensemble du territoire de la Ville.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Aucune opération de communication n'est prévue.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

12 juin 2017 : Conseil municipal – Avis de motion – règlement d'emprunt
 21 août 2017 : Conseil municipal – Adoption du règlement d'emprunt
 2017 : Approbation du règlement d'emprunt par le MAMOT

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Jean-François RONDOU)

Document(s) juridique(s) visé(s) :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Nicolas DUFRESNE)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Claudia VIERECK
Conseillère en aménagement

ENDOSSÉ PAR

Le : 2017-02-14

Lucie BÉDARD_URB
C/d Développement résidentiel

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Marianne CLOUTIER
Directrice par intérim - habitation

Approuvé le : 2017-04-26

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Benoit DAGENAIS
Directeur général adjoint

Approuvé le : 2017-04-27

CE : 40.003

2017/05/24 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA
À HUIS CLOS

CE : 50.001
2017/05/24 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA
À HUIS CLOS